

État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités

Rapport final

Remis à :

Jean-Philippe Boucher

Directeur général, UMQ

Par :

Philippe Gougeon, Guillaume Faucher, Ornella Waji,
Cristina Ruscio et Richard Fahey

13 septembre 2023



**État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre
l'itinérance au Québec sur les municipalités**

Rapport final

Présenté à

Jean-Philippe Boucher, directeur général
Union des municipalités du Québec (UMQ)

Par

Guyllaume Faucher, Ornella Waji, Cristina Ruscio et Richard Fahey

Sous la supervision de

Philippe Gougeon

13 septembre 2023

Table des matières

Sommaire exécutif.....	4
1. Introduction	8
2. Analyse sociopolitique	9
2.1. Formes d’itinérance et déterminants	9
2.2. Portrait des PSI au Québec.....	14
2.2.1. Dénombrement de 2018.....	15
2.2.2. Dénombrement partiel de 2021.....	19
2.3. Parties prenantes — rôles et responsabilités sur papier	20
2.4. Parties prenantes consultées — la réalité terrain.....	29
2.5. L’expérience internationale et les meilleures pratiques.....	32
3. Les coûts de l’itinérance pour la société.....	39
4. Le modèle AppEco	41
4.1. États de transition	43
4.2. Matrice de transition.....	43
4.3. Utilisation et coûts des services	44
4.4. Analyse des scénarios.....	45
4.5. Analyses de sensibilité.....	58
4.6. Les limites du modèle.....	60
4.7. Remerciements.....	62
5. Constats et recommandations	62
Références	68
Annexe 1 : Tableau des responsabilités, des programmes et coûts associés à la prévention et la lutte à l’itinérance.....	75
Annexe 2 : Liste des consultations	82
Annexe 3 : Notes techniques sur les matrices de transition.....	83
Annexe 4 : Tableaux détaillés des résultats de chaque scénario.....	85

Sommaire exécutif

L'itinérance est un enjeu multifactoriel pour lequel aucune solution unique n'existe. Dans le cadre de ce rapport, l'UMQ désirait obtenir un portrait des rôles et responsabilités des divers intervenants au Québec, obtenir une revue des meilleures pratiques en matière de réduction de l'itinérance ailleurs dans le monde, ainsi que d'évaluer l'impact potentiel de l'implantation de ces pratiques sur le nombre de personnes en situation d'itinérance (« PSI ») au Québec. À ces démarches s'est ajoutée une consultation de plusieurs municipalités, organismes et académiciens qui a permis de mieux saisir les enjeux de l'itinérance.

Ce qui ressort de cet exercice c'est que le gouvernement du Québec est celui qui a les principales responsabilités, par l'entremise des CI(U)SSS, et ressources financières pour intervenir en itinérance. Les municipalités doivent cependant faire face aux conséquences directes de l'itinérance, notamment au niveau de la cohabitation, de la sécurité et de la salubrité, mais ont peu de leviers pour intervenir et changer la trajectoire de l'itinérance sur leur territoire. Elles se retrouvent donc à agir informellement comme coordonnateur, ou à tout le moins de solliciteur, des ressources disponibles. Ce rôle est censé être celui du CI(U)SSS qui trop souvent ne met pas les efforts, les ressources et le temps requis pour faire une vraie différence. Les CI(U)SSS se doivent d'en faire davantage et les municipalités doivent être parties prenantes des efforts de réduction de l'itinérance.

Du côté des déterminants et des meilleures pratiques, le fait qu'il y ait un grand nombre de facteurs pouvant conduire à l'itinérance, et que ceux-ci puissent varier en intensité, nécessitent que les interventions soient personnalisées et durables dans le temps. De plus, ces interventions de tous les acteurs doivent être faites dans l'objectif de favoriser une autonomisation et d'empêcher une transition vers l'itinérance. L'expérience des autres États, des intervenants du Québec et la littérature s'entendent tous sur le fait que la sortie de l'itinérance et la prévention passent par le logement. Ainsi, les organismes communautaires et le secteur de la santé et des services sociaux, notamment, doivent travailler de pair pour favoriser la transition et accompagner les PSI vers et dans leur logement. Sans cesser de soutenir les personnes qui vivent dans la rue, ce modèle d'intervention se doit de faciliter la transition vers l'autonomie par le logement.

La modélisation multi-états développée par AppEco, et présentée dans ce rapport, permet d'estimer l'évolution du nombre de personnes en situation d'itinérance au Québec ainsi que les coûts engendrés par cette itinérance pour la société. Quatre différents scénarios ont ainsi été simulés :

1. *Le scénario de statu quo* représente la trajectoire actuelle de l'itinérance au Québec. Il s'agit d'un scénario de référence permettant de comparer quantitativement l'impact marginal des autres scénarios.
2. *Le scénario de lutte* à l'itinérance promeut le concept de *Logement d'abord* (i.e. logement avec accompagnement) ayant comme principe de fournir à davantage de PSI un logement stable ainsi qu'un accompagnement adéquat par des professionnels. Les constats de la littérature sur cette approche sont que la trajectoire des PSI est améliorée et que les coûts par individu, même en incluant les frais d'intervention, sont similaires.

Le modèle estime que, même si le nombre de PSI continue à augmenter dans le temps, le rythme est bien inférieur à celui du statu quo. En effet, à la fin de 2027, il y a 13 % moins de personnes en situation d'itinérance que dans le scénario de statu quo. Cela s'effectue sans augmenter les dépenses globales puisque les économies réalisées dans les autres catégories sont supérieures au coût du programme sur la période cumulée de 5 ans. De plus, le nombre moyen de nuits stables par PSI augmente significativement dans le temps, mais aussi par rapport au statu quo.

3. *Le scénario de prévention*, lui, vise à éviter que les personnes à risque se retrouvent en situation d'itinérance. Un meilleur accès au logement est identifié comme un des principaux moyens pour parvenir à prévenir l'itinérance. Ainsi, ce scénario repose sur une bonification du programme d'allocation-logement, tant sur la valeur de l'allocation (près de 300 \$/mois plutôt qu'un maximum de 170 \$) que le nombre de bénéficiaires (+150 000 personnes).

L'analyse démontre que la contribution au loyer des personnes vulnérables permet de réduire le nombre de PSI de 24 % à la fin 2027 par rapport au statu quo. Les coûts associés à la mise en place d'un tel programme sont significativement plus élevés, soit de 600 M\$ pour la première année, résultat de l'augmentation drastique du nombre de bénéficiaires et de l'allocation. Cependant, ce coût diminue sensiblement pour atteindre 479 M\$ en 2027, et ce, sans compter les bénéfices d'un point de vue humain et économique d'avoir davantage de personnes en situation d'habitation stable.

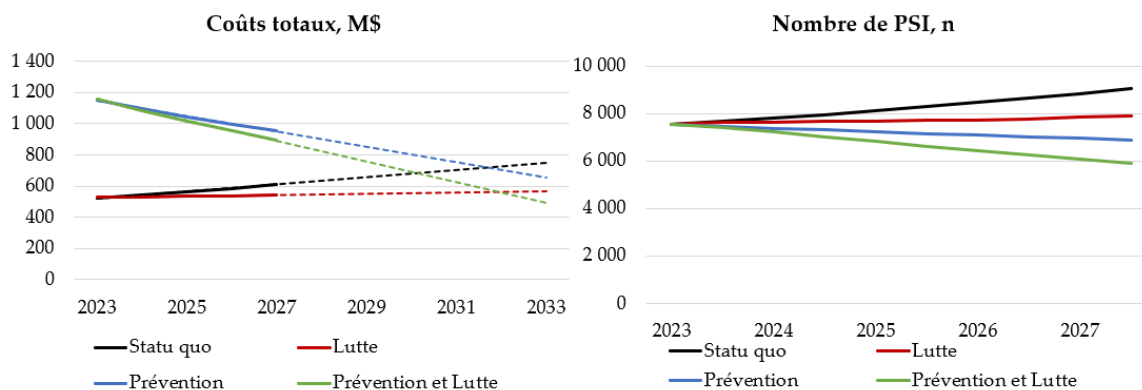
4. *Le scénario prévention et lutte* combine au sein de la même modélisation les hypothèses des scénarios 2 et 3, c'est-à-dire une approche orientée vers un programme du type *Logement d'abord* ainsi qu'une augmentation du programme de l'allocation-logement.

Comme évoqué précédemment, les scénarios intégrant la prévention sont ceux dont les coûts de mise en œuvre sont les plus importants à court terme compte tenu du grand nombre de personnes soutenues financièrement. Cependant, la

prévention, de par sa capacité à sortir les gens de la précarité, combiné à l'approche *Logement d'abord* réduit le nombre de PSI de 35 % en 5 ans. De même, parce que ces personnes utilisent beaucoup de services, leur diminution réduit progressivement le coût net du programme. Il est possible de projeter qu'à l'intérieur de 10 ans, les mesures pourraient avoir un coût net égal à celui du statu quo, mais avec des conditions humaines grandement améliorées.

Ce calcul n'intègre pas les gains pour la société d'avoir une personne active plutôt que dans la rue. Cette personne est en mesure de contribuer à la société de multiples façons, notamment en travaillant et donc en obtenant un revenu supérieur. Aussi, son autonomisation réduit la pression sur les services de santé, souvent spécialisés, les services de police et les services de justice et correctionnels, pour n'en nommer que quelques-uns. Le temps et les énergies ainsi libérées peuvent être réalloués à d'autres tâches non moins importantes. Ainsi, en intégrant tous ces gains, le scénario de prévention et lutte devient encore plus rapidement avantageux comparativement au statu quo.

Sommaire comparatif des principaux résultats



En vertu de ces constats, les recommandations suivantes sont proposées :

Recommandation 1 : Les municipalités, étant donné leur proximité avec leurs citoyens, devraient être partie prenante des efforts de réduction de l'itinérance, être intégrées au processus décisionnel et recevoir le financement nécessaire pour lutter contre l'itinérance.

Recommandation 2 : Les CI(U)SSS doivent mettre en place des corridors de services, offerts en continu, qui répondent aux besoins particuliers des PSI pour réduire le nombre de situations de crises, éviter les visites multiples en urgence et surtout afin de hausser la qualité de vie des PSI et leur donner les moyens pour en sortir.

Recommandation 3 : Les modèles d'intervention favorisant l'autonomisation des PSI, tels que le *Logement d'abord* (i.e. logement avec accompagnement), doivent être soutenus et déployés de façon beaucoup plus importante au Québec.

Recommandation 4 : Le gouvernement du Québec doit bonifier ses mesures de soutien au logement afin que davantage de personnes à faible revenu en bénéficient.

Recommandation 5 : Tous les niveaux de gouvernements doivent déployer un effort concerté pour faciliter la construction de logements abordables et sociaux.

Recommandation 6 : Des sommes importantes devraient provenir du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec dans le cadre d'une nouvelle politique concertée d'habitation. Ainsi les municipalités pourraient être incitées à développer pareils logements, à défaut de quoi les incitatifs pourraient bénéficier aux constructeurs privés à vocation sociale comme c'est le cas dans plusieurs pays européens.

Recommandation 7 : Le gouvernement devrait augmenter la fréquence des dénombrements des PSI et rendre ces données disponibles le plus rapidement possible. À terme, les administrations devraient développer un outil d'accompagnement transversal pour suivre le parcours d'autonomisation des PSI.

1. Introduction

L'itinérance représente un enjeu complexe et multifactoriel qui touche plusieurs sphères de la société, notamment la santé, l'économie, la sécurité publique, et la cohésion sociale. Les personnes en situation d'itinérance (« PSI ») regroupent des individus aux caractéristiques et expériences hétérogènes. L'itinérance peut donc prendre de nombreuses formes : itinérance chronique, transitoire, épisodique ou encore cachée. Les déterminants sociaux qui mènent à l'itinérance sont eux aussi variés et peuvent comprendre à la fois des facteurs tels que des défis reliés à la santé mentale ou la dépendance, l'accès au logement, la pauvreté, la violence familiale, le décrochage scolaire, ou la sortie d'établissements comme les centres de détention, les hôpitaux ou de centres de protection de la jeunesse.

Étant donné ces nombreuses considérations, une solution unique pour prévenir et réduire l'itinérance n'existe pas. De ce fait, une multitude de programmes ont été mis en place par les différents paliers gouvernementaux, ciblant différents groupes ou facteurs spécifiques. Chaque année, des dépenses importantes sont également allouées par les gouvernements afin d'améliorer les conditions de vie chez les PSI. En effet, les coûts de l'itinérance à la fois au niveau individuel que sociétal sont importants. Depuis la pandémie, les municipalités constatent une forte augmentation du nombre de PSI et, par conséquent, une pression accrue sur les services offerts sans compter les ressources limitées.

Dans ce contexte, l'UMQ a mandaté AppEco pour réaliser un état de situation et une analyse d'impact de l'itinérance sur les municipalités du Québec. Pour ce faire, le présent rapport comprend deux volets principaux : 1) une analyse sociopolitique portant sur le phénomène de l'itinérance au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde ; et 2) une analyse d'impact économique des stratégies visant à réduire l'itinérance.

Tout d'abord, les différentes formes d'itinérance ainsi que les déterminants conduisant des PSI sont présentés. Ensuite, un portrait des PSI au Québec est dressé ainsi que les différents programmes et mesures en vigueur pour réduire l'itinérance au Québec et au Canada. Les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués sont également détaillés afin de mieux comprendre la manière dont sont organisées les différentes aides et interventions visant à réduire l'itinérance. De plus, le rapport brosse un portrait sommaire des actions ailleurs dans le monde visant à contrer l'itinérance. Finalement, AppEco a réalisé une série d'entrevues avec des représentants des municipalités, des académiciens et des organismes communautaires dans le but de mieux comprendre le phénomène de l'itinérance, les moyens mis en place pour la réduire et la façon dont les différents intervenants collaborent. Les résultats de cette consultation sont présentés à la fin de la section sociopolitique.

Dans un deuxième temps, AppEco a développé un modèle multi-états afin d'évaluer la prévalence de l'itinérance au Québec, les coûts associés et l'efficacité de différentes stratégies d'intervention mises en place pour la réduire. Le modèle permet d'estimer l'allocation optimale des ressources en matière de lutte et de prévention. La méthodologie utilisée, les résultats obtenus, ainsi que les limites du modèle sont élaborés à la Section 2 de ce rapport. Sur la base des résultats de l'analyse sociopolitique et économique, des recommandations et conclusions sont présentées en interpellant différentes parties prenantes.

2. Analyse sociopolitique

2.1. Formes d'itinérance et déterminants

L'itinérance constitue un enjeu ayant de nombreuses facettes touchant à la fois les structures économiques, le système de santé, les services sociaux, la sécurité publique, la justice, l'habitation, etc. Malgré la vaste littérature sur les causes de l'itinérance et les solutions possibles, il n'existe pas de définition unique de l'itinérance ni de consensus sur les trajectoires menant à sa prolifération. En effet, les réalités de l'itinérance sont multiples, diverses, et non-statiques (Echenberg & Munn-Rivard, 2020).

Définition de l'itinérance

Selon la plupart des définitions dans la littérature, notamment celle de la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance *Vers un chez-soi* (Gouvernement du Canada, 2018) l'itinérance est d'abord liée à la situation de logement d'une personne, mais les plus récentes définitions font aussi état de désaffiliation sociale (Chen, Cooper, & Rivier, 2022).

En ce sens, pour les fins de la présente analyse, la définition québécoise, incluse dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec (« Politique nationale »), sera celle adoptée. Cette définition a été établie à la suite de larges consultations de la société civile québécoise. De plus, les politiques adoptées depuis par le gouvernement du Québec découlent de la Politique nationale. Cette définition stipule que l'itinérance constitue

« un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté ».

De façon générale, l'itinérance dite « absolue » inclut les personnes vivant dans la rue, les campements, les refuges ou dans les centres d'hébergements d'urgence y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit, ou ceux pour les personnes affectées par la

violence familiale. L'itinérance « cachée » englobe les personnes n'ayant pas le droit au maintien dans les lieux, dont l'hébergement est temporaire, et qui vivent par exemple chez des membres de la famille et des amis, dans leur voiture, ou dans une institution publique de longue durée. Encore plus vaste, l'itinérance « relative » comprend les personnes logées qui a) sont à risque de perdre leur logement ou b) vivent dans des logements de qualité médiocre, non conformes aux normes publiques de santé et de sécurité (Gaetz, et al., 2021; Echenberg & Munn-Rivard, 2020).

L'itinérance peut être également définie par la durée ou la fréquence des épisodes. Dans ce cadre, il existe trois principaux types d'itinérance : l'itinérance chronique, l'itinérance cyclique et l'itinérance situationnelle (Ruff Institute of Global Homelessness, 2019). Il s'agit d'ailleurs des formes d'itinérance utilisées dans la Politique nationale.

L'itinérance « chronique » se réfère à une situation d'itinérance qui persiste ou qui se répète sur le long terme. Selon les directives de la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, l'itinérance chronique concerne les personnes qui sont actuellement sans domicile, et qui a) le sont depuis au moins six mois ou b) ont connu des épisodes récurrents d'itinérance au cours des trois dernières années. Une situation d'itinérance chronique est généralement due à une multitude de raisons et d'événements qui s'accumulent au fil du temps et qui contribuent à la désaffiliation sociale de la personne et un état prolongé d'itinérance (Infrastructure Canada, 2023).

L'itinérance « cyclique » est décrite comme étant de nature cyclique, où les personnes oscillent plusieurs fois entre un état avec et sans logement. L'itinérance épisodique est caractérisée par des périodes stables et instables où la personne, en raison d'une combinaison de facteurs et événements, est incapable à sortir du cycle de façon permanente (Echenberg & Munn-Rivard, 2020).

Finalement, l'itinérance de type « situationnelle » représente un épisode d'itinérance transitoire et relativement de courte durée comparativement aux autres formes. L'itinérance situationnelle est généralement causée par des événements ponctuels comme des catastrophes naturelles, des incendies, une perte d'emploi ou une situation de violence (Gaetz, Dej, Richter, & Redman, 2016)

Afin de mieux saisir les différentes trajectoires menant aux différentes formes d'itinérance et d'identifier les personnes à risque au Québec, un aperçu des déterminants sociaux est nécessaire.

Déterminants sociaux et facteurs de risque

Bien que les personnes en situation d'itinérance regroupent des individus ayant des caractéristiques hétérogènes, il existe un éventail d'études démontrant que certains

facteurs les exposent à un risque élevé d'exclusion liée au logement (OCDE, 2020; Juhila, Raitakari, & Ranta, 2022; O'Sullivan, 2022).

Les déterminants sociaux associés à l'itinérance sont variés et comprennent à la fois :

- a) *Des facteurs individuels et relationnels*, dont les problèmes reliés à la santé mentale, la dépendance aux substances, de même que les violences conjugales ou familiales ;
- b) *Des facteurs systémiques*, par exemple le profil sociodémographique de la personne, le manque de formation professionnelle ou d'éducation, ainsi que les sorties d'établissements comme les centres de détention ou les centres jeunesse ;
- c) *Des facteurs structurels*, comme l'accès au logement, les inégalités sociales et la pauvreté (Mackie, 2023; Fowler P. J., Hovmand, Marcal, & Das, 2019; Chen, Cooper, & Rivier, 2022).

Selon la littérature, les facteurs individuels influençant majoritairement la prévalence des PSI sont notamment :

- *Les problèmes de santé mentale* : les personnes ayant des soucis de santé mentale lorsqu'ils ne reçoivent pas les traitements nécessaires peuvent avoir du mal à gérer leurs affaires personnelles ou même maintenir un travail, ce qui accroît le risque de se retrouver sans abri ;
- *Les dépendances aux substances telles que l'alcool ou la drogue* : les personnes dépendantes aux substances peuvent avoir du mal à garder un emploi stable. Aussi, étant sujet à une certaine stigmatisation sociale, cela peut entraîner de l'isolement qui contribue à rendre ces personnes plus vulnérables à l'itinérance ;
- *La violence familiale* : la plupart des personnes tentant de se retirer des situations de violence physique, sexuelle ou verbale sont plus susceptibles de se retrouver sans logement. En effet, obligées de quitter leur logement pour des raisons de sécurité, ces personnes, si elles ne sont pas soutenues, peuvent se retrouver sans ressource financière, ce qui les rend vulnérables à l'itinérance ;
- *Le manque de soutien social* : les personnes sans soutien social se retrouvent très souvent isolées et ont du mal à obtenir de l'aide quand elles en ont besoin, ce qui peut augmenter leur risque d'itinérance.

Les facteurs systémiques sont :

- *Le profil sociodémographique* : les personnes appartenant à des groupes marginalisés, des groupes socioéconomiques défavorisés, ou faisant face à des discriminations systémiques sont particulièrement vulnérables. Il s'agit par exemple des minorités ethniques, des personnes handicapées, des personnes issues de communautés

autochtones, de nouveaux arrivants, etc. Ces groupes peuvent être plus exposés à l'itinérance en raison des obstacles sociaux et économiques auxquels ils sont confrontés ;

- *Le manque de formation professionnelle ou d'éducation* : cela peut limiter les opportunités d'emploi et augmenter le risque d'itinérance. Lorsqu'une personne n'a pas les compétences nécessaires pour accéder à un emploi bien rémunéré, elle peut être confrontée à des difficultés pour trouver un travail stable ou devoir multiplier les emplois ;
- *Les sorties d'établissement* : lorsqu'une personne quitte la réclusion, les établissements de santé ou de protection de la jeunesse, elle peut se retrouver sans logement stable ni soutien adéquat pour réintégrer la société. De plus, ces personnes ont parfois des ressources limitées, des difficultés financières ou peuvent avoir du mal à trouver un emploi, ce qui rend plus difficile l'accès à un logement durable.

Les facteurs structurels sont :

- *L'accès au logement* : le manque de logements à prix abordable, la hausse des loyers, les expulsions ainsi que la pénurie de logements sociaux peuvent conduire à l'itinérance ;
- *Les inégalités sociales* : les disparités d'éducation, de revenus et d'emploi font qu'il est difficile pour certaines personnes de subvenir à leurs besoins et de garder un logement ;
- *La pauvreté* : les personnes vivant dans la pauvreté rencontrent des difficultés à subvenir à leurs besoins de base, notamment la nourriture, les soins de santé ainsi que le logement. En effet, avec des coûts de logement élevés et des ressources limitées, il devient difficile de maintenir un logement stable, ce qui augmente le risque d'itinérance.

Ces facteurs de risque individuels, systémiques et structurels contribuent à des parcours d'itinérance qui diffèrent selon le groupe sociodémographique (genre, âge, ethnicité, niveau d'éducation) et les expériences de vie de l'individu (Fitzpatrick, Mackie, & Wood, 2021). En effet, des situations pouvant mener à l'itinérance, telle que la perte d'un logis ou d'un emploi, peuvent affecter différemment chaque personne selon les caractéristiques qui lui sont propres (Peressini, 2009).

Par exemple, l'itinérance chez les femmes est malheureusement souvent associée à des situations d'agressions sexuelles ou de violences familiales. De plus, afin d'éviter le danger, ces dernières développent de nombreuses stratégies pour que leur situation demeure cachée (MSSS, 2022). Pour les hommes, les problèmes liés à la consommation de

substances psychoactives et à la pratique des jeux de hasard et d'argent, la sortie de l'incarcération, les ruptures conjugales et les pertes d'emploi font partie des difficultés habituellement associées à des épisodes d'itinérance.

Bien que l'itinérance des personnes âgées soit majoritairement due à l'itinérance chronique de longue durée, les problèmes de santé, le décès d'un proche et l'isolation sociale sont liés à des épisodes d'itinérance plus tard dans la vie. Les jeunes ayant eu un parcours en centre ou sous la protection de la jeunesse sont plus à risque de vivre des périodes d'itinérance au cours de leur vie. Ces jeunes sont vulnérables à l'itinérance lorsqu'ils quittent le système, ou lorsque les placements en famille d'accueil ou en foyer collectif échouent.

Quant aux personnes trans et non binaires, les difficultés d'acceptation et le sentiment d'exclusion dans les réseaux primaires de sociabilité (famille, école, amis), ainsi que la peur de violence sont fréquemment évoqués comme des motifs contribuant au passage vers l'itinérance (Côté & Blais, 2019).

Comme pour le reste du Canada, les autochtones sont surreprésentés dans la population en situation d'itinérance au Québec. L'itinérance chez les autochtones peut être considérée comme le résultat de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels vécus en lien avec les pensionnats, et/ou d'une discrimination ou racisme structurel dont les conditions sociales, culturelles, économiques et politiques les placent dans une situation de pauvreté (Chen, Cooper, & Rivier, 2022; Thistle, 2017). De même, les populations autochtones sont surjudicialisées et font l'objet de constats d'infraction plus fréquents pouvant mener à une incarcération dans des prisons de juridiction fédérale (Bellot & Sylvestre, 2016).

Selon une analyse récente sur l'utilisation des refuges au Canada, bien qu'elle représente une minorité des cas, l'itinérance chez les personnes immigrantes est également en croissance depuis quelques années à la suite de vagues successives de migration (Infrastructure Canada, 2022). Les risques de se retrouver dans une situation d'itinérance sont plus élevés chez les personnes qui ne connaissent pas la langue, qui ont des faibles revenus, qui sont victimes de discrimination et qui rencontrent des difficultés d'intégration.

Il faut noter que l'itinérance n'est pas un état statique, compte tenu des nombreux déterminants, mais plutôt dynamique, où les conditions de logement et de durée peuvent varier significativement. Comme il y a plusieurs causes associées à l'entrée d'une personne en situation d'itinérance, il existe de même des facteurs contribuant à ce qu'une personne reste plus ou moins longtemps dans ce cycle. Ces facteurs, notamment, la santé mentale et la désaffiliation sociale, peuvent influencer également l'intensité et la durée de la situation d'itinérance. À titre d'exemple, Chen, Cooper & Rivier (2022) constatent que les facteurs exerçant une influence négative sur la probabilité de sortir d'une situation

d'itinérance au Canada (pour les personnes en refuge pour la première fois) sont : le fait d'être un homme, d'être âgé de 25 à 54 ans, d'être exposé à des coûts de loyer élevés et d'entrer dans un refuge pour des raisons spécifiques, dont le style de vie, d'une dépendance à des substances et de crise financière. De plus, ces auteurs ont noté que pour les personnes utilisant les refuges de manière récurrente, la probabilité qu'ils demeurent en situation d'itinérance était plus élevée. Cette prévalence augmente pour les personnes déclarant une identité autochtone.

Cela démontre d'ailleurs que l'accumulation de facteurs augmente la probabilité pour une personne de se retrouver en situation d'itinérance. De plus, certains de ces facteurs sont reconnus comme étant des facteurs concomitants, c'est-à-dire qu'ils sont liés l'un à l'autre et surviennent généralement en même temps (Zhang, et al., 2018).

Par exemple, les troubles de santé mentale et l'utilisation de substances telles que les drogues et l'alcool sont souvent concomitants. Il est difficile d'identifier si ce sont les troubles de santé mentale qui provoquent la consommation de substances ou si les troubles sont survenus à la suite d'une consommation de substance qui a mené à la précarité (Hurtubise, Roy, Trudel, Rose, & Pearson, 2021). Il en va de même pour les traumatismes craniocérébraux (« TCC »). En effet, il est estimé que la prévalence des TCC est 400 fois plus élevée chez la population itinérante PSI que celle de la population en général (Bottari, Simard, Magnan, & Vincelette, 2017). De même, une personne ayant subi un TCC est à risque de développer une dépression sévère qui pourrait la mener vers l'itinérance.

Ainsi, les PSI souffrant de troubles concomitants seraient plus susceptibles de demeurer en situation d'itinérance plus longtemps que les autres PSI (Institut canadien d'information sur la santé, 2007).

Les entrevues réalisées avec les représentants des municipalités et divers intervenants du milieu de l'itinérance ont confirmé la multiplicité des facteurs ayant conduit les PSI à l'itinérance. Les trajectoires diffèrent énormément d'une personne à l'autre autant par les cooccurrences des facteurs que l'intensité individuelle de ces facteurs.

2.2. Portrait des PSI au Québec

Les données du Dénombrement de 2018 permettent de brosser le portrait sociodémographique des personnes en situation d'itinérance au moment de l'enquête¹. Il est important de noter qu'un nouveau dénombrement a été réalisé en 2022 et devrait être rendu public au cours de l'automne 2023. Les premières indications obtenues tendent à

¹ Voir le Dénombrement 2018 pour la méthodologie employée et les résultats spécifiques. Un point important à rappeler est que le nombre de personnes dénombrées le jour de l'enquête est de beaucoup inférieur au nombre total de personnes qui peuvent faire face à un épisode d'itinérance dans une année donnée.

confirmer la tendance observée par plusieurs intervenants rencontrés indiquant que le nombre de PSI a augmenté de façon importante depuis 2018. Les données du Dénombrement de 2018, de par leur qualité et du fait qu'elles touchent presque l'ensemble du territoire du Québec offrent, pour le moment, le meilleur portrait de la situation. Ces données ont également été largement utilisées dans le cadre de notre modélisation.

2.2.1. Dénombrement de 2018

Au total, il a été estimé que 5 789 personnes se trouvaient en situation d'itinérance visible dans l'ensemble de 11 régions du Québec (ayant participé au dénombrement) lors de la journée du 24 avril 2018. Cela se traduit par un ratio de 76 PSI par 100 000 habitants. À titre comparatif, ce taux est inférieur à celui observé en Alberta (133), en Colombie-Britannique (159), en France (123) et en Suède (258), mais bien supérieur au taux finlandais (20 à 29) qui fait souvent office de modèle (MSSS, 2019). De toutes les PSI sur l'ensemble du territoire, 3 149 personnes (54 %) étaient à Montréal, alors que le reste était réparti dans les autres régions (voir Tableau 1). En tenant compte des ajustements méthodologiques, les auteurs estiment qu'il y a eu une augmentation de 8 à 12 % d'itinérants à Montréal entre le Dénombrement de 2015 et 2018.

Tableau 1. Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible, selon la région, 2018

	n	%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	134	2,3%
Capitale-Nationale	545	9,4%
Mauricie–Centre-du-Québec	297	5,1%
Estrie	423	7,3%
Montréal	3 149	54,4%
Outaouais	146	2,5%
Chaudière-Appalaches	243	4,2%
Laval	169	2,9%
Lanaudière	209	3,6%
Laurentides	190	3,3%
Montérégie	284	4,9%
Total	5789	100,0%

Source : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec (2018).

Le Tableau 2 fournit un aperçu détaillé des caractéristiques sociodémographiques des PSI, et ce, selon l'endroit où la personne a passé la nuit (le type de lieu). Certains facteurs distinctifs, dont la plupart ayant été déjà recensés dans la littérature, semblent influencer la propension d'un individu à se retrouver en situation d'itinérance :

- 72 % des répondants étaient de sexe masculin et 2 % s’identifiaient comme faisant partie d’une identité de genre non binaire ;
- Les populations autochtones sont surreprésentées : ils composent plus de 10 % des personnes sondées alors qu’ils ne représentent qu’un peu plus de 2 % de la population de l’ensemble du Québec ;
- Les femmes sont peu présentes dans la rue, mais on constate qu’elles se retrouvent en plus grande proportion dans les différentes ressources disponibles telles que les hébergements d’urgence et les ressources de transition.

Tableau 2. Profil sociodémographique des PSI, selon le type de lieu, au Québec, 2018

	Lieux extérieurs	Hébergement d'urgence	Ressources de transition	Itinérance cachée	Centre de thérapie ou CRD	Établissement de détention	Total
Genre							
Femme	9,6%	16,3%	33,8%	23,0%	15,5%	6,1%	25,6%
Hommes	88,7%	80,9%	63,8%	74,2%	83,3%	93,9%	72,2%
Autres	1,8%	2,9%	2,4%	2,7%	1,2%	-	2,3%
Total, n	335	554	1171	656	432	230	3815
Âges							
moins de 18 ans	0,0%	1,3%	9,6%	2,0%	0,0%	0,0%	5,6%
18 à 29 ans	15,5%	10,5%	36,4%	2,0%	26,9%	24,8%	20,8%
30 à 49 ans	46,7%	39,7%	28,5%	24,8%	55,0%	54,2%	37,9%
50 à 64 ans	34,5%	39,6%	21,1%	39,8%	17,4%	19,3%	27,3%
65 ans et plus	3,3%	8,9%	1,5%	31,4%	0,7%	1,7%	8,4%
Total, n	336	775	1363	646	431	238	4578
Identité autochtone							
Non	82,0%	84,7%	88,7%	78,3%	-	-	84,7%
Oui, Premières Nations	6,5%	5,7%	4,1%	8,3%	-	-	5,6%
Oui, Inuit	4,6%	2,8%	0,7%	5,6%	-	-	1,6%
Oui, Métis	2,2%	2,3%	1,9%	2,2%	-	-	3,2%
Oui, ascendance autochtone	4,6%	4,5%	4,7%	5,6%	-	-	4,8%
Total, n	323	529	1137	639	-	-	3687
Orientation sexuelle							
Hétérosexuelle	89,4%	89,4%	86,6%	87,1%	-	-	88,0%
Homosexuelle	3,2%	5,5%	3,6%	2,9%	-	-	3,4%
Bisexuelle	3,9%	4,0%	6,9%	6,5%	-	-	5,9%
Autres	3,6%	1,1%	3,0%	3,5%	-	-	2,7%
Total, n	310	545	1138	629	-	-	3688
Statut d'immigration							
Non	90,8%	87,1%	88,8%	93,0%	-	-	89,5%
Oui, immigrant(e)	6,6%	9,3%	8,9%	5,7%	-	-	8,5%
Oui, réfugié(e)	1,6%	2,9%	1,1%	1,0%	-	-	1,3%
Oui, demandeur(-euse) de statut de réfugié	1,0%	0,8%	1,3%	0,3%	-	-	0,8%
Total, n	304	518	1120	615	-	-	3585

Source : Dénombrement des personnes en situation d’itinérance au Québec (2018).

Au niveau des prévalences menant à l’itinérance, l’une des raisons les plus souvent évoquées par l’enquête du Dénombrement de 2018 est la dépendance ou la toxicomanie. D’autres facteurs tels que l’incapacité de payer le logement, des conflits dans les relations interpersonnelles, des problèmes de santé mentale et une perte d’emploi sont également des raisons au cœur de l’enjeu de l’itinérance (voir Tableau 3).

Tableau 3. Raisons évoquées de la perte de logement, selon le type de lieu, au Québec, 2018

	Lieux extérieurs	Hébergement d'urgence	Ressources de transition	Itinérance cachée	Total
Dépendance ou toxicomanie	25,4%	24,4%	21,6%	22,1%	26,6%
Incapable de payer le loyer ou l'hypothèque	20,2%	20,0%	16,7%	20,2%	17,3%
Conflit avec époux ou conjoint	11,9%	10,1%	14,2%	11,8%	13,5%
Problème de santé mentale	12,5%	8,1%	16,9%	12,4%	13,4%
Perte d'emploi	10,7%	15,4%	10,5%	9,6%	11,1%
Conflit avec parent ou tuteur	6,1%	4,2%	14,3%	6,9%	9,3%
Incarcéré (prison)	9,5%	5,5%	5,6%	9,1%	7,9%
Conditions de logement dangereuses	7,3%	6,8%	6,8%	11,6%	7,2%
Conflit autre	6,7%	11,2%	6,5%	7,8%	7,1%
Maladie ou condition médicale	7,7%	7,9%	6,5%	7,1%	6,9%
Subi de mauvais traitement par époux ou conjoint	2,8%	3,1%	5,9%	3,9%	6,4%
Hospitalisation ou programme de traitement	3,4%	3,1%	5,2%	3,0%	4,0%
Accident ou événement majeur	6,1%	3,7%	2,1%	4,4%	3,6%
Subi de mauvais traitement par parent ou tuteur	2,5%	0,9%	3,0%	3,1%	2,4%
Expulsion ou non-renouvellement du bail	2,8%	4,6%	1,3%	2,2%	2,2%
Volontairement	2,1%	2,9%	2,3%	2,4%	2,2%
Autres raisons*	8,0%	9,2%	9,0%	11,0%	8,9%
Total, n	327	546	1165	638	3744

Source : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec (2018). Note : * Les autres raisons mentionnées par les répondants incluaient notamment les problèmes d'immigration, la fin des services offerts par les centres jeunesse, les logements surpeuplés, l'isolement, etc. De plus, plusieurs répondants ne souhaitaient pas préciser les raisons de la perte de leur logement, mais ont simplement indiqué que la raison était autre qu'une de celles sur la liste.

Itinérance cachée

La complexité d'obtenir des données représentatives au niveau de l'itinérance cachée est encore plus importante que pour l'itinérance visible. Il est particulièrement difficile de savoir combien de personnes à un moment particulier se retrouvent dans cette situation. Le Dénombrement de 2018 n'avait pas pour mission de recenser l'ensemble de la population en situation d'itinérance cachée, mais les personnes rencontrées se trouvant dans cet état ont été questionnées de la même façon que celles en itinérance visible. Au total, c'est 670 questionnaires de personnes en itinérance cachée qui ont été remplis lors de l'enquête et c'est pourquoi cette catégorie existe dans les Tableau 2 et Tableau 3. Les constats principaux sont que les personnes se trouvant dans cette situation sont souvent plus âgées que la distribution de la population en itinérance visible. Les chercheurs ont observé qu'au final, le profil de ces individus s'apparente au profil de ceux en itinérance visible (MSSS, 2019). Il s'avère également qu'une importante proportion de ceux-ci (42 %) s'est retrouvée à devoir dormir dans un refuge d'urgence à au moins une occasion au cours des 12 mois précédents l'enquête.

Le Tableau 4 illustre que plus de 7 % de la population québécoise a vécu au moins un épisode d'itinérance cachée au cours de sa vie, ce qui s'avère légèrement inférieur à la moyenne canadienne. Parmi ceux ayant vécu une situation de ce genre, la durée de cet épisode fut de 1 mois à un an pour plus de la moitié d'entre eux (54 %) et plus d'un an

pour 15 % des répondants. Sur le plan du mieux-être, les personnes questionnées étaient plus disposées que l'ensemble de la population à avoir une auto-évaluation passable ou mauvaise de leur santé mentale (+7,8 points de pourcentage) et de leur santé physique (+6,8 points de pourcentage).

Tableau 4. Proportion de la population de 15 ans et plus ayant déjà vécu un épisode d'itinérance, selon la forme d'itinérance

	Québec %	Canada %
A déjà vécu un épisode d'itinérance visible		
Non	99,1%	98,3%
Oui	0,9%	1,7%
A déjà vécu un épisode d'itinérance cachée		
Non	92,9%	92,0%
Oui	7,1%	8,0%
Historique en matière d'itinérance		
N'a jamais vécu d'épisode d'itinérance	92,7%	91,5%
Épisode d'itinérance visible ou cachée	7,3%	8,5%
Épisode d'itinérance visible seulement	F	0,5%
Épisode d'itinérance cachée seulement	6,3%	6,8%
Épisode d'itinérance visible et cachée	0,7*%	1,1%

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014, fichier de microdonnées à grande diffusion. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Pour les intervalles de confiance et les notes (F et *), voir ISQ, 2020.

L'Enquête québécoise sur la santé de la population (ISQ, 2023) fournit des données supplémentaires concernant l'itinérance visible et cachée. L'un des principaux avantages de ces données, hormis le fait qu'elles soient les plus actuelles, est le fait qu'elles offrent une comparaison des cinq dernières années (voir Tableau 5). Des informations concernant des variables sociodémographiques et sur l'état de santé² des personnes ayant connu des épisodes d'itinérance sont également présentées dans cette enquête.

² Par exemple : l'insatisfaction de sa vie sociale, le niveau de détresse psychologique, la perception de son état de santé, son statut de fumeur, sa consommation d'alcool, etc.

Tableau 5. Proportion dans la population d'itinérance visible ou cachée au cours de la vie et au cours des cinq dernières années selon le genre et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2020-2021

	Itinérance visible		Itinérance cachée	
	Au cours de la vie	Au cours des cinq dernières années	Au cours de la vie	Au cours des cinq dernières années
Total	1,4%	0,4%	4,2%	1,7%
Genre				
Homme	1,7%	0,5%	4,6%	1,8%
Femme	1,1%	0,4%	3,8%	1,6%
Âge				
15-24 ans	0,6%	0,4%	3,4%	2,8%
25-44 ans	1,9%	0,7%	5,9%	2,8%
45-64 ans	1,6%	0,3%	4,5%	1,1%
65 ans et plus	0,7%	0,1%	2,0%	0,6%

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021.
 Note: Certaines données ont un coefficient de variation élevé et doivent être interprétées avec prudence, voir l'étude de l'ISQ pour plus d'information.

Les données de l'Enquête canadienne sur le logement montrent qu'en 2021 la prévalence d'avoir vécu de l'itinérance cachée dans la population québécoise était de 16,9 % et celle de l'itinérance visible s'élevait à 11,8 %. Il est important de tenir compte du fait que l'enquête s'est déroulée en 2021, donc les résultats peuvent évidemment avoir été affectés par la pandémie (Dionne, Laporte, Loeppky, & Miller, 2023).

2.2.2. Dénombrement partiel de 2021

En 2021 a eu lieu un dénombrement de personnes en situation d'itinérance dans trois régions du Québec (Montréal, Québec et Gatineau) afin de fournir une estimation partielle de cette population. Il s'est spécifiquement concentré sur le nombre de personnes dans les services d'hébergement d'urgence (« SHU »), y compris les haltes-chaleur, les hébergements d'urgence, ainsi que les unités de débordement mises en place en raison de la pandémie. Cet exercice visait à estimer approximativement l'impact de la pandémie sur le nombre de personnes en hébergement d'urgence. Le 27 avril 2021, le total des personnes hébergées dans ces services d'urgence à Montréal s'élevait à 1192 dont 375 personnes dans les services d'hébergement d'urgence pour hommes, 76 dans ceux pour femmes ainsi que 610 personnes dans des unités de débordement. En 2018, lors du dénombrement du 24 avril, environ 695 personnes se trouvaient dans les SHU. En comparant les Dénombrements de 2018 et de 2021, une augmentation significative de 71,5 % a ainsi été observée. De même, une augmentation de 18,8 % de 2018 à 2019, soit avant même la pandémie, avait déjà été observée.

Du côté de Gatineau, l'impact de la pandémie sur le nombre de PSI semble avoir été encore plus substantiel. De 51 personnes en 2018 présentes au Gîte Ami, il était de 121 en

SHU en avril 2021, soit une augmentation d'au moins 137 %. Cette augmentation pourrait être encore plus importante, car certaines personnes ayant passé une partie de la nuit à la halte-chalear n'ont pas été incluses dans le dénombrement (environ 20 personnes, ce qui donnerait une augmentation de 176 %). L'augmentation du nombre de PSI en SHU s'est déroulée à partir d'avril 2020. De plus, la hausse aurait pu s'avérer supérieure si les personnes ayant été placées dans les logements de transition et autres logements, grâce à de l'accompagnement, avaient été incluses. En effet, à partir d'avril 2020, c'est 77 nouvelles places en logement qui ont été créées à Gatineau.

Du côté de Québec, le dénombrement partiel ne présentait pas d'augmentation notable du nombre de personnes dans les SHU relativement au Dénombrement de 2018.

Bien que ce dénombrement ne donne qu'un portrait incomplet de la situation (il n'inclut pas les personnes dans la rue ni en itinérance cachée et s'intéresse à trois villes seulement), et que, notamment, une augmentation de l'offre de places en refuges ait pu permettre une augmentation de leur fréquentation, les données tendaient à démontrer une augmentation importante du nombre de PSI à la suite de la pandémie.

À de nombreuses occasions durant les consultations, les personnes rencontrées ont partagé leurs inquiétudes quant à l'effet inflationniste de la pandémie sur le nombre de personnes en situation d'itinérance. Les organismes communautaires interrogés de même que les municipalités ont fait état d'une augmentation de la demande pour les services destinés à cette tranche de la population pouvant dépasser 20 %.

2.3. Parties prenantes — rôles et responsabilités sur papier

Déterminer le champ de compétences des différentes parties prenantes impliquées dans la lutte contre l'itinérance est une tâche ardue. Les principales raisons sont évoquées dans tous les plans présentés par les différents niveaux de gouvernement :

- Il s'agit d'un problème complexe qui ne peut être réglé d'une seule façon ;
- Tous les paliers de gouvernement interviennent en itinérance ;
- Les organisations, notamment communautaires, impliquées dans la lutte doivent répondre aux personnes à risque ou en situation d'itinérance qui les sollicitent, mais sont souvent financées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ;
- Les municipalités font face à des conséquences directes de l'itinérance, notamment au niveau de la sécurité, l'aménagement urbain, les travaux publics, etc. ;
- Mais, surtout, tous les acteurs doivent collaborer pour bien diriger leurs efforts et faire une différence.

Les principaux acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance au Québec peuvent être regroupés dans les 4 catégories suivantes :

1. *Le gouvernement fédéral* fournit principalement du financement pour la lutte contre l'itinérance par le truchement d'ententes avec le gouvernement du Québec où ce dernier reçoit les sommes prévues et les administre en fonction des modalités convenues. Il est aussi interpellé en relation avec les PSI autochtones ;
2. *Au gouvernement du Québec*, plusieurs ministères sont impliqués à différents niveaux, autant par des programmes d'aide directe qu'en finançant la recherche ou en formant des intervenants affectés aux personnes en situation d'itinérance. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment par le truchement des CI(U)SSS, est responsable de la production et du suivi du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII 2021-2026) de même que l'adoption de plans d'action régionaux et communautaire intégré en itinérance (« PARCI ») ;
3. *Les municipalités* représentent les juridictions qui doivent composer directement avec l'itinérance. Elles doivent composer avec les difficultés de cohabitation sociale entre les PSI et la population générale, avec une augmentation des efforts de salubrité découlant des méfaits ainsi que les enjeux de sécurité publique et les conséquences judiciaires potentielles. Cependant, comme les déterminants de cette situation trouvent leur origine au niveau de la santé, du logement ou du revenu, les municipalités disposent de peu de moyens d'intervenir directement ou financièrement pour s'attaquer à l'itinérance. De même, de par leur proximité et leur connaissance du terrain, elles sont en mesure d'influencer et/ou de coordonner les actions des organismes présents sur leur territoire ;
4. *Les organismes communautaires* sont^{3,4} les entités les plus proches des PSI et qui s'assurent de leur venir en aide. Ceux-ci offrent, entre autres, des services en matière de logement d'urgence, d'aide alimentaire, de soutien administratif et psychologie, de services d'accompagnement. Leur financement provient en grande partie du gouvernement du Québec. Toutefois, selon les témoignages obtenus, leur financement, qui est en grande partie obtenu par projet, est une source d'inefficacité et très énergivore. La précarité à long terme d'une approche par projet ainsi que la charge administrative reliée au constant renouvellement du financement complexifient l'action des organismes communautaires.

³ Le site <https://www.211qc.ca/action/211-repertoire.pdf> présente une liste d'organismes œuvrant en itinérance dans la région de Montréal.

⁴ Le site <http://www.raiiq.org/index.php/repertoire-des-services/recherche-par-services> présente une liste d'organismes œuvrant en itinérance dans la région de Québec.

L'annexe 1 présente une recension des différents acteurs ayant un impact dans la lutte contre l'itinérance ainsi que leurs principales mesures d'intervention. Lorsque disponibles, les investissements dans chacun des programmes/plans ont été documentés. Ce tableau permet de mieux saisir les responsabilités de chacun des groupes concernés et les dépenses consacrées.

Le gouvernement du Québec, ayant la responsabilité d'intervenir dans plusieurs pans de la lutte contre l'itinérance, joue un rôle prépondérant et consacre des sommes importantes. Toutefois, en pratique, la responsabilité de fournir des services aux PSI est partagée notamment avec les organismes communautaires, mais aussi les municipalités.

Canada

Le gouvernement du Canada a annoncé en juin 2018 sa nouvelle stratégie visant à réduire l'itinérance : *Vers un chez-soi* (« VCS »). Elle a comme objectif de réduire de 50 % l'itinérance chronique sur dix ans, soit en 2027-2028 (Gouvernement du Canada, 2018). Maintenant, sous la responsabilité du ministère des Infrastructures, des sommes de 4 milliards de dollars ont été annoncées depuis son lancement pour financer ses actions.

Figure 1. Schéma d'accès selon VCS⁵



⁵ <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/directives-fra.html#h2.3-h3.4>

Cette politique vise à aider directement les municipalités et organismes qui offrent des services aux personnes en situation d'itinérance. Pour se faire, un système d'accès coordonné doit être en place. L'objectif d'avoir une telle structure est de faire en sorte que les personnes à risque ou en situation d'itinérance puissent être dirigées vers les bonnes ressources pour obtenir le soutien approprié. Au Québec, ce sont les CI(U)SSS qui ont été désignés comme étant les systèmes d'accès coordonnés.

La stratégie VCS intervient dans 5 catégories d'activités :

1. *Les services de logement* : vise à favoriser la transition vers un logement plus stable, sécuritaire et adéquat. Les logements permanents de transition supervisée, un logement sans supervision de même que des logements adaptés à la réalité et les valeurs autochtones font partie des logements auxquels VCS vise à favoriser l'accès notamment par du soutien au loyer ou l'aménagement de logements ;
2. *Prévention et détournement des refuges* : intervention avant que les individus ou ménages ne tombent en situation d'itinérance. Le détournement des refuges consiste à éviter qu'une personne se retrouve en refuge en lui offrant un accompagnement personnalisé notamment dans le but d'obtenir un logement stable. Ce type d'intervention peut toucher les gens sortant des institutions publiques, par exemple, en offrant des conseils juridiques ou en couvrant des frais de déménagement ;
3. *Services de soutien à la clientèle* : intervention visant à fournir des outils aux personnes à risque afin de les aider à réintégrer une situation stable. Le financement de refuges, de mesures visant l'acquisition d'aptitudes quotidiennes (budget, cuisiner, etc.), du soutien culturellement approprié pour les communautés autochtones et offrir des vêtements, des couvertures, de l'aide alimentaire, des produits d'hygiène personnelle, l'aide au revenu et à l'emploi, etc., font partie des mesures financées par ce volet ;
4. *Investissements en immobilisations* : vise à fournir des logements de qualité et en nombre suffisant qui répond aux besoins des personnes et familles à risque d'itinérance. La rénovation et la construction de refuges et de maisons de transition, l'achat de mobilier et les coûts liés à ces constructions sont autant d'actions financées par ce volet ;
5. *Coordination des ressources de collecte de données* : concerne le financement du soutien administratif qui permet la coordination des services et de colliger les données nécessaires pour intervenir de façon adéquate afin de lutter contre l'itinérance.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont signé une entente en 2019 afin d'assurer l'arrimage des actions de lutte contre l'itinérance en fonction du PAII 2021-2026. Cette

entente faisait suite à d'autres ententes similaires survenues entre les deux gouvernements depuis 2001.

Québec

Il y a maintenant 9 ans, le gouvernement du Québec déposait la Politique nationale de lutte à l'itinérance (« Politique nationale »). Cette Politique nationale a été le résultat de nombreuses consultations échelonnées sur plusieurs années, dont celle de la Commission de la Santé et des Services sociaux de l'Assemblée nationale sur l'itinérance en 2008-2009 (Commission permanente de la santé et des services sociaux, 2009).

Cette Politique nationale est venue définir les fondements sur lesquels les actions futures se sont basées pour agir en matière d'itinérance. Elle a établi les différentes définitions de l'itinérance présentées précédemment ainsi que les axes d'intervention à privilégier :

1. Le logement :

- Faciliter l'accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive, particulièrement dans les milieux où les logements sociaux demeurent peu disponibles et où les logements locatifs les plus abordables demeurent trop dispendieux. Un examen des stratégies de lutte contre l'itinérance au niveau international confirme ce constat (MSSS, 2014).

2. Les services en santé et les services sociaux :

- Le fait de ne pas avoir de domicile fixe nuit à la capacité des personnes en situation d'itinérance d'avoir accès aux services de santé et aux services sociaux en plus de rendre plus complexe le maintien du traitement ou du soutien. Les règles administratives, notamment, font en sorte de priver ces personnes des services auxquels ils ont droit ;
- Les personnes en situation d'itinérance doivent pouvoir bénéficier de services répondant à leurs besoins spécifiques. Ceux-ci sont multiples et varient selon la personnalité, l'âge, les expériences de vie, le genre et le territoire. Ces personnes posent un réel défi sur le plan de la continuité, de l'harmonisation des services de santé et des services sociaux et sur le plan de la collaboration entre les services gouvernementaux ainsi qu'avec les organismes communautaires (MSSS, 2014).

3. Le revenu :

- Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, celle-ci en demeure un déterminant (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2008).

- La précarité financière est certainement un facteur important pouvant conduire à l'itinérance. La pauvreté peut empêcher les personnes de subvenir de combler leurs besoins de base. L'accès aux programmes de soutien aux revenus est essentiel pour s'attaquer et prévenir l'itinérance.

4. *L'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle :*

- L'absence d'un emploi constitue un facteur de vulnérabilité, tant du point de vue du revenu que de l'intégration sociale. À certaines conditions, le travail demeure un puissant élément d'intégration. Sans travail, la personne se met à douter de son utilité sociale. Le travail peut fournir aussi de multiples occasions de créer des liens et de tisser un réseau social (MSSS, 2014) ;
- Avoir un emploi vient donc réduire les probabilités de rupture sociale, autant parce qu'il offre un revenu que parce qu'il permet au travailleur d'être en contact avec des personnes ;
- Et c'est par l'éducation que les personnes à risque ou marginalisées peuvent se former afin d'occuper un emploi de qualité en plus de favoriser l'inclusion sociale.

5. *La cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation :*

- Les personnes en situation d'itinérance suscitent parfois des craintes et des malaises de la part de la population qui les côtoie. Cette attitude est surtout une question de sensibilisation de la population sur les facteurs qui conduisent des personnes à l'itinérance (MSSS, 2014) ;
- Mieux connaître la réalité des personnes en situation d'itinérance permet davantage d'ouverture et de tolérance et des interactions publiques plus pacifiques. Lorsque les intervenants font preuve de davantage d'ouverture et de bienveillance, notamment les services de sécurité publique, cela peut conduire à une diminution de la judiciarisation et ainsi favoriser la sortie de l'itinérance.

Ces 5 axes développés par la Politique nationale sont au centre du dernier Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII 2021-2026) qui est le deuxième plan déposé depuis la publication de la Politique nationale. Ce plan d'action se développe sur 3 axes d'intervention, soit la prévention, l'accompagnement et l'intersectorialité (MSSS, 2021).

Figure 2. Principales mesures du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026

PRÉVENTION	ACCOMPAGNEMENT	INTERSECTORIALITÉ
<p>1. Jeunes vulnérables</p> <p>1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation</p> <p>1.2 Rejoindre plus de jeunes en rehaussant le Programme Qualification des jeunes</p> <p>1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs</p> <p>2. Sorties d'établissement</p> <p>2.1 Accompagner les personnes vulnérables</p> <p>2.2 Explorer de nouvelles avenues pour améliorer les sorties d'établissement carcéral</p> <p>3. Prévention de la complexification des problématiques</p> <p>3.1 Rehausser le continuum de services en dépendance</p> <p>3.2 Développer une approche de soins et services de longue durée adaptée aux personnes hébergées</p> <p>4. Sensibilisation</p> <p>4.1 Réaliser des activités d'éducation populaire et de conscientisation</p>	<p>5. Logements</p> <p>5.1 Ajuster les programmes pour les adapter</p> <p>5.2 Augmenter le nombre de logements</p> <p>5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement</p> <p>6. Soins et services sociaux</p> <p>6.1 Soutenir le continuum d'hébergement d'urgence et de transition</p> <p>6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes</p> <p>6.3 Consolider les services de proximité en itinérance</p> <p>6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments</p> <p>7. Revenu</p> <p>7.1 Développer des services de fiducie volontaire</p> <p>7.2 Documenter les freins à l'accès à l'aide financière de dernier recours, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales</p> <p>8. Éducation, (ré)intégration sociale et socioprofessionnelle</p> <p>8.1 Documenter les initiatives en vue de constituer un projet de démonstration</p> <p>8.2 Développer une offre de programmes adaptés</p> <p>8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue</p> <p>9. Interventions policières et judiciaires</p> <p>9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière</p> <p>9.2 Mettre en place le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire</p> <p>9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance</p>	<p>10. Premières Nations et Inuit</p> <p>10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance</p> <p>11. Coordination</p> <p>11.1 Améliorer l'accès au continuum de programmes et de services en logement</p> <p>11.2 Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i></p> <p>12. Compétences</p> <p>12.1 Soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques</p> <p>12.2 Former et sensibiliser les travailleurs de divers milieux ciblés</p> <p>13. Connaissances</p> <p>13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance</p> <p>13.2 Développer des nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes</p> <p>14. Dialogue intersectoriel</p> <p>14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance</p>

Le PAII 2021-2026 comprend 14 actions et 31 mesures bénéficiant d'un budget de 280 M\$ au moment de son annonce. Ce plan d'action est construit autour d'une vision stratégique inspirée en grande partie par la Politique nationale :

Le gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.

Les mesures du plan d'action 2021-2026 sont nombreuses et touchent autant l'aide directe aux personnes en situation d'itinérance, que le soutien aux organismes et municipalités qui interviennent, que d'aider à faire en sorte que les différents intervenants collaborent et appliquent les meilleures solutions pour s'attaquer à l'itinérance. Pour les principales mesures contenues au PAII 2021-2026, le lecteur peut consulter l'annexe 1.

Montréal

Il est largement reconnu que c'est à Montréal que le phénomène de l'itinérance est le plus présent au Québec. En 2018, 3 149 personnes vivaient dans les rues et sollicitaient les ressources de la métropole, représentant 54 % des itinérants selon le Dénombrement. Au cours des dernières années, l'itinérance a commencé à s'installer dans d'autres municipalités, mais l'expérience montréalaise est longue et justifie que son plan de lutte contre l'itinérance soit étudié.

En 2021, la Ville de Montréal publiait son Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025. Cette stratégie intégrée dépasse les strictes considérations d'itinérance, mais contient néanmoins certaines mesures ciblées sur la question des PSI. Dans un premier temps, la métropole s'est dotée d'un poste de Commissaire aux personnes en situation d'itinérance. De même, le plan visait à répondre, en concertation avec les organismes communautaires, aux besoins d'hébergement des PSI, de renforcer auprès des gouvernements supérieurs le rehaussement des investissements publics pour le logement abordable, social et communautaire notamment en ajoutant 1 500 logements pour les populations vulnérables et en maintenant le parc immobilier des habitations à loyer modique (HLM). Des mesures d'employabilité et de soutien aux populations autochtones étaient aussi prévues. Finalement, le plan visait à améliorer la gouvernance régionale et annonçait qu'un plan d'action régional en itinérance était en préparation pour l'agglomération.

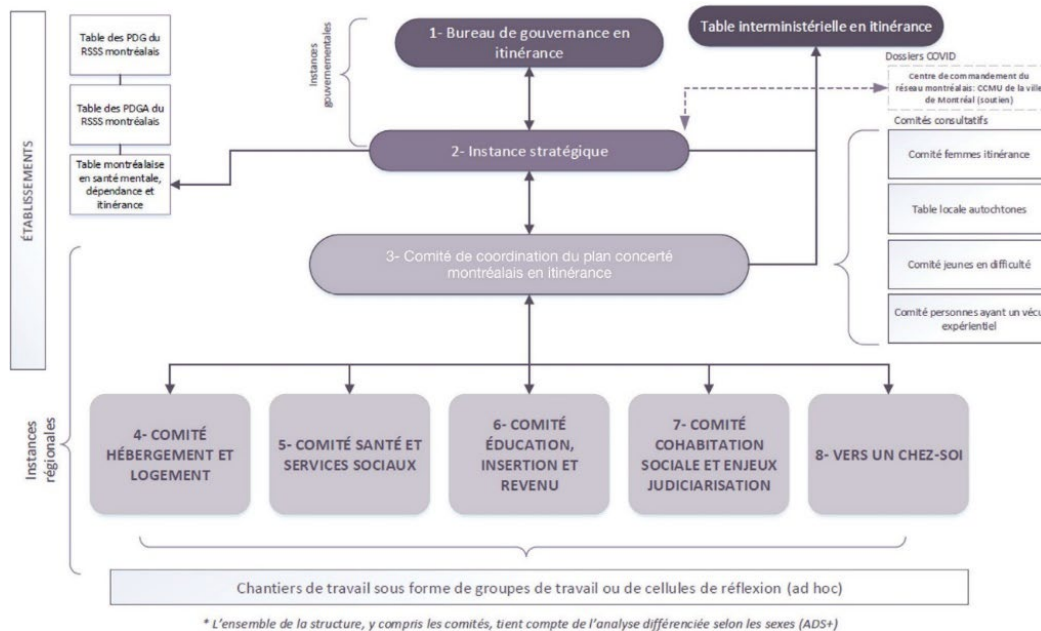
Le Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 (Plan concerté montréalais) a été rendu public en 2022 par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (« CIUSSS Centre-Sud »), responsable régional de la concertation intersectorielle en itinérance (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2022). Il représente la mise en commun des différents plans d'action (communautaire, municipal et régional) en itinérance pour former une vision montréalaise concertée et intégrée de lutte à l'itinérance. Il présente 5 axes d'intervention :

- *Conditions de réussite (axe transversal)* : actions liées à la formation, le développement de connaissances sur le phénomène de l'itinérance et la collaboration intersectorielle entre les partenaires ;
- *Hébergement et logement* : cet axe vise la collaboration des différents intervenants afin d'assurer l'hébergement ou le logement pour les PSI ;
- *Santé et les services sociaux* : vise le développement d'une cohésion régionale entre les différents établissements du RSSS sur le territoire montréalais ; il permet cette cohésion tout en travaillant avec les différents partenaires, dont le milieu communautaire, et ce, en reconnaissant leur expertise propre ;

- *Cohabitation sociale et enjeux de judiciarisation* : cet axe a pour objectif de favoriser la cohabitation entre les PSI et la population notamment en s’assurant que les ressources d’aide adaptées sont suffisamment disponibles ;
- *Éducation, insertion et revenu* : cet axe cherche à permettre aux personnes de pleinement se réintégrer à la société notamment par l’emploi, la formation ou un meilleur revenu.

Mais surtout, le plan concerté reconnaît que les parcours menant à l’itinérance sont très nombreux, que chaque personne a des besoins qui lui sont propres et qu’il est donc nécessaire que tous collaborent pour réduire l’itinérance. C’est notamment pour favoriser cette collaboration qu’une structure de gouvernance claire pour s’assurer de bien départager les rôles et responsabilités de chacun et ainsi être en mesure d’intervenir efficacement. Cette structure est présentée à la Figure 3 ci-dessous.

Figure 3. Structure de gouvernance en itinérance de Montréal 2021-2026



* L'ensemble de la structure, y compris les comités, tient compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+)

Source : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2022)

L’organigramme proposé par le CIUSSS du Centre-Sud présente bien toute la complexité de l’action dans le contexte montréalais. Le nombre d’intervenants et de comités et tables de consultation, coordination et concertation est très important. Bien qu’il soit reconnu par les organismes et les municipalités consultés que la concertation est de première importance pour intervenir de façon efficace, plusieurs intervenants ont aussi souligné la nécessité d’être agile et proactif. Ainsi, une gouvernance trop complexe, même si elle permet que tous les intervenants aient leur mot à dire, pourrait nuire à la capacité d’agir en itinérance. De plus, cela peut mener à une allocation inefficace des ressources, des délais ou à ce que des sommes demeurent inutilisées.

Cela dit, il est important de reconnaître que le travail réalisé par le CIUSSS Centre-Sud vise à favoriser la concertation et l'action en matière d'itinérance. Toutefois, les consultations réalisées auprès des intervenants de Montréal ont révélé que parfois l'arrimage entre les besoins et les services est disparate et pourrait être mieux déterminé.

2.4. Parties prenantes consultées – la réalité terrain

Afin de mieux cerner les réalités sociopolitiques liées à l'itinérance, plusieurs rencontres avec des intervenants et des municipalités de partout au Québec ont été réalisées ⁶. Une liste complète des municipalités, organismes et personnes rencontrées se trouve à l'annexe 2 de ce rapport.

Dans un premier temps, tous les intervenants ont constaté que le nombre de PSI a augmenté de façon marquée depuis la pandémie en 2020. Parmi les facteurs expliquant cette augmentation, plusieurs ont identifié la hausse du coût de la vie et principalement du coût de se loger. Plusieurs personnes à faible revenu, dont un nombre grandissant d'aînés, semblent désormais incapables de payer leur logement, ou d'en trouver un autre abordable, et se retrouvent ainsi en situation d'itinérance dans des refuges ou même dans la rue.

Afin de s'attaquer à l'itinérance, les groupes rencontrés conviennent que le plus important est que tous travaillent en coordination. Il a été soulevé que, trop souvent, il y a du travail en silo ou mal orienté de certains intervenants. Par exemple, il a été souligné que certains organismes communautaires ont tendance à protéger leur champ d'action et leurs activités, plutôt que de poser les meilleurs gestes.

Bien que cela varie d'un endroit à l'autre, autant des municipalités que des organismes rencontrés témoignent d'un faible engagement de la part des CI(U)SSS. Ces derniers devraient techniquement avoir la charge de la concertation dans leur région, mais elle est généralement faite par les municipalités et à l'occasion par les groupes communautaires. Finalement, tous ont souligné l'importance pour les CI(U)SSS de collaborer étroitement avec tous les intervenants et de faire de l'itinérance une réelle priorité.

Tous les intervenants sont d'avis que les CI(U)SSS ont la responsabilité et les outils pour intervenir en itinérance. Qui plus est, la majorité des budgets et des programmes, dont le financement des organismes communautaires qui viennent en aide aux PSI, émanent de ces organismes de la santé. En fait, la majorité des organismes et municipalités consultés ont soulevé un manque de financement et de services de soutien en santé pour les organismes communautaires qui se sentent étouffés par la charge de travail.

⁶ Voir l'annexe 2 pour la liste des municipalités, organismes et personnes rencontrées.

Aussi, selon plusieurs intervenants, les actions des CI(U)SSS sont parfois réduites au minimum, réalisées en vase clos ou uniquement dirigées vers certains éléments paramétrés par la structure et les processus propres au réseau de la Santé et des Services sociaux. Notamment, certains ont témoigné qu'il était difficile d'avoir accès à du personnel pour intervenir auprès des PSI. Bref, les consultations ont été claires sur ce point, il faut plus de proactivité et une plus grande agilité du réseau de la santé et des services sociaux.

Le défi, selon plusieurs personnes rencontrées, est d'adapter le parcours de soins à la PSI et non pas de la forcer à entrer dans les ornières du réseau de la santé. Il faut établir des continuums de soins adaptés et des équipes multidisciplinaires, comme il en existe pour d'autres clientèles, afin notamment de décharger les services d'urgence qui s'avèrent coûteux pour la société et moins ajustés aux besoins de la PSI.

Au niveau des actions à mettre en place, les personnes consultées ont indiqué que les efforts doivent principalement être déployés afin de sortir les personnes de la rue et non pas uniquement de les aider à y vivre. Beaucoup de mesures ont historiquement été mises en place pour combler les besoins de base des gens dans la rue. Plusieurs intervenants ont affirmé qu'il faut sortir de ce paradigme, en plaçant tous les efforts possibles pour sortir les personnes de la rue et que les organismes doivent être des courroies de transition vers le logement.

Le logement est d'ailleurs identifié par la forte majorité des participants comme étant le principal facteur conduisant à l'itinérance et, donc, l'élément principal sur lequel intervenir pour prévenir l'itinérance ou sortir les PSI de l'itinérance. Dans le Grand Montréal, un ménage sur cinq n'a pas un revenu suffisant pour payer son loyer et ses besoins essentiels (Centraide du Grand Montréal, 2023) ; une proportion similaire est aussi constatée à Québec.

Cependant, certains ont soulevé des enjeux administratifs importants au niveau des programmes de soutien au logement. La quantité de formulaires à remplir et les délais de traitement conduiraient même certaines personnes à abandonner leur tentative de sortir de la précarité de la rue. De surcroît, le nombre de logements accessibles pour les clientèles plus à risques est trop faible. Cela a d'ailleurs été identifié par certains comme étant un facteur nuisant au rétablissement des PSI.

L'étude de Centraide révèle que 4,9 % du parc immobilier du Grand Montréal constitue des logements subventionnés comparativement à 6 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. À titre de comparaison, à Vienne ou en Finlande, c'est respectivement près de 50 % (Guillas-Cavan, 2021) et 16 % des logements qui ont une vocation sociale (Habitat Worldmap, 2019). Dans son rapport de 2020 sur le logement social, l'OCDE considère que tous les pays ayant moins de 10 % de logements sociaux ont un faible stock (OCDE, 2020).

Étant gérés par des organismes et le gouvernement du Québec, les logements sociaux ont une tolérance plus importante face aux personnes sortant de l'itinérance qui, parfois, présentent des enjeux de santé mentale, de dépendance avec ou sans problème de comportement. La pénurie de logements aurait d'ailleurs exacerbé le comportement discriminatoire de certains propriétaires privés qui rejettent systématiquement toutes les personnes profitant du programme de soutien au logement.

Du côté des municipalités, leurs responsabilités, de prime abord, se situent au niveau de la sécurité, de la salubrité et de l'entretien des infrastructures et mobiliers publics. Étant donné leur proximité avec leurs citoyens, elles se trouvent à être souvent interpellées pour régler des problèmes engendrés par des PSI. L'augmentation du nombre de PSI depuis la pandémie semble d'ailleurs avoir exacerbé les enjeux de cohabitation sociale, ce qui provoque des plaintes et conséquemment davantage d'interventions policières et de dépenses en travaux publics.

Selon les consultations tenues, les municipalités sont conscientes de l'importance d'agir à la source des problèmes de l'itinérance plutôt qu'en constante répression. Les municipalités rencontrées ont toutes entrepris des actions pour ultimement réduire les interventions policières qui ont peu d'impact à long terme sur la réduction de l'itinérance. En fait, une plus grande sensibilisation de la population est souhaitable afin de faire preuve d'une plus grande tolérance à l'égard des plus démunis.

Cela dit, les municipalités sont d'avis que certains des gestes qu'elles posent dépassent les responsabilités qui leur incombent. Plusieurs municipalités ont fait état de financement ou de mise à disposition d'espaces de refuge temporaire afin d'éviter que certaines personnes n'aient pas un toit pour la nuit. Des équipes de type EMMIS, financées par le ministère de la Sécurité publique et composées de policiers et travailleurs sociaux, existent maintenant dans plusieurs municipalités et permettent de désamorcer les enjeux de sécurité publique et la potentielle judiciarisation des PSI.

Pour ce qui est des responsabilités des organismes communautaires, ceux-ci ont surtout le mandat d'offrir des services de proximité pour les PSI. L'augmentation des PSI, et a fortiori des besoins, fait en sorte que les organismes ne disposent pas de suffisamment de ressources pour faire face à la demande. Le mode actuel d'obtention de financement, qui suppose des appels à projets constants, impose un fardeau administratif important et accapare des ressources et du temps qui pourraient être avantageusement consacrées aux PSI. Pour les organismes établis de longue date et ayant fait leurs preuves, il a été soulevé qu'il pourrait être approprié d'établir une part substantielle du financement à la mission.

Du côté de la communauté autochtone, plusieurs intervenants rencontrés ont fait part de l'importance d'adapter les façons de faire. Plusieurs ont réitéré ce que la littérature démontre : au Québec, les autochtones sont surreprésentés au sein des PSI et leurs

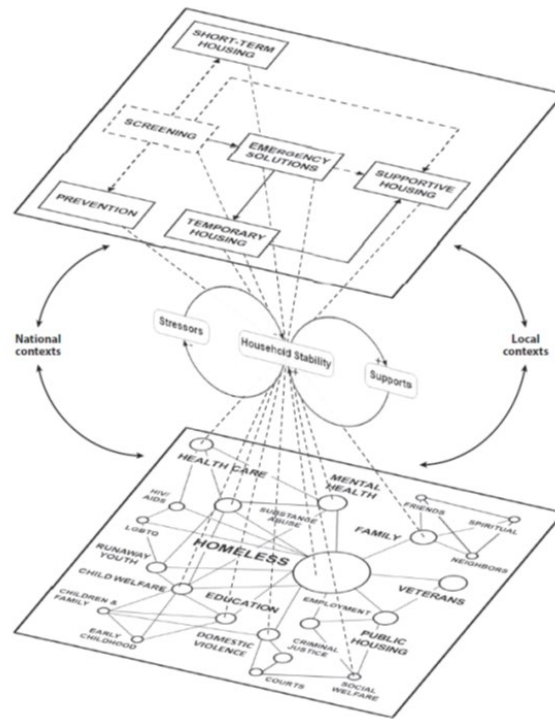
parcours les y ayant conduits diffèrent des autres PSI. Le manque de logement dans les communautés autochtones et dans les villes où ils habitent, la précarisation engendrée par la maladie d'un proche (nécessitant un déplacement loin de leur domicile, parfois en avion), la sortie d'établissements (prison, hôpital, DPJ), ainsi que les conséquences des traumatismes coloniaux sont des facteurs ayant été identifiés lors des consultations comme pouvant expliquer cette surreprésentation. Autant Roberval que Val-d'Or ont d'ailleurs souligné que certains autochtones en situation d'itinérance se sont retrouvés dans cette situation précaire, car ils ont dû quitter leur communauté, faute de logement pour y vivre. De même, plusieurs ont souligné que l'importance de la communauté est un facteur important à considérer pour mieux comprendre et intervenir auprès des autochtones se retrouvant en situation précaire. Afin de réduire les enjeux d'itinérance des Premières Nations et les Inuits, une approche axée sur la communauté et surtout la réconciliation est nécessaire pour instaurer un climat de confiance entre les autochtones et les intervenants institutionnels. À cet égard, les centres d'amitié autochtone constituent des initiatives de réaffiliation intéressantes.

Finalement, l'importance de mieux comprendre la réalité des PSI et d'avoir plus de données a été mentionnée à plusieurs reprises. Malgré l'existence de deux dénombrements, le manque de suivi régulier des PSI amène des difficultés par rapport à l'évaluation systématique du progrès des programmes en place et les interventions qui en découlent.

2.5. L'expérience internationale et les meilleures pratiques

Plusieurs études internationales ont démontré la complexité de l'itinérance, tant au niveau des déterminants que des solutions. Dans l'ensemble, les études internationales conviennent que les approches coordonnées de lutte à l'itinérance doivent tenir compte de la grande hétérogénéité de la population, ainsi que des types de services et du moment de leur mise en œuvre. Fowler et al. (2019) ont démontré les différentes interactions dans une analyse de la complexité systémique et dynamique de l'itinérance.

Figure 4. Complexité des systèmes associés à l'itinérance



Source : Fowler et al. (2019)

Pour les auteurs, il existe deux types de modèles d'intervention face à l'itinérance :

1. *Modèle étagé* qui vise la transition des refuges vers les hébergements temporaires et permanents en fonction des plans de services/traitements respectés ;
2. *Logement d'abord*⁷ qui constitue un préalable à tout traitement visant à réduire l'itinérance.

Logement d'abord a constitué un changement de paradigme au cours des années 80 et constitue à bien des égards la norme aujourd'hui ; cette approche aligne les services une fois la situation domiciliaire stabilisée. En outre, la gestion des cas en privilégiant le logement permet de réaliser des économies en évitant les coûts de refuge, d'hospitalisation et de criminalisation/justice. Les principes du logement d'abord sont inclus dans les stratégies nationales de lutte contre l'itinérance en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Danemark, en France, en Finlande, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Écosse, en Espagne, en Suède et aux États-Unis.

⁷ Dans le cadre du présent rapport, la locution *Logement d'abord* fait référence à l'approche novatrice qui vise dans un premier temps la sécurisation du logement et un accompagnement personnalisé de la PSI dans cet environnement.

La juridiction qui fait œuvre de modèle dans le cadre de l'approche *Logement d'abord* est sans contredit la Finlande (Juhila, Raitakari, & Ranta, 2022). Dès 1987, Année internationale du logement des sans-abri, la Finlande avait introduit dans sa constitution le droit au logement. Ainsi, de 2008 à 2020, le nombre de sans-abri en Finlande est passé de 3 500 à 1 000. La stratégie adoptée est une adaptation de *Pathways to Housing* développée à la ville de New York dans les années 1990. La stratégie finlandaise est basée sur 4 principes :

1. Le logement permet une vie autonome. Les besoins de santé et services sociaux sont traités une fois le logement sécurisé ;
2. Le respect des choix personnels quant aux traitements et soins à obtenir ;
3. Le soutien visant la réhabilitation et la prise en charge de la personne par une approche personnalisée selon les besoins propres ;
4. L'intégration à la communauté et à la société.

Ce nouveau modèle contrastait avec le modèle dominant du traitement d'abord ou de l'escalier. Ce dernier mettait l'accent sur la nécessité de répondre à des conditions pour bénéficier de certains services tels qu'un logement permanent. Par exemple, la sobriété ou des signes de guérison de problèmes de santé mentale font partie des conditions que pouvaient avoir à démontrer des personnes en situation d'itinérance pour accéder à certains services. Avec l'approche finlandaise, la personne n'a pas besoin de transformer sa vie pour avoir accès au besoin primaire d'un toit.

La Finlande a adopté plusieurs programmes consacrés à l'itinérance (PAAVO I et II). Le programme de réduction de l'absence de chez soi à long terme PAAVO I (2008-2011) visait à lutter contre l'itinérance à long terme et à améliorer la prévention de logement en réduisant de moitié le sans-abrisme de longue durée d'ici 2011 et en créant des solutions durables et permanentes. Le programme visait à fournir au moins 1 250 nouveaux logements et places de logement accompagné pour les personnes sans-abri de longue durée dans les 10 villes participantes, notamment en cessant d'utiliser des refuges partagés et de les remplacer par des logements avec des locations permanentes. Des mesures préventives, telles que des conseils en matière de logement et le projet national de logement pour les jeunes ont également été inclus dans le programme PAAVO I.

Pour sa part PAAVO II, introduit en 2012, visait à éliminer l'itinérance à long terme pour 2015. Il avait pour objectif de rendre l'utilisation du parc locatif social plus efficace, et créait de mesures plus efficaces de prévention du sans-abrisme.

L'approche systémique entre tous les niveaux de gouvernement et les organismes communautaires a contribué au succès de ces programmes. L'alignement politique entre les différents partis et les niveaux de gouvernements, de même que la concertation avec

le milieu communautaire sont au cœur de la politique de lutte et de prévention de l'itinérance finlandaise. La décision de transformer des refuges d'urgence en logement était à l'époque surprenante, mais un nombre grandissant d'études démontrent que la gestion de l'itinérance par la mise à disposition de refuges d'urgence est extraordinairement coûteuse (O'Sullivan, 2022). De plus, la mise à disposition des logements n'était pas « ghettoisante », mais était déployée dans différents secteurs urbains. L'approche a aussi permis de modifier la livraison uniforme et impersonnelle des services à un traitement personnalisé axé sur les choix de la personne en situation d'itinérance. Fondamentalement, elle a permis d'accorder l'attention publique nécessaire aux droits de l'Homme de base (logement) pour les personnes les plus vulnérables.

Au chapitre du logement, la Ville de Vienne a adopté un modèle particulier⁸. Vienne détient 220 000 unités de logements sociaux, soit 25 % de l'ensemble du parc immobilier de la capitale d'Autriche. De plus, la Ville subventionne 200 000 unités de logement abordable construites et détenues par des promoteurs privés. Particularité du modèle, ces logements ne sont pas seulement accessibles aux ménages à faibles revenus, mais ils sont aussi offerts à l'ensemble de la classe moyenne ; ce qui soulève aujourd'hui des enjeux d'accessibilité pour les plus pauvres. En 2019, la Ville annonçait une réforme foncière d'envergure. Elle impliquait la construction de plus de 25 000 nouveaux logements sociaux et de plusieurs dizaines de milliers de logements abordables. En socialisant une grande part du foncier disponible, elle visait à s'attaquer à la bulle immobilière qui gonfle les prix des loyers dans le privé. Toutefois, en privilégiant les logements abordables sans revoir les règles d'accès à ceux-ci et aux logements sociaux, la réforme ne remet pas en question l'accessibilité universelle, principale cause d'exclusion des plus précaires (Guillas-Cavan, 2021).

Récemment, Fitzpatrick (2021) publiait une analyse comparative de 13 « villes d'avant-garde » qui s'étaient engagées en 2017 à atteindre un objectif spécifique visant à mettre fin ou à réduire l'itinérance en 2020. L'initiative *A Place to Call Home* de l'Institute of Global Homelessness (IGH) représentait un effort concerté pour soutenir les villes à travers le monde afin d'éradiquer l'itinérance. Les villes d'avant-garde sont réparties sur les six continents : quatre villes en Europe (Manchester et Glasgow au Royaume-Uni, Bruxelles en Belgique et Rijeka en Croatie), trois villes en Amérique du Nord (Chicago et Little Rock aux États-Unis et Edmonton au Canada), deux villes en Amérique du Sud (Montevideo en Uruguay et Santiago au Chili), deux villes en Australie (Adélaïde et Sydney), une ville en Afrique (Tshwane en Afrique du Sud), et une ville en Asie (Bengaluru en Inde).

Les auteurs ont identifié les principaux facteurs de progrès dans la réduction de l'itinérance de rue, soit la présence d'une agence de coordination principale et l'accès

⁸ Le modèle viennois de logement social, une inspiration pour défier la crise du logement en Europe, consulté [ici](#).

coordonné aux services destinés aux sans-abri, ainsi que l'investissement dans des interventions spécialisées et fondées sur des données probantes, telles que les services proactifs dans la rue, la gestion de cas individuels et le logement d'abord.

Selon l'expérience internationale en matière d'itinérance, les principaux obstacles au progrès cités sont : a) le recours massif à des refuges non portés sur la dignité et parfois dangereux ; b) la préoccupation de répondre aux besoins physiologiques immédiats, et parfois aux besoins spirituels perçus, plutôt que de procéder à des changements structurels et systémiques ; et c) le manque d'accent mis sur la prévention. Les interventions agressives de la police et des autorités municipales, ainsi que les barrières documentaires et d'identification, ont également été contre-productives dans les tentatives de réduction de l'itinérance. Finalement, une disponibilité déficitaire de logement abordable constituait des facteurs de pression sur les municipalités.

La plupart des études internationales contemporaines en viennent à la conclusion : il ne suffit pas d'intervenir face aux situations d'indigence des PSI, il faut savoir identifier les signes avant-coureurs et intervenir en amont de l'itinérance. Fowler et al. (2019) confirment que la prévention de l'itinérance doit se développer en fonction des facteurs de risques propres à chaque population alors que le modèle de prévention généralement adopté propose une accessibilité universelle. Ainsi, les auteurs constatent qu'ils faillent accompagner la population à risque vers l'accès au logement, à travers, par exemple, une législation sur le droit au logement qui garantit l'accès aux aides d'appoint, ainsi que les politiques d'obligation d'assistance qui obligent les gouvernements à répondre aux demandes d'aides au logement.

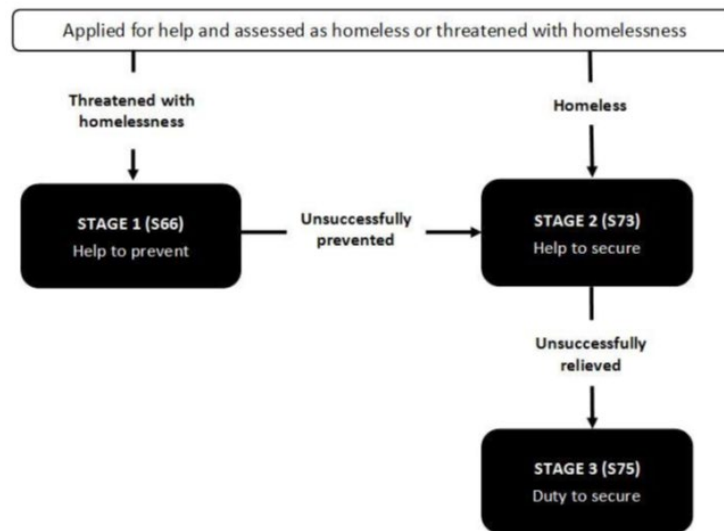
L'optimisation des approches de logement d'abord se traduit par des réductions progressives du nombre de personnes bénéficiant d'une aide d'appoint sans aucun impact sur les taux d'insécurité du logement. Une amélioration de la prévention modifie positivement la trajectoire de l'insécurité du logement, tout en générant des améliorations au chapitre de l'aide d'appoint aux sans-abris. Par exemple, une amélioration de 5 % de la prévention de personnes à risque d'itinérance génère une diminution comparable du besoin total de logement qu'une amélioration de 50 % des occasions de placement associées à des politiques de logement d'abord (Fowler P. J., Hovmand, Marcal, & Das, 2019). Ainsi, la prévention représente un levier pour améliorer les réponses coordonnées à l'absence de domicile, et les analyses révèlent que les efforts de prévention universelle couplés à des interventions ciblées présentent les améliorations les plus probantes de la prévalence de l'itinérance.

Selon Fowler et al. (2019) et Mackie (2023), la réponse optimale à l'itinérance provient d'une approche sur plusieurs fronts qui incorporent la prévention et le logement d'abord, ce qui génère des changements dans l'insécurité du logement et l'assistance aux PSI. Il faut donc que les communautés 1) suivent les indicateurs de vulnérabilité à l'itinérance,

2) analysent l'efficacité de leurs interventions, 3) prennent en compte la résistance face à une approche de prévention 4) suivent les demandes d'assistance avant que la personne soit confrontée à l'itinérance 5) adoptent une obligation légale d'assistance.

À ce chapitre, il faut noter la démarche du Pays de Galles. Il est le premier pays où le gouvernement a cherché à réorienter les services vers la prévention et à les rendre universellement accessibles. La particularité de l'approche est l'obligation légale d'intervenir (obligation de moyen) et, si la situation ne se stabilise pas, l'obligation en devient une de résultat, soit de sécurisation.

Figure 5. Stades d'intervention légaux aux Pays de Galles (R-U)



Source : Mackie, Thomas & Bibbings (2017)

De plus, les autorités locales sont tenues de collecter des données sur tous les ménages qui demandent une aide aux PSI. Les données montrent les raisons pour lesquelles les personnes sont sans domicile, les types d'aide offerte, les niveaux d'utilisation des logements temporaires, et les résultats à chaque étape (Stage 1 à 3), ventilés par âge, sexe et type de ménage.

La nouvelle réglementation semble avoir permis de réorienter les personnes vulnérables à l'itinérance, mais surtout de modifier l'attitude des personnes procurant des services plus humains et bienveillants (Fitzpatrick, Mackie, & Wood, 2021). Les personnes en bas âge (16-17) ont eu des résultats probants à toutes les étapes alors que les femmes ont des taux de succès plus élevés que les hommes seulement au stade 3. La principale critique du programme relève du fardeau réglementaire de la documentation des parcours personnalisés. L'étude démontre une certaine disparité de traitement selon les administrations régionales. Ainsi, les auteurs concluent que si un droit à l'aide à la prévention de l'itinérance est un moteur efficace de changement, si une attention à la mise

en œuvre et à la qualité des services offerts n'est pas accordée, la législation ne réalisera pas son plein potentiel.

Du côté de l'Irlande, le pays du même nom a lancé sa première stratégie intégrée de lutte à l'itinérance dès l'an 2000. Au début de la décennie suivante, l'Irlande a fait face à une croissance inégalée de l'itinérance alors que le nombre de PSI en refuge d'urgence a triplé entre 2014 et 2022. Très rapidement, le déficit de logements abordables a été identifié comme la principale cause de la recrudescence des PSI. En décembre 2021, le gouvernement déposait *Housing for All*, la première stratégie intégrée de lutte à l'itinérance couplée au développement de l'habitation et particulièrement du logement abordable.

En juin 2021, le Parlement européen adoptait la Déclaration de Lisbonne lançant la Plateforme européenne de lutte contre la situation des sans-abris. Elle vise à éradiquer le sans-abrisme d'ici 2030 (O'Sullivan, 2022). Bien qu'il soit établi que les refuges d'urgence soient très coûteux, il demeure qu'un certain nombre d'États européens continueront d'y avoir recours en raison de la pénurie générale de logements ou de l'absence de ciblage des logements sociaux pour les personnes à risque ou en situation d'exclusion liée au logement. Dans cette optique, O'Sullivan recommande de coupler à ces refuges des services de santé, de services sociaux et d'employabilité afin d'accélérer la transition vers un logement stable. C'est là l'essence du changement d'approche qui vise la proactivité envers les populations vulnérables plutôt que la fourniture de services passive, à demande.

Les initiatives porteuses ne se limitent pas à l'international. En 2014, le gouvernement du Manitoba a introduit un programme d'assistance au logement basé sur le revenu, marquant une nette augmentation du soutien gouvernemental en faveur des locataires à faible revenu (Manitoba, 2015). Le programme d'Aide au loyer (Rent Assist) vise à aider les Manitobains qui reçoivent l'Aide à l'emploi et au revenu (« AER ») et ont des coûts de logement à couvrir. Le montant de l'aide est fixé à 80 % du loyer médian du marché en fonction de la taille du ménage, le coût médian étant déterminé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. L'Aide au loyer peut également contribuer au coût du loyer pour les Manitobains à faible revenu qui louent un logement ou paient le gîte et le couvert dans un logement non subventionné. Pour être admissibles, les résidents du Manitoba qui ne reçoivent pas l'AER doivent satisfaire à certaines conditions, notamment avoir un revenu net annuel en dessous de certains seuils en fonction de la taille de la famille.

Grâce à ce programme, les familles bénéficiant de l'aide sociale ont connu des augmentations significatives de leurs prestations liées au logement, avec certaines familles enregistrant une croissance de 69 % sur une période de deux ans (CCPA, 2019). Une étude de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a montré que depuis

son introduction en 2014, l'Aide au loyer du Manitoba a permis à des dizaines de milliers de ménages au Manitoba d'accéder à un logement correspondant à leurs besoins et d'y demeurer.

En 2020, le Centre canadien de politiques alternatives, qui s'est penché sur l'impact de l'Aide au loyer, a conclu que ce programme propose une voie pour échapper à l'itinérance et à la pauvreté extrême et contribue à une plus grande sécurité du logement. Cette assistance a contribué à réduire la pauvreté et à améliorer l'accès aux besoins fondamentaux. Plus de la moitié des locataires interrogés, dont certains ont connu l'itinérance, ont souligné que l'Aide au loyer leur permettait de ne pas se retrouver sans abri (CCPA, 2020).

D'après les études de cas examinées, une approche multidimensionnelle visant à 1) renforcer l'accessibilité et la disponibilité des logements, et 2) établir des mesures préventives semble pouvoir générer des résultats positifs en réduction de l'itinérance.

3. Les coûts de l'itinérance pour la société

L'itinérance est associée à divers coûts économiques et sociaux générés par une utilisation accrue de soins de santé, de services sociaux, de logement, de sécurité et de services de justice ainsi qu'une baisse de productivité, ce qui entraîne des coûts élevés pour les communautés et les gouvernements. Au-delà des coûts pour la société, il ne faut pas négliger les conséquences individuelles importantes de l'itinérance assumées par la personne qui se retrouve dans la rue, dans un refuge ou dans son auto.

En ce qui concerne les coûts de santé, les PSI sont très souvent exposées à des conditions de vie difficile et sont donc plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé physique et mentale qui, lorsqu'ils ne sont pas pris en charge assez tôt, deviennent plus coûteux à long terme. Par rapport à la population générale, les PSI sont davantage à risque de maladies chroniques, d'infections, de troubles de santé mentale ou encore de dépendances aux substances, nécessitant en général des soins spécialisés et des traitements plus longs (Fuller-Thomson, Hulchanski, & Hwang, 2000). En raison d'un manque d'accès régulier aux soins de santé, les PSI peuvent devoir recourir aux services d'urgence pour leurs besoins médicaux. Il va sans dire qu'une utilisation fréquente de ces services entraîne des coûts plus élevés que des rencontres préventives ou en GMF.

D'autre part, les PSI nécessitent en général un hébergement temporaire ou d'urgence (refuges, centres d'accueil, etc.) fourni par les services sociaux. Ces services d'hébergement ont des coûts liés à la gestion des installations, l'entretien, les fournitures de base et la nourriture. De même, les services sociaux peuvent mettre en œuvre des programmes visant à aider les PSI à se réintégrer dans la société à l'instar des programmes de formation professionnelle et qualifiante.

Pour ce qui est des coûts liés à la sécurité et aux services de justice, les PSI sont en contacts fréquents avec les services de police soit pour la recherche de lieu de vie temporaire, pour des infractions ou pour des conflits avec d'autres personnes. Ces contacts peuvent entraîner des dépenses de ressources policières et administratives. De plus, les PSI sont plus sujettes à des arrestations, voire des incarcérations, pour des infractions mineures. Or, l'incarcération implique des coûts considérables d'hébergement en prison, de sécurité, de nourriture et même de santé. Un rapport de 2016, du National Law Center on Homelessness and Poverty (NLCHP) des États-Unis, note que « les stratégies de criminalisation coûtent non seulement des millions de dollars aux villes en ressources gaspillées, elles ne s'attaquent pas non plus aux causes profondes de l'itinérance ». Les arrestations, les incarcérations, les amendes et les condamnations prolongent l'itinérance en créant de nouveaux obstacles à l'obtention d'un emploi et d'un logement stables.

Latimer et al. (2017) ont mené une étude dans 5 villes canadiennes dont le but était d'estimer les coûts moyens annuels, totaux et par catégorie, engendrés par les PSI ayant des troubles de santé mentale. Les résultats montrent qu'à Montréal en 2016, les coûts moyens annuels s'élevaient à 56 406 \$ par PSI. Ce montant se décompose en diverses catégories, comme illustrées dans le Tableau 6, dont les deux plus importantes sont les coûts associés à l'aide sociale et les frais pour les séjours en soins psychiatriques. L'écart de coûts entre chaque PSI, allant de -15 530 à 341 535 \$, souligne l'hétérogénéité de la population des PSI et la variabilité entre l'utilisation des services selon les villes. Les prédicteurs de coûts plus élevés sont un niveau de fonctionnement plus faible et un historique psychiatrique plus intense. À noter que les résultats n'incluent pas le coût des médicaments, mais l'étude mentionne que des données de Montréal montrent que cela pourrait représenter environ 3 000 \$ par année par personne.

Tableau 6. Coûts moyens annuels par personne selon divers services, \$ 2016

Coûts	\$	Montréal	
		IC 95 %, \$	
Refuges	4 244 \$	3 405 \$	5 249 \$
Logement supervisé	5 879 \$	4 450 \$	7 523 \$
Traitement de dépendances	2 098 \$	1 289 \$	3 046 \$
Visites ambulatoires	5 621 \$	4 523 \$	6 720 \$
Visites aux urgences et ambulance	1 483 \$	1 094 \$	1 896 \$
Séjour à l'hôpital pour cause physique	4 666 \$	2 444 \$	7 688 \$
Séjour à l'hôpital pour cause mentale	9 416 \$	6 095 \$	14 042 \$
Autres (lignes d'écoute, centre d'accueil, etc.)	3 318 \$	2 702 \$	3 898 \$
Police, comparution devant le tribunal	6 613 \$	5 283 \$	8 192 \$
Incarcération	3 464 \$	1 784 \$	5 701 \$
Aide sociale, prestations d'invalidité	10 407 \$	9 906 \$	10 849 \$
Revenu de travail	804 \$	519 \$	1 099 \$
Total	56 406 \$	50 654 \$	62 456 \$

Source : Latimer et al. (2017). Note : IC représente l'intervalle de confiance à 95 %.

La part des coûts pour les municipalités

Bien que l'itinérance soit principalement de compétence provinciale, les PSI occasionnent des dépenses aux municipalités à bien des égards. Il demeure toutefois impossible d'isoler la part des coûts associés à l'itinérance par poste de dépense dû à une absence de données publiques. Cependant, des statistiques sur les dépenses des administrations publiques permettent de fournir une approximation de ce partage des coûts. En effet, les données sur la classification canadienne des fonctions des administrations publiques de Statistique Canada brossent le portrait pour certains postes de dépenses selon le montant total dépensé par le palier provincial et municipal. Le Tableau 7 illustre qu'une part importante des dépenses en logement et en ordre et sécurité publics (sécurité et justice) est assumée par les municipalités, alors que le provincial assume davantage les dépenses en santé et en protection sociale. Dans l'interprétation des résultats de la modélisation à la section suivante, ces pourcentages serviront à déterminer la part du montant total assumée par les municipalités de celle imputée au gouvernement provincial. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit que d'une approximation des parts des municipalités à défaut d'avoir les dépenses spécifiques pour l'itinérance. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Tableau 7. Part des coûts assumés par les municipalités par poste de dépenses, 2021

Postes de dépenses	Dépenses municipales (M\$)	Dépenses provinciales (M\$)	Part des municipalités
Logement et équipements collectifs	1 041	2 127	32,9%
Santé	5	52 475	0,0%
Ordre et sécurité publics	2 884	2 844	50,3%
Protection sociale	613	27 546	2,2%

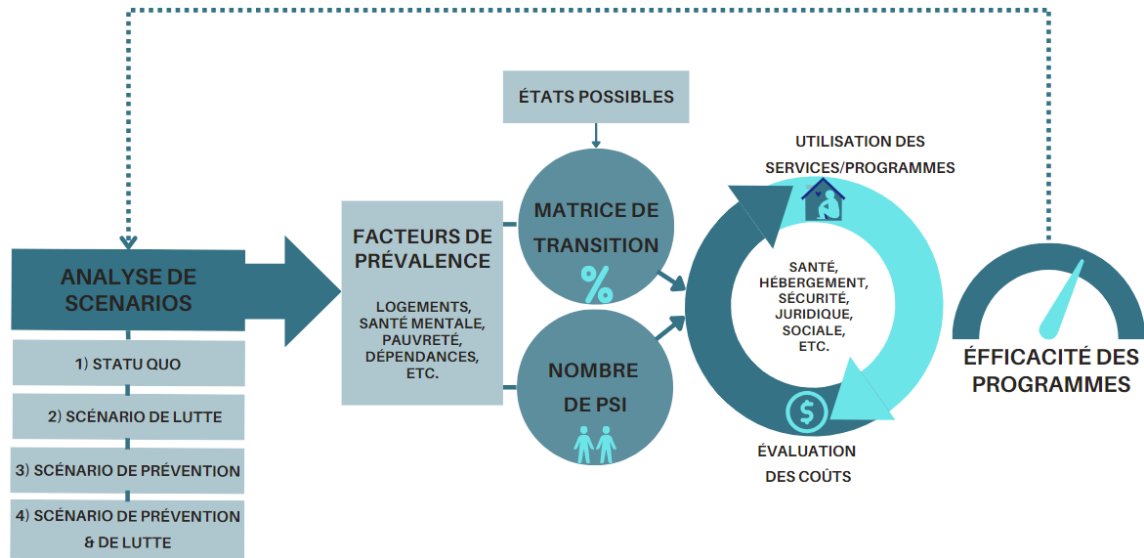
Source : Statistique Canada, Tableau 10-10-0024-01 et calculs d'AppEco.

4. Le modèle AppEco

Utilisant l'ensemble des plus récentes données disponibles, un modèle de transition multi-états a été développé afin d'estimer l'impact économique de diverses stratégies d'intervention visant à réduire l'itinérance au Québec. En s'appuyant sur la littérature économique existante, le modèle projette les différences de prévalence et de coûts associés à l'itinérance en fonction de différents scénarios.

Le schéma illustré par la Figure 6 présente un aperçu de chaque composante du modèle.

Figure 6. Schéma du modèle



Source : AppEco.

Les facteurs de prévalence, qu'ils soient individuels, systémiques ou bien structurels, sont à la base du modèle. Ils interfèrent à la fois sur le nombre de personnes en situation d'itinérance que sur la probabilité de transitionner d'un état à l'autre. Un exemple concret pour illustrer cette partie du schéma est la pénurie de logements. En effet, un taux d'inoccupation faible jumelé à de fortes augmentations de loyer entraînent à la fois une augmentation du flux entrant de PSI, mais réduit également la probabilité pour ceux actuellement dans la rue ou dans un refuge de se trouver un logement.

L'étape suivante du modèle est d'associer l'utilisation des services pour chaque individu selon leur état pour une période donnée. À cet égard, un individu vivant dans la rue, par exemple, a souvent recours à plus de services de sécurité ou de justice. Une fois que le nombre total de ressources utilisées pour chaque PSI est déterminé, il suffit de multiplier chaque service en question par le coût qui lui est rattaché. À cet effet, des tableaux de coûts précis pour plusieurs ressources ont été déterminés à partir d'une recherche de données et d'une revue de littérature.

Il devient alors possible d'établir des scénarios alternatifs au statu quo qui prévaut actuellement. Ceux-ci peuvent influencer à la fois sur les facteurs de prévalence, les probabilités de transition ou encore le nombre de PSI. Les impacts sur le nombre de PSI, l'utilisation des services et les coûts associés permettent de comparer l'efficacité des stratégies d'interventions entre les différents scénarios.

Les sous-sections suivantes présentent de façon détaillée les principales composantes du cadre d'analyse. Des notes techniques sur la modélisation, plus particulièrement sur les matrices de transition, sont également disponibles à l'annexe 3.

4.1. États de transition

Les états de transition sont au cœur du modèle. Ils indiquent la situation dans laquelle peut se retrouver une PSI. En lien avec les données du Dénombrement ainsi que de divers travaux dans la littérature sur l'utilisation des modèles multi-états (Rochon, 2020; Alexander-Eitzman, North, & Pollio, 2018; O'Donnell, 2019), nous avons choisi de considérer les 4 états suivants :

1. *Rue* : cette catégorie comprend les individus passant la nuit à l'extérieur ;
2. *Hébergement temporaire* : cette catégorie comprend les refuges, l'hébergement d'urgence, les hôtels et les motels. Le caractère temporaire fait référence au fait que l'individu ne peut rester indéfiniment dans l'hébergement en question ;
3. *Hébergement stable ou permanent* : cette catégorie fait référence à l'hébergement social, les logements subventionnés, l'hébergement de transition et l'hébergement privé ;
4. *Décès* : Malheureusement, le décès représente également un état pouvant être atteint par une personne dans le modèle.

Le choix de ces quatre états s'est imposé pour de multiples raisons. D'une part, il s'agit d'états pour lesquels des données étaient disponibles puisqu'ils correspondent aux différents types de lieux répertoriés dans le Dénombrement de 2018. D'autre part, ces états sont régulièrement utilisés dans la littérature lorsqu'il est question de modèle multi-états. Cela facilite ainsi la détermination de certains paramètres du modèle ainsi que la comparaison des résultats avec d'autres études.

Les personnes dans l'état d'itinérance cachée ou à risque d'itinérance sont traitées indirectement en amont du modèle. Cette catégorie comprend les personnes en situation de logement précaire, par exemple ceux vivant chez des amis ou des membres de la famille, qui restent invisibles ou qui dissimulent leur état de manière intentionnelle ou non. Ces personnes ont volontairement été exclues des états et de la matrice de transition, car peu de données fiables existent actuellement sur ce groupe.

4.2. Matrice de transition

Parmi les paramètres importants à considérer pour le modèle, les matrices de transition entre les états d'itinérance sont névralgiques et influencent directement les résultats de l'analyse tant en matière de coûts que d'efficacité. Les matrices de transition permettent de modéliser les changements d'états d'itinérance au fil du temps et d'évaluer les probabilités de passer d'un état à un autre. Par exemple, dans le modèle, à chaque six mois, il est possible de soit passer de la rue à un état de logement temporaire ou stable, soit de demeurer dans la rue ou de mourir. Dans le cadre de cette étude, nous utilisons

l'information provenant d'un ensemble de matrices dans la littérature (Alexander-Eitzman, North, & Pollio, 2018; O'Donnell, 2019; Kaltsidis, Grenier, Cao, Bertrand, & Fleury, 2020; Lemoine et al., 2021). Il est toutefois important de mentionner que nous utilisons une version modifiée de celles-ci en les combinant pour obtenir une matrice agrégée de l'ensemble des résultats.

Le Tableau 8 ci-dessous présente la matrice utilisée dans la version de base du modèle, c'est-à-dire pour le scénario du statu quo :

Tableau 8. Matrice de transition du scénario de statu quo, cycle de 6 mois

De \ Vers	Rue	Temporaire	Permanent	Décès
Rue	83,4%	9,1%	7,2%	0,3%
Temporaire	3,1%	80,6%	16,1%	0,3%
Permanent	2,6%	20,0%	77,1%	0,3%
Décès	0%	0%	0%	100%

Source : AppEco. Note : voir l'annexe 3 pour les détails techniques concernant les matrices de transition.

4.3. Utilisation et coûts des services

Afin d'estimer les coûts associés à une PSI sur une période donnée, il est nécessaire de se renseigner sur sa consommation de services, et ce, pour chacun des états du modèle. À cet effet, des données sur l'utilisation de certaines catégories de services ont été récoltées notamment pour les services en santé, les services policiers, les services de justice et certains services sociaux. L'une des principales sources d'information est le Dénombrement de 2018. En effet, plusieurs questions sur la quantité de services utilisés sont posées aux PSI selon l'endroit où elles se trouvent. Par exemple, il est possible d'estimer le nombre de fois qu'un individu a utilisé un hébergement temporaire ou encore le nombre de visites à l'urgence au cours d'une année. Ces données sont disponibles à un niveau suffisamment détaillé pour faire la distinction de l'usage de ces types de services selon l'état de la personne dans le modèle. Les données sur l'utilisation des services par les PSI proviennent de trois études réalisées dans le cadre du programme *Vers un chez-soi* (Latimer et al, (2019); Latimer et al., (2020); Rochon, (2020)). Le principal avantage d'utiliser le Dénombrement de 2018 et du programme *Vers un chez-soi* est que l'information concerne directement l'utilisation de services de la population de PSI du Québec. Lorsque nécessaire, d'autres études internationales ont permis de valider certains paramètres du modèle.

Les données sur les coûts unitaires des services ont été colligées, car lorsque jumelées aux services utilisés par état, elles permettent d'analyser l'impact en termes de coûts totaux de diverses catégories. L'information recueillie provient principalement du travail de certains chercheurs dans le cadre de l'étude des résultats du programme *Vers un chez-soi*

(Ly et al., 2017). Ces données comprennent les coûts à Montréal pour les 4 groupes de services :

1. *Soins de santé* : visite à l'urgence, service ambulancier, coût horaire d'un infirmier, etc. ;
2. *Sécurité publique et services de justice* : contact avec un policier, arrestation, comparution devant le tribunal, etc. ;
3. *Logement* : nuit en hébergement temporaire, nuit en soins psychiatriques, nuit en prison, etc. ;
4. *Services sociaux* : ligne d'écoute, coût horaire d'un travailleur social, équipe de crise mobile, etc.

4.4. Analyse des scénarios

En plus du scénario de statu quo, soit celui représentant la trajectoire actuelle de l'itinérance au Québec, trois autres scénarios ont été retenus à la suite de l'analyse de la littérature et des programmes à l'international. En effet, deux approches différentes d'allocation des ressources ont été mises de l'avant par d'autres pays. La première est l'approche finlandaise de type *Logement d'abord* qui met l'accent sur le fait de loger l'ensemble de la population en situation d'itinérance plutôt que d'utiliser des refuges ou d'autres types d'hébergement d'urgence. C'est l'approche appelée « lutte » dans le modèle puisqu'elle vise à interagir avec les personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance. La seconde approche priorise la prévention à la manière du Manitoba où une mesure de soutien au logement visant un grand nombre de personnes à faible revenu est mise en place. Ce second scénario est intitulé « prévention » étant donné qu'il vise à interagir avec les personnes qui sont en amont du modèle comme celles en itinérance cachée et celles bénéficiant de l'assistance ou l'aide sociale. Finalement, nous avons également combiné, dans un troisième scénario, à la fois la lutte à l'itinérance et la prévention afin d'en analyser l'impact.

Comme dans chaque modèle, un certain nombre d'hypothèses ont été effectuées. Dans cette section, l'ensemble des choix méthodologiques, ainsi que les particularités de chaque scénario sont décrits en détail. Les résultats de chaque scénario sont également présentés et une analyse comparative entre ces derniers est effectuée à la fin.

Le scénario de statu quo

Le scénario de statu quo suppose que les tendances actuelles en matière d'itinérance au Québec se poursuivent sur une projection de 5 ans. À chaque cycle de 6 mois, les PSI peuvent changer d'état en fonction des probabilités de la matrice de transition. Pour chacune des périodes, un certain nombre de personnes peuvent entrer dans un état

d'itinérance ou encore sortir du modèle, soit en décédant ou en devenant autonomes. L'influx de PSI à chaque cycle est calibré en fonction de la croissance récente observée dans le Dénombrement de 2018, le Dénombrement partiel de 2021 et l'augmentation des lits en refuge selon les données québécoises de Statistique Canada. La croissance annuelle moyenne dans le statu quo est de 4,7 % par année et il est assumé que ceux-ci se retrouvent à 95 % dans l'état temporaire et 5 % dans la rue⁹. Similairement, à chaque cycle de 6 mois, un certain nombre de personnes se trouvant dans l'état de logement permanent quittent le modèle en fonction d'un taux d'autonomisation. Autrement dit, cela représente une situation dans laquelle un individu devient autonome, bien qu'il demeure toutefois à risque de revivre un épisode d'itinérance au cours de sa vie. Pour le statu quo, le taux d'autonomisation annuel sur la période considérée est d'environ 3 %, soit le même que celui utilisé dans Rochon (2020). Il est important de noter que les paramètres sur l'influx de PSI et leur autonomisation sont particulièrement difficiles à estimer dans la réalité. Néanmoins, les résultats sont robustes à des variations de ces taux, telles que décrites dans la section sur l'analyse de la sensibilité.

Le Tableau 9 présente les coûts estimés par PSI selon leur état pour le scénario du statu quo. Au total, le coût par PSI pour une période de 12 mois s'élève en moyenne à 65 193 \$ pour une PSI en hébergement stable, 69 717 \$ pour celles dans un état d'hébergement temporaire et 72 521 \$ par PSI se retrouvant dans la rue.

Tableau 9. Coûts par catégorie par PSI selon leur état, période de 12 mois, statu quo

	Rue		Temporaire		Permanent	
	\$	%	\$	%	\$	%
Logement	6 905 \$	9,5%	13 811 \$	19,8%	18 220 \$	27,9%
Rue	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%
Refuge	6 905 \$	9,5%	13 811 \$	19,8%	0 \$	0,0%
Stable	0 \$	0,0%	0 \$	0,0%	18 220 \$	27,9%
Santé	31 171 \$	43,0%	28 621 \$	41,1%	22 552 \$	34,6%
Séjour hôpital (physique)	6 952 \$	9,6%	5 793 \$	8,3%	4 635 \$	7,1%
Séjour hôpital (psychiatrique)	13 974 \$	19,3%	11 878 \$	17,0%	9 083 \$	13,9%
Visites ambulatoires	6 176 \$	8,5%	6 738 \$	9,7%	5 053 \$	7,8%
Visites aux urgences et ambulance	1 582 \$	2,2%	1 726 \$	2,5%	1 294 \$	2,0%
Centre de dépendances	2 486 \$	3,4%	2 486 \$	3,6%	2 486 \$	3,8%
Sécurité	17 186 \$	23,7%	11 222 \$	16,1%	9 666 \$	14,8%
Social	4 562 \$	6,3%	3 883 \$	5,6%	3 162 \$	4,9%
Autres	12 697 \$	17,5%	12 180 \$	17,5%	11 594 \$	17,8%
Total	72 521 \$	100,0%	69 717 \$	100,0%	65 193 \$	100,0%

Source : AppEco, basé sur les travaux de Latimer et al. (2017) et l'information du Dénombrement de 2018, ajusté en dollars courants.

⁹ Cette proportion a été établie en fonction des informations du Dénombrement de 2018 selon le type de lieu (lieux extérieurs et hébergement d'urgence) où se retrouvent les PSI vivant un premier épisode depuis moins de 365 jours.

En analysant les coûts par catégorie, on observe que les dépenses en soins de santé représentent entre 35 % (= 22 552 \$) et 43 % (= 31 171 \$) des coûts totaux selon l'état. En termes de poids, les coûts de logement suivent ceux de la santé constituant 19,8 % (=13 811 \$) et 27,9 % (= 18 220 \$) des coûts totaux pour les états temporaire et permanent respectivement. Les coûts de sécurité reliés aux interventions et arrestations policières et les comparutions en cour ne sont pas négligeables, surtout pour les PSI dans la rue, et totalisent 17 186 \$ par personne à chaque année et 23,7 % des coûts totaux de cet état. Les coûts sociaux oscillent autour de 5 % des coûts totaux par PSI. La catégorie « Autres » fait référence aux dépenses de l'aide sociale. Ces derniers représentent environ 18 % des coûts totaux par PSI et sont relativement constants à travers les différents états.

Le Tableau 10 présente les résultats principaux du scénario de base. Toutes choses étant égales par ailleurs, le modèle estime un total de 9 045 PSI à la fin de 2027, soit une augmentation significative sur la période de 5 ans. Cela se traduit par une augmentation des coûts totaux de 521 M\$ en 2023 à 613 M\$ en 2027 et un total de 2,8 milliards en coûts cumulatifs.

Tableau 10. Principaux résultats du scénario de statu quo

	2023	...	2027	Total 5 ans
Nombre de PSI (n)	7 663		9 045	9 045
Rue	1 119		1 311	1 311
Temporaire	3 969		4 635	4 635
Permanent	2 575		3 099	3 099
Coûts totaux (M\$)	521,1		613,2	2 823,6
Logement	108,4		128,0	589,0
Santé	204,8		240,6	1 108,5
Sécurité et juridique	87,9		103,3	475,9
Sociaux et autres	120,0		141,2	650,2
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	82,5		97,2	447,5
Mesures d'efficacité				
Nombre de nuits en logement stable par PSI	110,9		113,1	
Coûts totaux moyen par PSI	68 004 \$		67 795 \$	

Source : AppEco. Note : La part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3.

Le scénario de lutte

Le scénario de lutte correspond à une augmentation du nombre de PSI bénéficiant du programme de type *Logement d'abord*. Le concept derrière ce programme reflète le fait que la première étape pour sortir les personnes d'une situation d'itinérance est de leur fournir

un logement, de même que des services adaptés à leur cas spécifique. L'objectif n'est donc pas uniquement d'améliorer leur confort dans la rue ou dans les hébergements temporaires, mais plutôt d'augmenter leur stabilité d'hébergement. Pour y parvenir, il s'agit concrètement de subventionner un logement et d'offrir des soins de santé et de l'accompagnement à l'ensemble des personnes se retrouvant dans l'état permanent de notre modèle.

D'un point de vue de la modélisation, ce scénario intervient sur trois principaux aspects, soit i) la matrice de transition; ii) les coûts des personnes dans l'état permanent; et iii) le taux d'autonomisation. Les modifications de ces paramètres sont basées sur l'analyse de la littérature.

L'intuition derrière les changements de la matrice de transition est que la probabilité qu'une personne passe d'un état instable (rue et temporaire) à l'état permanent est plus élevée à la suite de la mise en place du programme et le risque de retomber dans un état instable est plus faible qu'auparavant lorsqu'elle bénéficie d'un logement subventionné. La matrice modifiée s'appuie sur les travaux de Rochon (2020) et de Lemoine et al. (2021).

Tableau 11. Matrice de transition du scénario de lutte, cycle de 6 mois

De \ Vers	Rue	Temporaire	Permanent	Décès
Rue	38,0%	32,8%	28,9%	0,3%
Temporaire	3,0%	64,5%	32,2%	0,3%
Permanent	2,6%	22,0%	75,1%	0,3%
Décès	0%	0%	0%	100%

Source : AppEco. Note : voir l'annexe 3 pour les détails techniques concernant les matrices de transition.

Certaines études ont spécifiquement estimé les impacts sur les coûts d'une intervention du type *Logement d'abord* (Latimer et al. (2019) et Latimer et al. (2020)). Nous utilisons les informations provenant de ces deux études pour modifier les coûts de chaque catégorie d'une personne dans l'état permanent ainsi que le coût de l'intervention¹⁰. Les résultats dans la littérature pointent vers le fait que les coûts d'intervention du programme sont pratiquement entièrement compensés par une réduction de l'utilisation de services dans les autres catégories. Le Tableau 12 illustre qu'au final le coût pour une personne dans l'état permanent pour une période de 12 mois est de 68 867 \$ en incluant le coût d'intervention, ce qui est seulement 6,7 % supérieur au statu quo. Le modèle suppose

¹⁰ En pratique, la variation entre les coûts des personnes non traitées et les personnes bénéficiant du programme logement d'abord dans les deux études a été calculée. La différence entre chaque étude est due au type de population ciblée, dans un cas, ceux ayant des besoins élevés en santé mentale (ACT) et, dans l'autre cas, des besoins modérés (ICM). Cette variation a par la suite été appliquée en utilisant une moyenne pondérée selon laquelle 90 % des PSI traitées recevraient un traitement ICM et 10 % un traitement ACT selon une recommandation du Prof. Latimer.

également que les coûts des personnes dans la rue et dans les hébergements temporaires sont les mêmes que dans le statu quo.

Le dernier paramètre modifié dans le scénario de lutte concerne le taux d'autonomisation. En considérant les travaux de Rochon (2020) et plus particulièrement de Stergiopoulos et al. (2019) pour une étude ciblant la ville de Toronto, il a été déterminé que le taux annuel moyen applicable à ce scénario soit de 7 %.

Tableau 12. Coûts par catégorie par PSI, période de 12 mois, scénario de lutte

	Permanent	
	\$	%
Logement	7 200 \$	10,5%
Rue	0 \$	0,0%
Refuge	0 \$	0,0%
Stable	7 200 \$	10,5%
Santé	22 934 \$	33,3%
Séjour hôpital (physique)	3 887 \$	5,6%
Séjour hôpital (psychiatrique)	13 805 \$	20,0%
Visites ambulatoires	3 181 \$	4,6%
Visites aux urgences et ambulance	965 \$	1,4%
Centre de dépendances	1 097 \$	1,6%
Sécurité	9 081 \$	13,2%
Social	2 311 \$	3,4%
Autres	12 033 \$	17,5%
Coût d'intervention	15 308 \$	22,2%
Total	68 867 \$	100,0%

Source : AppEco, basé sur les travaux de Latimer et al. (2019) et Latimer et al. (2020), ajusté en dollars courants.

Le Tableau 13 présente les principaux résultats de ce scénario et permet de comparer les résultats à ceux du statu quo. Il est possible de constater que, même si le nombre de PSI continue à augmenter dans le temps, le rythme est bien inférieur à celui du statu quo. En effet, à la fin de 2027, il y a 13 % moins de personnes en situation d'itinérance que dans le scénario de statu quo. L'aspect le plus intéressant est que cela s'effectue sans augmenter les dépenses globales puisque les économies réalisées dans les autres catégories sont supérieures au coût du programme sur la période cumulée de 5 ans. Cela découle principalement du fait que moins de personnes se retrouvent en situation d'itinérance sur la période d'intérêt. D'un point de vue humain, il est également important de noter que le nombre moyen de nuits stables par PSI augmente significativement dans le temps, mais aussi par rapport au statu quo.

Toutefois, une réserve concernant ce scénario est au niveau des ressources qui, dans la pratique, sont limitées. En effet, le modèle ne prend pas en considération le manque de personnel et de logements qui sévit actuellement. Cela fait en sorte qu'il est probable que le programme envisagé dans ce scénario ne soit pas aussi efficace en réalité si le temps

nécessaire pour les PSI d'accéder à un logement ou pour leur attribuer une équipe d'intervention est plus long que dans les études précédentes. Une autre conséquence de cette pénurie est que les coûts d'intervention pourraient être plus élevés que ceux actuellement prévus dans le modèle.

Tableau 13. Principaux résultats du scénario de lutte

	2023	...	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
					(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 613		7 901	7 901	-1 144	-13%
Rue	609		349	349	-962	-73%
Temporaire	3 592		3 347	3 347	-1 288	-28%
Permanent	3 412		4 204	4 204	1 106	36%
					(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	527,6		545,9	2 676,8	-146,8	-5%
Logement	100,6		109,0	528,9	-60,0	-10%
Santé	225,8		235,9	1 154,2	45,6	4%
Sécurité et juridique	83,7		81,4	405,0	-71,0	-15%
Sociaux et autres	117,5		119,6	588,7	-61,5	-9%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	70,8		69,4	344,8	-102,7	-23%
Coût du programme (M\$)						
Programme de lutte	45,1		64,1	294,5		
Mesures d'efficacité						
Nombre de nuits en logement stable par PSI	147,9		175,6			
Coûts moyen par PSI	69 302 \$		69 093 \$			

Source : AppEco. Note : * les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. La part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de lutte, les coûts d'intervention sont séparés pratiquement en parts égales dans les catégories logement et santé.

Le scénario de prévention

Ce scénario vise à améliorer la situation des personnes qui sont à risque de se retrouver en itinérance comme les personnes en itinérance cachée ou encore celles proches du seuil de la pauvreté. Afin de réduire le nombre de personnes tombant dans une situation d'itinérance, le modèle envisage une aide au logement améliorée, comme elle est utilisée dans plusieurs juridictions. Selon le Dénombrement de 2018, une personne sur cinq a rapporté s'être retrouvée à la rue ou en refuge étant donné leur incapacité de payer leur logement.

Concrètement, il est question dans ce scénario d'augmenter significativement à la fois le montant et le nombre de bénéficiaires du programme d'allocation-logement. Ceci s'inspire grandement tant d'un point de vue conceptuel que méthodologique du programme *Rent Assist* actuellement en vigueur au Manitoba. Il s'agit de hausser le

montant de l'allocation-logement à 283 \$¹¹ par mois alors qu'il peut actuellement varier d'un minimum de 100 \$ à un maximum de 170 \$. Dans ce scénario, il s'agit également d'augmenter le nombre de bénéficiaires en stipulant que l'ensemble des personnes bénéficiant de l'aide et de l'assistance sociale puisse recevoir cette allocation mensuelle¹². Actuellement, les critères concernant l'admissibilité à l'allocation logement ne permettent pas à tous ces individus d'en bénéficier. Selon les travaux de Fowler (2019), intervenir en prévention est beaucoup plus efficace que d'intervenir une fois que la personne se retrouve en situation d'itinérance. En utilisant les conclusions établies par ses travaux et ses simulations¹³, il a été déterminé que le principal changement à faire pour ce scénario est de diminuer le nombre d'influx de PSI à chaque cycle. L'influx est donc de 75 % inférieur à celui du statu quo, ce qui correspond à une augmentation de 79 personnes par cycle de 6 mois au lieu de 300 personnes dans le statu quo. Pour ce qui est du taux d'autonomisation, c'est celui du statu quo qui est utilisé étant donné qu'aucune mesure ne vient affecter les PSI.

Le Tableau 14 présente les conclusions de ce scénario. Il est possible de constater que l'impact au niveau du nombre de PSI est plus important que dans les deux scénarios préalablement présentés. Toutefois, les coûts sont significativement plus élevés dans ce scénario. En effet, le fait d'augmenter drastiquement le nombre de bénéficiaires, soit d'environ 150 000 personnes, et le montant de l'allocation engendre un coût de plus de 600 M\$ pour la première année. Cependant, il est important de considérer que ce coût ne tient pas compte des bénéfices d'un point de vue humain et économique d'avoir davantage de personnes en situation stable. De plus, ce coût diminue sensiblement pour atteindre 479 M\$ en 2027.

¹¹ Ce montant a été déterminé en utilisant la formule du programme Rent Assist qui considère à la fois le coût d'un loyer moyen disponible (« LMD ») et les revenus disponibles (« RD ») de la personne. L'allocation mensuelle correspond à la formule suivante: $0,75 \times LMD - \frac{0,3 \times RD}{12}$. Le LMD est déterminé en utilisant le prix d'un studio selon les données de la SCHL pour les RMR de Montréal, Gatineau et Québec. Le RD utilisé correspond au montant mensuel d'aide financière de dernier recours.

¹² Selon les plus récentes données de la SHQ et du MESS, cela correspond à une augmentation d'environ 150 000 bénéficiaires. Similairement aux autres scénarios, un paramètre a été introduit pour refléter qu'il y aurait une réduction dans le temps du nombre de bénéficiaires de cette nouvelle allocation, puisqu'elle permettrait aux gens de sortir de sous le seuil de la pauvreté. Le taux assumé est le même que pour celui du taux d'autonomisation du programme de logement d'abord du scénario de lutte.

¹³ Les résultats des simulations en prévention et en logement d'abord de son modèle sont disponibles à l'adresse suivante : <https://socialsystemdesignlab.wustl.edu/items/homelessness-and-complex-systems/>

Tableau 14. Principaux résultats du scénario de prévention

	2023	...	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
					(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 453		6 888	6 888	-2 156	-24%
Rue	1 104		1 072	1 072	-239	-18%
Temporaire	3 807		3 372	3 372	-1 263	-27%
Permanent	2 542		2 445	2 445	-654	-21%
					(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	1 150,3		952,9	5 241,4	2 417,8	86%
Logement	743,3		577,5	3 288,2	2 699,2	458%
Santé	201,9		185,9	967,9	-140,6	-13%
Sécurité et juridique	86,7		80,3	417,0	-58,9	-12%
Sociaux et autres	118,3		109,2	568,3	-81,8	-13%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	81,4		75,3	391,6	-55,8	-12%
Coût du programme (M\$)						
Programme de prévention	636,4		478,6	2 773,4		
Mesures d'efficacité						
Nombre de nuits en logement stable par PSI	112,6		117,1			
Coûts moyen par PSI**	68 946 \$		68 865 \$			

Source : AppEco. Notes : * les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. D'ailleurs, la part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de prévention, les coûts d'intervention sont uniquement dans la catégorie logement. **Les coûts moyens par PSI excluent les coûts de prévention puisqu'il s'agit de dépenses s'appliquant à des personnes qui ne sont pas itinérantes, mais plutôt à risque de le devenir.

Le scénario de prévention et de lutte

Ce scénario combine les hypothèses du scénario de lutte et celui de prévention expliqué ci-dessus. Le but est de déterminer les bénéfices associés à améliorer le sort de personnes qui se trouvent en situation d'itinérance de même que ceux qui sont à risque de le devenir.

En accord avec les expériences à l'internationale et les meilleures pratiques élaborées à la section 2,5 de ce rapport, c'est ce scénario qui diminue le plus le nombre de PSI après une période de 5 ans avec variation de -35 % relativement au statu quo. Tout comme dans le scénario de prévention, cela se fait toutefois aux dépens de coûts importants en raison du programme bonifié d'allocation-logement.

Tableau 15. Principaux résultats du scénario combinant prévention et lutte

	2023	...	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
					(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 403		5 887	5 887	-3 157	-35%
Rue	599		259	259	-1 052	-80%
Temporaire	3 460		2 418	2 418	-2 217	-48%
Permanent	3 344		3 211	3 211	112	4%
					(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	1 156,7		892,9	5 107,1	2 283,5	81%
Logement	735,5		561,4	3 234,1	2 645,1	449%
Santé	222,7		179,3	1 006,8	-101,7	-9%
Sécurité et juridique	82,6		61,6	353,2	-122,8	-26%
Sociaux et autres	115,9		90,6	513,1	-137,1	-21%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	69,8		52,4	300,1	-147,4	-33%
Coût du programme (M\$)						
Programme de lutte	44,6		49,9	259,1		
Programme de prévention	636,4		478,6	2 773,4		
Mesures d'efficacité						
Nombre de nuits en logement stable par PSI	149,1		180,0			
Coûts moyen par PSI**	70 282 \$		70 375 \$			

Source : AppEco. Notes : * les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. La part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de prévention, les coûts d'intervention sont uniquement dans la catégorie logement, alors dans le programme de lutte ils sont séparés pratiquement en parts égales dans les catégories logement et santé. **Les coûts moyens par PSI excluent les coûts de prévention puisqu'il s'agit de charges s'appliquant à des personnes qui ne sont pas itinérantes, mais plutôt à risque de le devenir.

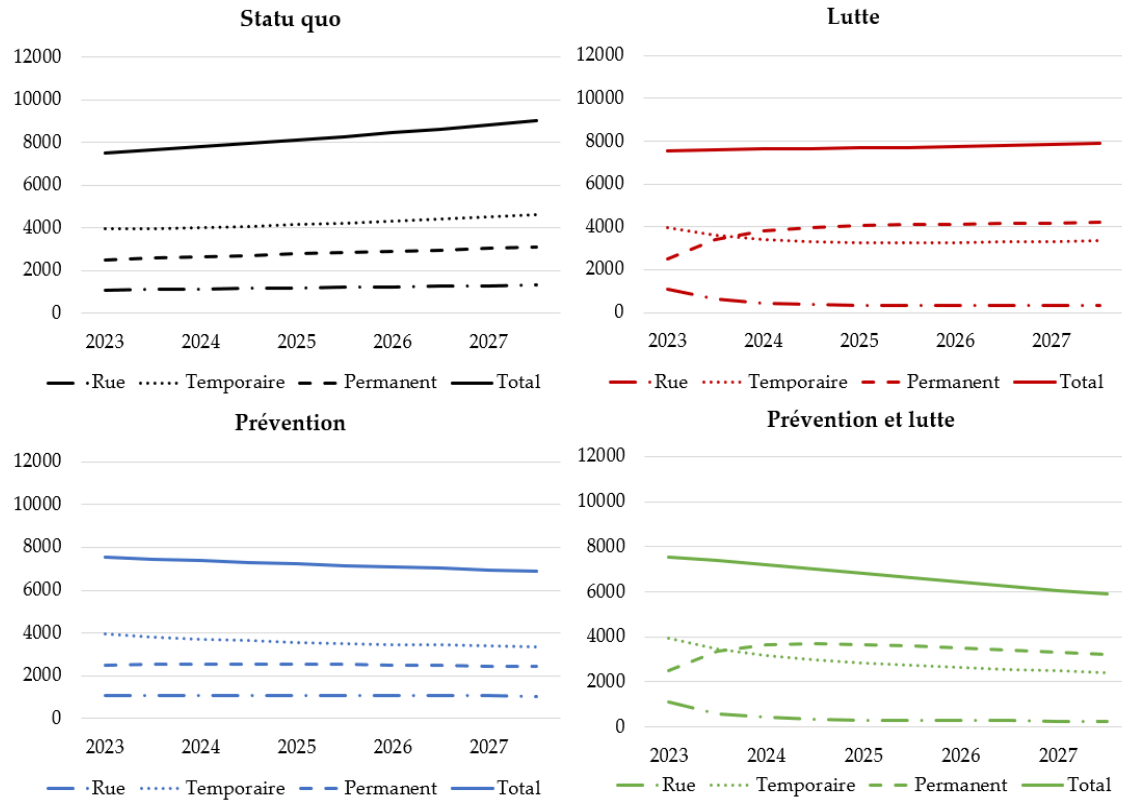
Les Figure 7 et Figure 8 ci-dessous présentent l'évolution du nombre de PSI par état en fonction des différents scénarios. Le scénario de statu quo prévoit une augmentation significative du nombre total de PSI, en particulier pour celles hébergées en logement temporaire. Ceci traduit simplement le fait que si rien n'est fait, la population des PSI continuera à croître. En revanche, pour les PSI dans la rue, l'évolution est moins marquée et tend davantage à la stabilité. Cette dynamique entre les PSI dans la rue et en logement temporaire s'explique toutefois par le fait que le modèle ne contraint pas les places en refuge. Dans la pratique on pourrait toutefois observer une proportion plus importante de PSI dans la rue.

Par ailleurs, lorsque des mesures de prévention sont mises en place au début de l'année 2023, le nombre total de PSI baisse passant de près de 8 000 à environ 7 000. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées en logement temporaire.

Cependant, dans le scénario de lutte, le nombre total de PSI tend à croître même si la croissance est nettement plus faible que le statu quo. Le principal gain de cette mesure est

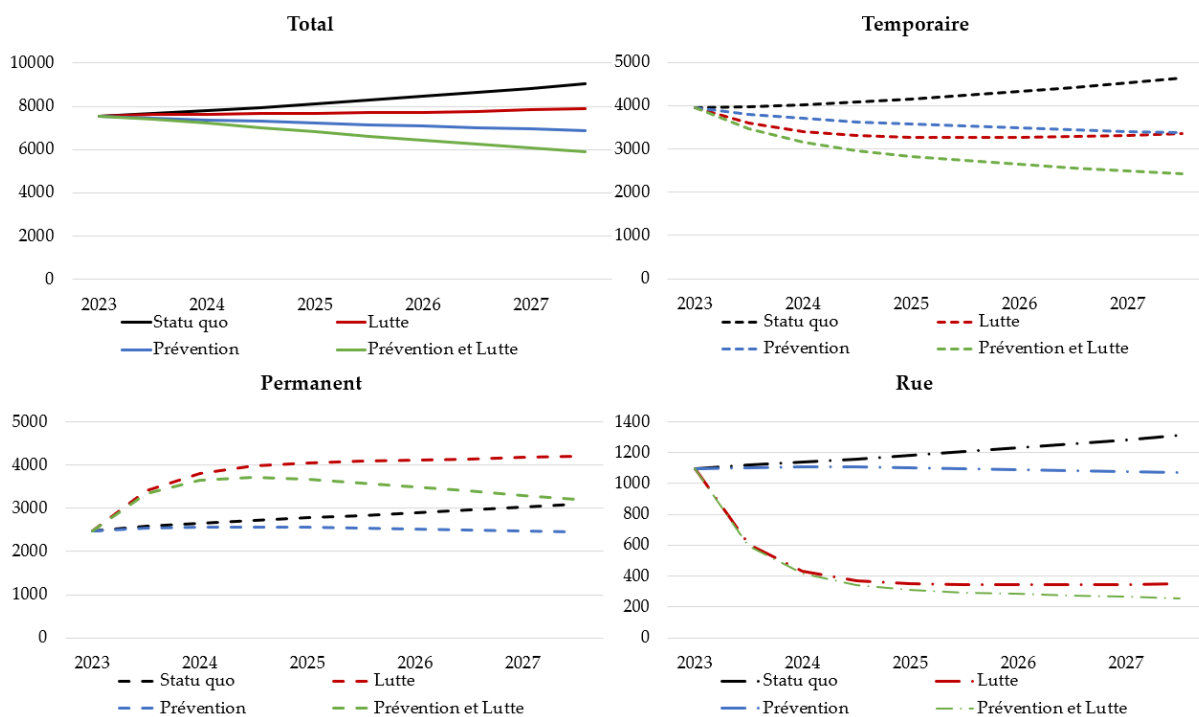
d'accroître le nombre de PSI dans l'état permanent au bénéfice d'une baisse marquée du nombre de personnes dans la rue et en logement temporaire.

Figure 7. Évolution du nombre de PSI pour chaque état selon le scénario



Source : AppEco.

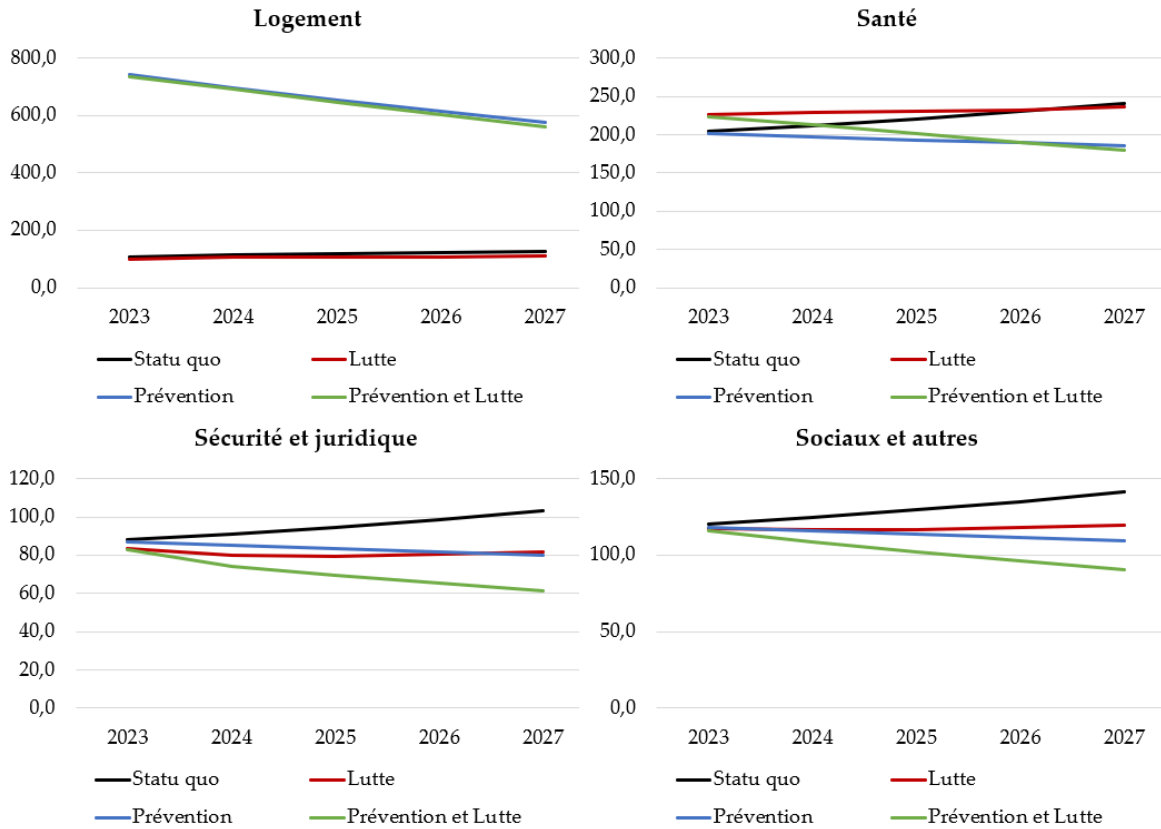
Figure 8. Évolution du nombre de PSI pour chaque scénario selon l'état



Source : AppEco.

Pour ce qui est du scénario axé sur la prévention et la lutte, une réduction significative du nombre total de PSI est observée, passant de près de 8 000 PSI à moins de 6 000 PSI d'ici 2027. De plus, une diminution marquée du nombre de PSI logés temporairement, passant de près de 4 000 en 2023 pour moins de 2 500 en 2027, de même qu'une réduction substantielle pour celles se trouvant dans la rue, diminuant de près de 1 000 au début de 2023 à moins de 300 en 2027.

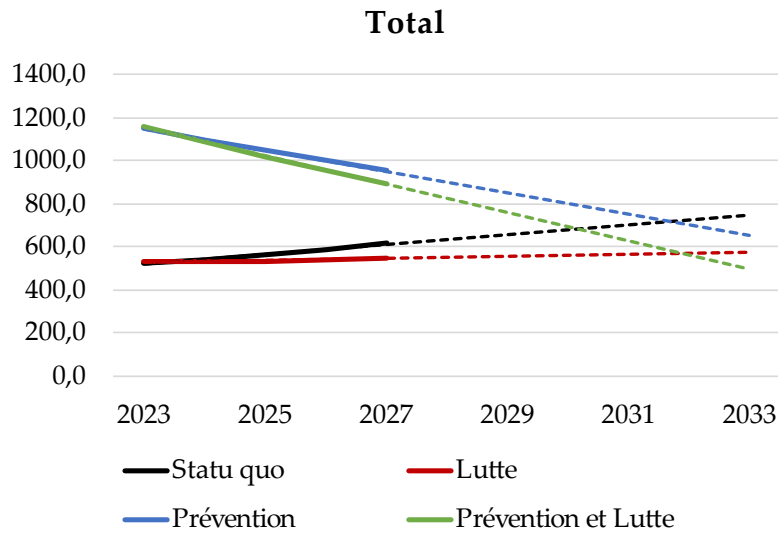
Figure 9. Évolution des coûts par catégorie pour l'ensemble des PSI, par scénario, M\$



Source : AppEco. Note : les coûts d'intervention pour les scénarios sont directement inclus dans les catégories respectives.

La Figure 9 présente les variations des coûts en fonction des scénarios et des catégories de besoin et on peut constater une tendance à la réduction graduelle des coûts liés au logement dans les scénarios axés sur la prévention, ainsi que dans celui combinant prévention et lutte, avec une projection en deçà de 600 millions de dollars en 2027. Cette évolution du coût total est le résultat de la baisse des coûts de santé, de sécurité et des services de justice, ainsi que des coûts sociaux. Le constat demeure le même dans le scénario de prévention. En revanche, dans le scénario de statu quo, une hausse graduelle de tous les coûts est observée sauf ceux de logement qui restent assez stables. Comme démontré par la Figure 10, la mise en œuvre de mesures préventives, en particulier lorsqu'elles sont complémentaires à des politiques de lutte contre l'itinérance, conduit à des avantages financiers à long terme dans plusieurs secteurs.

Figure 10. Évolution des coûts totaux pour l'ensemble des PSI, par scénario, M\$



Source : AppEco. Note : les coûts d'intervention pour les scénarios sont directement inclus dans les catégories respectives. La modélisation n'a été effectuée que sur un horizon de 5 ans, mais les lignes pointillées représentent une projection sur un plus grand horizon en utilisant la tendance linéaire de chaque courbe.

Sans surprise, la Figure 10 illustre également que les scénarios intégrant la prévention sont ceux dont les coûts de mise en œuvre sont les plus importants. Cela est provoqué par le grand nombre de personnes soutenues financièrement. Cependant, comme l'ont montré les Figure 7 et Figure 8, la prévention, de par sa capacité à sortir les gens de la précarité, a un impact important sur le nombre de PSI. Parce que ces personnes utilisent beaucoup de services, leur diminution réduit progressivement le coût net du programme.

Il est possible de projeter qu'à l'intérieur de 10 ans, les mesures de prévention auront un coût net égal à celui du statu quo. Cette trajectoire est même plus rapide lorsque les mesures de lutte à l'itinérance sont intégrées.

Il est important d'ajouter que ces coûts regroupent ceux que les différents gouvernements doivent assumer. Surtout, ce calcul n'intègre pas les gains pour la société d'avoir une personne active plutôt que dans la rue. Cette personne est en mesure de contribuer à la société de multiples façons, notamment en travaillant et donc en obtenant un revenu supérieur. Aussi, son autonomisation réduit la pression sur les services de santé, souvent spécialisés, sur les services de police, les services de justice et correctionnels, pour n'en nommer que quelques-uns. Le temps et les énergies ainsi libérées peuvent être réalloués à d'autres tâches non moins importantes.

Ainsi, en intégrant tous ces gains, le scénario de prévention et lutte devient encore plus rapidement avantageux comparativement au statu quo.

4.5. Analyses de sensibilité

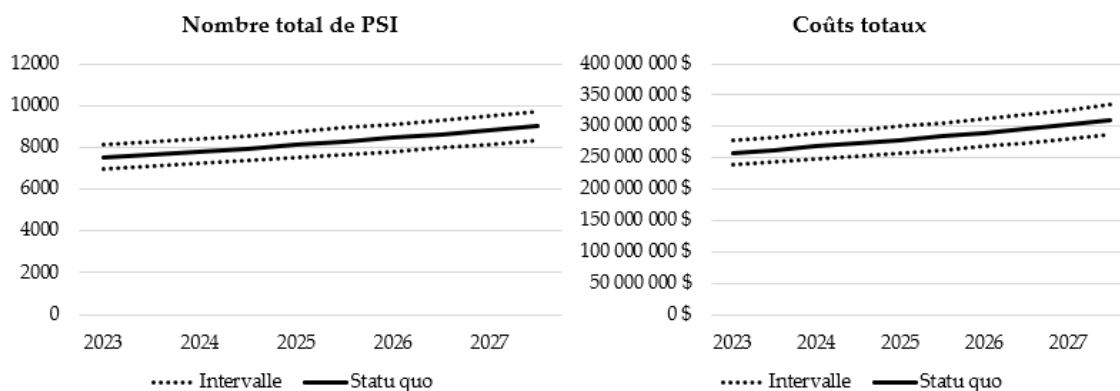
Toutes les analyses précédentes reposent sur des hypothèses de trajectoires et de coûts basées sur les publications scientifiques réalisées par des chercheurs reconnus. Malgré tout, il est important de mesurer l'impact de ces hypothèses sur les résultats obtenus pour jauger la robustesse de ces derniers.

Ainsi, des tests de sensibilité ont été effectués en modifiant les paramètres ayant une plus grande incertitude entourant leur calibration. Cette section présente donc une analyse de sensibilité autour des hypothèses concernant 1) le nombre de PSI au début du modèle ; 2) l'influx de PSI au début de chaque cycle ; et 3) le taux d'autonomisation. Les résultats présentés ci-dessous concernent le cas du statu quo, mais d'autres analyses concernant les scénarios de lutte et de prévention ont également été réalisées. Tels qu'illustrés dans les figures ci-dessous, les résultats de ces tests de sensibilité démontrent que le modèle demeure robuste même à une variation de certains paramètres.

Le nombre de PSI au début du modèle

Le nombre actuel de personnes se trouvant en situation au début de 2023 est une variable difficile à estimer. En effet, les dernières données disponibles à l'échelle de l'ensemble du Québec sont celles du Dénombrement de 2018. Il a donc fallu déterminer l'augmentation depuis ce temps. Auparavant, le Dénombrement de 2015 s'était uniquement intéressé à recenser la population de PSI à Montréal et, en tenant compte des changements méthodologiques, les chercheurs estimaient une augmentation de 8 à 12 % des PSI totaux entre 2015 et 2018.

Figure 11. Sensibilité d'un changement du nombre de PSI au point de départ



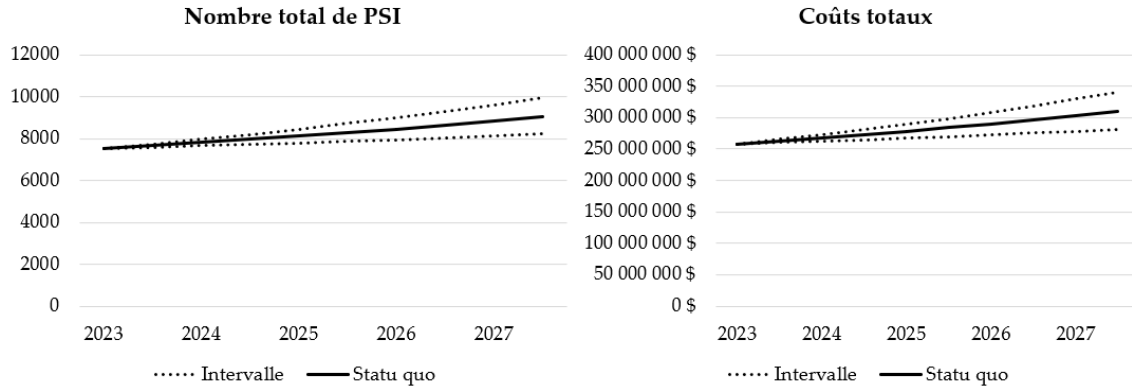
Note : L'intervalle correspond à une situation où la croissance de PSI entre 2018 et 2023 est respectivement de 20 % et 40 % au lieu du 30 % assumé dans le statu quo.

Une variation du nombre de PSI entre 20 et 40 % au point de départ en 2023 entraîne une hausse du nombre de PSI et des coûts totaux de -7,7 % à +7,7 %.

L'influx de PSI au début de chaque cycle

Au début de chaque cycle, il y a un influx de PSI dans différents états du modèle, à savoir principalement l'hébergement temporaire et dans une moindre mesure la rue. Dans le scénario de statu quo, la proportion annuelle moyenne de PSI entrant est de 4,7 %.

Figure 12. Sensibilité d'un changement de l'influx de PSI



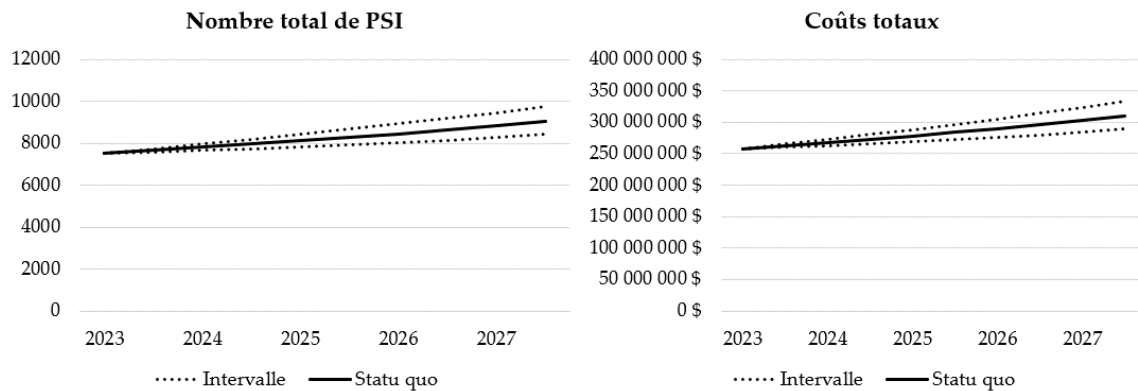
Note : L'intervalle correspond à une situation où l'influx annuel moyen de PSI est respectivement de 2,4 % et 7 % au lieu du 4,7 % assumé dans le statu quo.

Lorsque l'influx de PSI est ajusté à la hausse ou à la baisse, soit de 2,4 ou 7 %, cela se traduit par une augmentation du nombre total de PSI de 8 200 à 9 900 personnes en 2027, comparativement aux 9 045 PSI sans modification du paramètre. De plus, ces ajustements influent sur les coûts globaux, générant une fourchette allant de 280 à 340 millions de dollars en 2027.

Le taux d'autonomisation

Le taux d'autonomisation des PSI fait référence à la proportion de PSI qui parviennent à accéder à une certaine indépendance et à une stabilité du point de vue du logement grâce à des programmes ou des mesures d'intervention. Dans le modèle ce taux est de 3,3 % dans le scénario de statu quo, en s'appuyant sur les données tirées de la littérature.

Figure 13. Sensibilité d'un changement au taux d'autonomisation des PSI



Note : L'intervalle correspond à une situation où le taux d'autonomisation annuel moyen des PSI est respectivement de 1,3 % et 5,3 % au lieu du 3,3 % assumé dans le statu quo.

Si le taux d'autonomisation est modifié à 1,3 %, le nombre de PSI et les coûts à la fin de 2027 sont environ tous les deux 7,8 % plus élevés que sans modification. En ajustant ce paramètre à la hausse, soit à 5,3 %, le nombre de PSI et les coûts sont respectivement 6,9 % et 6,7 % inférieurs au statu quo.

Ainsi, l'analyse graphique présentée dans cette section au sujet des trois tests de sensibilité tend à illustrer que les résultats du modèle sont robustes à des changements dans la calibration des paramètres. En effet, les variations obtenues sont similaires à celles attendues dans le cadre de ce type de modèle. Il est vrai que l'incertitude entourant les paramètres étudiés dans cette section est plus large, mais les conclusions et les recommandations ne semblent pas s'en retrouver particulièrement affectées.

4.6. Les limites du modèle

Tout modèle comporte des limites, parfois importantes, puisqu'il s'agit seulement d'une simplification de la réalité. C'est particulièrement vrai lorsque vient le temps d'analyser un élément complexe tel que l'enjeu de l'itinérance. Cette section présente donc les principales contraintes à considérer dans l'interprétation des résultats.

Limites des données

Le principal enjeu rencontré a trait aux données. En effet, étant donné la complexité associée à colliger de l'information contemporaine sur cette population, peu de données existent actuellement comparativement à d'autres domaines. À titre d'exemple, il est particulièrement difficile d'estimer l'impact que la pandémie de la COVID-19 a eu sur la population de PSI sans avoir accès à un nouveau dénombrement. De plus, les données des dénombremens disponibles ne reflètent que partiellement la réalité, car elles ne constituent qu'une photo instantanée d'une journée. Il est réaliste de supposer que

davantage de personnes peuvent vivre des épisodes d'itinérance sur une période d'un an. Les données et la littérature disponible ont été utilisées au mieux pour la construction des scénarios. Aussi, les consultations ont permis de compléter les autres sources, en plus de broser le portrait actuel de l'itinérance. Finalement, comme c'est le cas dans l'ensemble des modélisations, des données fiables, transparentes, récentes et en plus grande quantité auraient permis d'approfondir davantage l'analyse.

Le nombre d'états dans le modèle

L'utilisation, dans le modèle, de quatre états d'itinérance (rue, logement temporaire, logement permanent et décès) comporte certaines limitations compte tenu de la complexité de cette réalité sociale. Bien que ces états puissent fournir des bases pour comprendre la trajectoire des personnes en situation d'itinérance, il est important de reconnaître que cette catégorisation simplifiée ne reflète pas pleinement la diversité des expériences et des transitions vécues par ces individus. Tout d'abord, cette approche restreint la variété des situations intermédiaires dans lesquelles peuvent se retrouver les PSI. De plus, en agrégeant les différentes situations en logement temporaire et logement permanent, on omet les situations des PSI en prison, dans les centres de désintoxication ou encore dans les hôpitaux psychiatriques où la sortie froide et impersonnelle d'établissements constitue souvent des déterminants importants de l'itinérance. L'analyse a été limitée par le manque de données disponibles, représentatives de chaque état spécifique des PSI pour les populations visées. Enfin, la restriction à ces 4 états conduit à une évaluation moins complète des avantages potentiels des interventions spécifiques, notamment lors des sorties d'établissements. En résumé, élargir la catégorisation des états d'itinérance pourrait offrir une perspective plus fidèle et plus approfondie de cette problématique. Dans un même ordre d'idées, le modèle ne considère pas les particularités sociodémographiques de certains groupes de la population comme les autochtones, les femmes victimes de violence ou encore les sorties d'établissements.

Utilisation et coûts des services aux personnes en situation d'itinérance

Les coûts de service (santé, logement, sécurité) par PSI que nous avons utilisé présentent certaines limites liées à l'année de publication. Les coûts utilisés dans cette étude sont principalement tirés des recherches de (Latimer, et al., 2017) et ils sont exprimés en dollars de 2016. Ne disposant pas de données à jour pour les années récentes, il a été nécessaire de prendre en compte l'inflation en ajustant les coûts de 2016 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour l'année 2022. Les coûts de santé et de logement ont été ajustés avec les IPC de santé et de logement respectivement et les autres coûts avec l'IPC général. De ce fait, les résultats obtenus dans le modèle multi-états pourraient potentiellement ne pas refléter les variations au niveau des services utilisés et des coûts au fil du temps, mais ils sont toutefois basés sur des ajustements raisonnables compte tenu des données disponibles.

Les coûts d'opportunités

Les résultats du modèle en termes de coûts ont uniquement tenu compte des dépenses sociales, c'est-à-dire les montants dont les différents paliers de gouvernements doivent dépenser pour chaque catégorie. Toutefois, un aspect intéressant d'un point de vue économique est le coût d'opportunité que peut représenter la réaffiliation des PSI. En effet, l'économie de coûts que représente une personne à risque de devenir itinérante, mais qui ne le devient pas, n'est pas considérée dans le modèle. De même, une PSI qui parvient à devenir autonome et qui se trouve un travail devient un contributeur à la société que ce soit en consommant moins de services (aide sociale, soins de santé, sécurité ou services de justice) ou encore sous la forme de taxes et d'impôts. Toutefois, il faut aussi prendre en considération la valorisation personnelle que pareille transition provoque. Bien qu'il soit difficile de la quantifier en dollars, l'augmentation de la qualité de vie de chaque personne sortant d'une situation d'itinérance représente en soi un impact positif significatif. Il serait intéressant de développer le modèle pour prendre en compte ces bénéfices économiques dans une seconde phase de cette étude.

4.7. Remerciements

AppEco tient à remercier le professeur Eric Latimer PhD pour son soutien dans la validation de ce modèle. Les connaissances de Dr Latimer et ses conseils ont été d'une grande utilité pour s'assurer de bien modéliser la situation actuelle de l'itinérance ainsi que les scénarios de simulation. Toutefois, AppEco assume l'entière responsabilité à l'égard des résultats présentés.

5. Constats et recommandations

L'itinérance est un enjeu complexe, multifacette pour lequel aucune solution unique n'existe. Pour sortir une personne de l'itinérance, il n'existe pas de solution miracle s'appliquant uniformément parce que chacun a son parcours l'ayant mené à l'itinérance et que les causes, même si elles peuvent se ressembler, n'ont pas toujours affecté de la même façon et avec la même ampleur les PSI.

Ainsi, autant la revue de littérature que les expériences d'autres États dans le monde en viennent à la même conclusion : tous les acteurs concernés par les PSI doivent collaborer étroitement pour réellement réduire l'itinérance.

Rôles et responsabilités

Les principaux intervenants impliqués dans l'enjeu de l'itinérance sont les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités et les organismes communautaires. L'étude des rôles et responsabilités en matière de réduction de l'itinérance a démontré que le gouvernement du Québec est l'intervenant ayant le plus de leviers, autant au niveau des

moyens que de l'intervention directe, pour agir en matière d'itinérance. De leur côté, les organismes communautaires sont généralement financés par le gouvernement du Québec et interviennent en grande partie directement auprès des PSI pour divers objectifs.

Les municipalités, elles, tendent à subir les conséquences de l'itinérance (sécurité, bris et dégradation de biens publics, plaintes de citoyens) tout en ayant peu de moyens pour intervenir de façon directe afin de réduire l'itinérance sur son territoire.

Constat 1 : C'est le gouvernement du Québec qui a les principales responsabilités et moyens en matière de réduction de l'itinérance tandis que les municipalités doivent assumer des conséquences non négligeables de l'itinérance.

Le rôle des municipalités ayant des PSI sur leur territoire revient donc souvent à celui d'agir en tant que coordonnateur entre les différents intervenants, bien que ce rôle relève techniquement du CI(U)SSS de leur territoire. Les CI(U)SSS ont en fait la triple responsabilité de coordonner le travail de tous les acteurs impliqués, d'offrir des services de santé et de financer les organismes venant en aide aux PSI. Cependant, les consultations réalisées auprès des différents intervenants ont mis en lumière que :

Constat 2 : Les CI(U)SSS jouent trop peu leur rôle de coordonnateur des efforts en matière de réduction de l'itinérance.

Ceci explique entre autres pourquoi les municipalités, qui sont celles qui reçoivent les plaintes de leurs citoyens, en viennent à chercher des façons de réduire l'itinérance en interpellant les intervenants concernés sur leur territoire. Les municipalités ont la responsabilité d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire à leurs citoyens. Ainsi, lorsque des enjeux liés à l'itinérance surviennent, elles se doivent d'agir pour y remédier. Certaines municipalités investissent des sommes importantes dans les quelques leviers dont elles disposent (logement, travaux publics, services de police, etc.), mais elles demeurent tributaires de la volonté et des moyens des autres intervenants. Toutes les municipalités rencontrées ont fait part qu'elles devaient régulièrement interpeller leur CI(U)SSS pour obtenir des services et du financement pour soutenir leurs interventions.

Recommandation 1 : Les municipalités, étant donné leur proximité avec leurs citoyens, devraient être partie prenante des efforts de réduction de l'itinérance, être intégrées au processus décisionnel et recevoir le financement nécessaire pour lutter contre l'itinérance.

Causes et coûts de l'itinérance

La littérature et surtout les personnes qui côtoient les PSI conviennent toutes que les causes de l'itinérance sont multiples et de différentes ampleurs pour chaque individu. Déracinement, sortie d'établissements (prison, centre jeunesse, hôpitaux, etc.),

dépendances, violence, la santé mentale, sont tous des facteurs qui viennent influencer le cours de la vie de plusieurs PSI. Cela dit, deux éléments sont indissociables de l'itinérance.

Constat 3 : Le revenu et la capacité de se loger sont les deux facteurs qui reviennent systématiquement lorsqu'il est question d'itinérance. Ils n'en sont pas toujours la cause initiale, mais ils sont systématiquement présents chez les PSI.

De nombreux intervenants rencontrés ont mentionné qu'ils observent une augmentation du nombre de PSI et qu'une des principales causes évoquées est leur incapacité à se trouver un logement qu'ils peuvent payer avec leurs revenus. Cette situation est causée par le déficit de logements abordables disponibles compte tenu du taux d'inoccupation. Ce déficit est d'abord physique, par le manque d'habitations disponibles; mais il est aussi économique en période inflationniste des loyers, résultat de l'offre limitée. Ainsi, des aînés et des personnes ayant des emplois se retrouvent dans des refuges ou dans la rue, faute de logement respectant leur capacité de payer.

Pour la société, une PSI engendre des coûts importants, que ce soit en matière de santé, de sécurité, de services sociaux ou de logements. De plus, cela s'ajoute à la perte de production, que ces personnes pourraient fournir en travaillant, ainsi qu'une perte de revenus issus de ce travail.

Réduire l'itinérance

Comme mentionné précédemment, la coordination des efforts des intervenants est un des principaux facteurs de succès de lutte à l'itinérance. Pour les PSI, qui sont déjà en situation précaire, cela signifie que tous doivent travailler conjointement avec l'objectif de les autonomiser ; de les sortir de la rue et pas juste pour la nuit avec un accès à un refuge, mais à plus long terme. La réalité et les facteurs qui ont conduit les PSI à la précarité sont très différents d'une personne à l'autre. L'aide fournie doit donc s'adapter à chaque réalité et surtout suivre ces personnes tout au long de leur processus de sortie de l'itinérance.

Recommandation 2 : Les CI(U)SSS doivent mettre en place des corridors de services, offerts en continu, qui répondent aux besoins particuliers des PSI pour réduire le nombre de situations de crises, éviter les visites multiples en urgence et surtout afin de hausser la qualité de vie des PSI et leur donner les moyens pour en sortir.

Constat 4 : Les organismes communautaires doivent d'abord viser la réaffiliation sociale et favoriser le transfert vers le logement. Le soutien à la vie dans la rue sera toujours nécessaire, mais il faut que ce soutien serve de point de contact avec les PSI pour viser une réinsertion sociale.

Une des principales politiques appliquées à travers le monde pour sortir les PSI de la rue est celle dite de *Logement d'abord*, dont la Finlande et a été pionnière et qui est adaptée

dans plusieurs autres États. Cette pratique, au cœur du scénario de lutte à l'itinérance, a démontré son efficacité autant ailleurs dans le monde qu'au Québec.

De plus, au Québec, de nombreux organismes, comme la Hutte, ont obtenu d'excellents résultats en favorisant l'autonomie des PSI, notamment par l'emploi. Certaines des PSI fréquentant la Hutte occupent des emplois à la suite de l'intervention de l'organisme qui travaille en collaboration avec les entreprises locales. A contrario, certains organismes, afin de protéger leur raison d'être, s'opposent aux démarches d'autres intervenants qui visent d'abord à sortir les PSI de la rue.

Recommandation 3 : Les modèles d'intervention favorisant l'autonomisation des PSI, tels que le *Logement d'abord* (i.e. logement avec accompagnement), doivent être soutenus et déployés de façon beaucoup plus importante au Québec.

Prévenir l'itinérance

Au-delà des efforts mis pour sortir les gens de la rue, une des meilleures façons de réduire l'itinérance est de prévenir qu'une personne s'y retrouve. Plusieurs gestes peuvent être posés afin de réduire le nombre de nouveaux PSI : mettre en place des mesures pour accompagner les personnes sortant d'institutions, offrir un soutien financier aux personnes à faible revenu, aider ceux-ci à se loger, etc.

Le scénario de prévention évalué dans ce rapport présume la mise en place d'une mesure de soutien financier important pour permettre aux ménages à faible revenu de se loger compte tenu du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Une telle pratique remplit simultanément le mandat d'accroître le revenu disponible des ménages à faible revenu tout en leur fournissant un logement. De plus, il a l'avantage de permettre à une personne de demeurer dans le logement où il se trouve, évitant ainsi une recherche de logement ardue dans un contexte de grande rareté. La modélisation réalisée par AppEco laisse entrevoir que d'agir de façon importante en prévention de l'itinérance peut avoir des résultats concrets.

Constat 5 : Agir en prévention et en lutte contre l'itinérance permet d'économiser des sommes importantes qui, en quelques années, peuvent venir contrebalancer le coût des mesures mises en place.

Recommandation 4 : Le gouvernement du Québec doit bonifier ses mesures de soutien au logement afin que davantage de personnes à faible revenu en bénéficient.

Bien que les coûts de mise en œuvre de cette mesure soient importants, les économies se font rapidement sentir, notamment en santé. À cela s'ajoute l'impact positif de réduire la pression sur le système de santé, sur les services de police et le système judiciaire, en plus de favoriser la participation au marché du travail de nombreuses personnes.

Même si une telle mesure peut réduire la pression sur le logement, il n'en demeure pas moins qu'une trop grande rareté peut engendrer des hausses importantes du loyer et précariser davantage de ménages. La littérature et les groupes rencontrés sont catégoriques sur l'importance d'avoir suffisamment de logements ainsi qu'un nombre significatif de logements sociaux pour réduire l'itinérance. Dans la région de Montréal, selon Centraide, près de 5 % des logements sont subventionnés, contre 6 % pour la moyenne de l'OCDE et 16 % en Finlande. Pour l'OCDE, en bas de 10 % de logements sociaux, un pays est considéré comme ayant un faible stock (OCDE, 2020).

Recommandation 5 : Tous les niveaux de gouvernements doivent déployer un effort concerté pour faciliter la construction de logements abordables et sociaux.

Constat 6 : Le nombre de logements sociaux et abordables doit atteindre à court terme 8 % du parc immobilier total et viser à plus long terme au moins 10 % du parc immobilier.

Recommandation 6 : Des sommes importantes devraient provenir du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec dans le cadre d'une nouvelle politique concertée d'habitation. Ainsi les municipalités pourraient être incitées à développer pareils logements, à défaut de quoi les incitatifs pourraient bénéficier aux constructeurs privés à vocation sociale comme c'est le cas dans plusieurs pays européens.

Constat 7 : Les municipalités se disent toutes à la recherche de davantage de logements pour leurs citoyens. Malheureusement, dans la pratique, les obstacles administratifs, parfois bien intentionnés, viennent ralentir, nuire voire décourager la construction de logements sur leur territoire.

Finalement, l'expérience internationale démontre qu'il peut être nécessaire, afin de vraiment une différence, de faire de la réduction de l'itinérance une obligation pour l'État ou du moins une priorité gouvernementale. Sans un signal fort, des mesures majeures et un engagement de tous, il devient ardu pour les intervenants sur le terrain de vraiment changer la tendance à la hausse du nombre de PSI.

Constat 8 : À l'instar du Pays de Galles, le gouvernement du Québec devrait étudier la reconnaissance du droit à l'habitation ou encore de l'imposition aux administrations publiques d'une obligation de trouver un toit aux plus démunis en vue d'accélérer la réduction de l'itinérance.

Mieux comprendre l'itinérance

L'analyse réalisée dans ce rapport a été possible grâce aux recherches de nombreuses personnes à travers le monde et de données collectées lors de deux dénombrements au Québec. Malheureusement, il se s'est écoulé quatre années entre le dernier dénombrement et celui réalisé en 2022, qui devrait être rendu public au cours de l'automne 2023. Entre

2018 et 2022, une crise sanitaire suivie d'une reprise économique vigoureuse et ensuite d'une très forte inflation ont provoqué des chamboulements sociétaux importants. Seuls deux points de données auront été collectés, rendant la compréhension de l'influence de tous les facteurs inhérents à l'itinérance très difficile.

De nombreux intervenants rencontrés ont fait part de leur frustration face à l'absence d'information à jour sur la situation de l'itinérance sur leur territoire. Un tel manque de données nuit à leur capacité à faire une différence et à diriger efficacement leurs efforts. Finalement, pour un gouvernement qui se dit sérieux dans la lutte à l'itinérance, l'information, les données, est la première chose qui doit d'être considérée afin d'allouer les budgets aux bonnes ressources.

Certains États ont mis en place des études annuelles qui suivent la population de PSI. D'autres vont même jusqu'à constituer un dossier personnel, à l'instar d'un dossier électronique du patient, qui documente les conditions et besoins de la PSI et qui est accessible aux différents intervenants qui contribuent à leur accompagnement. Ces bases de données longitudinales sont d'une très grande utilité pour réduire l'itinérance.

Recommandation 7 : Le gouvernement devrait augmenter la fréquence des dénombrements des PSI et rendre ces données disponibles le plus rapidement possible. À terme, les administrations devraient développer un outil d'accompagnement transversal pour suivre le parcours d'autonomisation des PSI.

Finalement, la publication prochaine du Dénombrement 2022 fournira de nouvelles informations sur l'état de l'itinérance au Québec et pourrait influencer les résultats du modèle développé par AppEco et les constats et recommandations avancés.

Constat 9 : L'UMQ devrait mettre à jour la présente étude une fois les données du Dénombrement 2022 rendues publiques.

Références

- Alexander-Eitzman, B., North, C. S., & Pollio, D. E. (2018). Transitions between Housing States among Urban Homeless Adults: a Bayesian Markov Model. *J Urban Health*, 95, 423–430. doi:10.1007/s11524-018-0236-8
- Amirault, D., Rai, N., & Martin, L. (2020). *A Reference Guide for the Business Outlook Survey*. Bank of Canada Staff Discussion Paper 2020-15.
- Asmussen, K. S., & Maini-Thorsen, A.-S. (2022). *Learning from Past Experience: New Danish Homelessness Strategy Targets Structures That Prevent Housing First*. FEANTSA. Récupéré sur https://www.feantsa.org/public/user/Magazine/Spring_magazine_2022/Learning_from_past_experience_-_New_Danish_homelessness_strategy_targets.pdf
- Baptista, I., Culhane, D. P., Pleace, N., & O’Sullivan, E. (2022). *From Rebuilding Ireland to Housing for All: International and Irish lessons for tackling homelessness*. Dublin: COPE Galway, Focus Ireland, JCFJ, Mercy Law, Simon Communities of Ireland.
- Bellot, C., & Sylvestre, M.-E. (2016). *La judiciarisation de l’itinérance à Val d’or*. Récupéré sur <https://profilages.info/>
- Bottari, C., Simard, J., Magnan, C., & Vincelette, V. (2017). *L’évaluation en réadaptation d’une personne en situation d’itinérance ayant subi un traumatisme crânien : une approche écologique extrême*. Montréal: Le colloque national en itinérance : Responsabilités collectives et pratiques croisées.
- CCPA. (2019). *Making space for change : the story of Manitoba’s Rent Assist benefit*.
- CCPA. (2020). *Assisting Renters: Manitoba’s Rent Assist in the Context of Canada’s National Housing Strategy*.
- Centraide du Grand Montréal. (2023). *Engagés pour le logement - Rapport synthèse*.
- Charette, Y., Crocker, A. G., & Billette, I. (2014). Police Encounters Involving Citizens with mental Illness: Use of Resources and Outcomes. *Psychiatric services*.
- Chen, X., Cooper, I., & Rivier, J. (2022). Homelessness prevention and determinants of housing among first-time and recurrent emergency shelter users in Canada. *Housing Studies*, 37(9), 1669-1685. doi:10.1080/02673037.2020.1865520
- Chernis, T., & Sekkel, R. (2018). *Nowcasting Canadian Economic Activity in an Uncertain Environment*. Bank of Canada Staff Discussion Paper 2018-9.
- Chhatwal et al. (2016). *Changing Cycle Lengths in State-Transition Models: Challenges and Solutions*.

- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2022). *Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 : S'unir dans l'action*. Montréal.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2008). *L'itinérance, Pas juste un problème de pauvreté, mais toujours un problème de pauvreté*. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'itinérance, Québec.
- Commission permanente de la santé et des services sociaux. (2009). *Itinérance : agissons ensemble : rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec*. Assemblée nationale du Québec, Québec.
- Côté, P.-B., & Blais, M. (2019). Between resignation, resistance and recognition: A qualitative analysis of LGBTQ+ youth profiles of homelessness agencies utilization. *Children and Youth Services Review*, 100, 437-443. doi:10.1016/j.childyouth.2019.03.024
- Dionne, M.-A., Laporte, C., Loeppky, J., & Miller, A. (2023). *Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance*. Statistique Canada et Infrastructure Canada. Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023004-fra.htm>
- Echenberg, H., & Munn-Rivard, L. (2020). *Defining and Enumerating Homelessness in Canada*. Parliamentary Information and Research Service. Récupéré sur https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/en_CA/ResearchPublications/202041E
- FEANTSA. (2015). *ETHOS - Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*. Récupéré sur FEANSTA: <https://www.feantsa.org/fr/resource/toolkit/2012/07/12/ethos-typologie-europeenne-de-l-exclusion-liee-au-logement?bcParent=27>
- Fisher, A., Mago, V., & Latimer, E. (2020). Simulating the Evolution of Homeless Populations in Canada Using Modified Deep Q-Learning (MDQL) and Modified Neural Fitted Q-Iteration (MNFQ) Algorithms. *IEEE*.
- Fisher, A., Mago, V., & Latimer, E. (2020). Simulating the Evolution of Homeless Populations in Canada Using Modified Deep Q-Learning (MDQL) and Modified Neural Fitted Q-Iteration (MNFQ) Algorithms,. *IEEE*, 8. doi:10.1109/ACCESS.2020.2994519.
- Fitzpatrick, S., Mackie, P., & Wood, J. (2021). Advancing a Five-Stage Typology of Homelessness Prevention. *International Journal on Homelessness*, 1(1), 79-97. doi:10.5206/ijoh.2021.1.13341
- Fowler, P. J., Hovmand, P. S., Marcal, K. E., & Das, S. (2019). Solving Homelessness from a Complex Systems Perspective: Insights for Prevention Responses. *Annual Review of Public Health*, 40(1), 465-486. doi:10.1146/annurev-publhealth-040617-013553

- Fowler, P. J., Hovmand, P. S., Marcal, K. E., & Das, S. (2019). Solving Homelessness from a Complex Systems Perspective: Insights for Prevention Responses. *Annual Reviews of Public Health*, 465-486.
- Fuller-Thomson, E., Hulchanski, J., & Hwang, S. (2000). The Housing/Health Relationship: What Do We Know? *Reviews on Environmental Health*, 15(1-2), 109-33. doi:10.1515/REVEH.2000.15.1-2.109
- Gaetz, S. (2012). *The Real Cost of Homelessness: Can we save money by doing the right thing?* Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Pauly, B., Pearce, B., . . . Marsolais, A. (2021). *Introduction à la définition canadienne de l'itinérance*. Canadian Observatory on Homelessness. Récupéré sur <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/IntroCOHhomelessdefinitionFR.pdf>
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., & Redman, M. (2016). *The State of Homelessness in Canada 2016*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., & Redman, M. (2016). *The State of Homelessness in Canada 2016*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press. Récupéré sur https://homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC16_final_20Oct2016.pdf
- Gouvernement du Canada. (2018). *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Récupéré sur Emploi et Développement social Canada: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2018/06/vers-un-chez-soi-la-strategie-canadienne-de-lutte-contre-litinerance.html>
- Gouvernement du Manitoba . (s.d.). *Allocation pour le loyer* . Récupéré sur Gouvernement du Manitoba : https://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent_assist.fr.html
- Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée : définitions et mesures Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec. Récupéré sur <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/itinerance-cachee-definitons-mesures-quebec-international.html>
- Grenier, G., Fleury, M.-J., Imboua, A., & NGui, A. (2013). Portrait et dynamique des organismes desservant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dans la région de Montréal. *Revue Santé mentale au Québec*. doi:doi.org/10.7202/1019189ar
- Guillas-Cavan, K. (. (2021). Autriche. Le logement social à Vienne : un modèle original à la croisée des chemins. *Chronique Internationale de l'IRES*, no 173, pp. 17-32.

- Habitat Worldmap. (2019). *Finlande*. Récupéré sur <https://habitat-worldmap.org/pays/europe/finlande/>
- Hurtubise, R., Bellot, C., & Antoine Rode. (2017). Vigie et surveillance de l'itinérance. Méthodologie, outils et usages. Récupéré sur <https://frq.gouv.qc.ca/histoire-et-rapport/vigie-et-surveillance-de-litinerance-methodologie-outils-et-usages/>
- Hurtubise, R., Roy, L., Trudel, L., Rose, M.-C., & Pearson, A. (2021). *Guide des bonnes pratiques en itinérance*. Montréal: CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Hwang, S. W., Chambers, C., Chiu, S., Katic, M., Kiss, A., Redelmeier, D. A., & Levinson, W. (2013). A Comprehensive Assessment of Health Care Utilization Among Homeless Adults Under a System of Universal Health Insurance. *American Journal of Public Health, 103*(S2), S294-301. doi:10.2105/AJPH.2013.301369
- Infrastructure Canada. (2022). *Instantané de données sur l'itinérance : L'itinérance vécue par les nouveaux arrivants au Canada*. Récupéré sur <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/data-newcomers-donnees-nouveaux-arrivants-fra.html>
- Infrastructure Canada. (2023). *Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/directives-fra.html#h2.3>
- Infrastructure Canada. (2023, Mai 1). *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Consulté le 23 mai 2023
- Institut canadien d'information sur la santé. (2007). *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*. Ottawa: ICIS.
- ISQ. (2023). *Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021*. Récupéré sur <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021>
- Je compte MTL 2015. (2016). *Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015*.
- Jolliffe, I. T., & Cadima, J. (2016). Principal component analysis: a review and recent developments. *Phil. Trans. R. Soc. A*.
- Juhila, K., Raitakari, S., & Ranta, J. (2022). Housing First: Combatting Long-Term Homelessness in Finland. Dans C. d. Porte, G. B. Eydal, J. Kauko, D. Nohrstedt, P. ' . Hart, & B. S. Tranøy, *Successful Public Policy in the Nordic Countries: Cases, Lessons, Challenges*. Oxford University Press. doi:10.1093/oso/9780192856296.003.0024

- Kaltsidis, G., Grenier, G., Cao, Z., Bertrand, K., & Fleury, M.-J. (2020). *Predictors of change in housing status over 12 months among individuals using emergency shelters, temporary housing or permanent housing in Quebec, Canada.*
- Kuhn, R., & Culhane, D. P. (1998). Applying Cluster Analysis to Test a Typology of Homelessness by Pattern of Shelter Utilization: Results from the Analysis of Pattern of Shelter Utilization: Results from the Analysis of Administrative Data Administrative Data. *American Journal of Community Psychology*, 26(2), 207-232. doi:10.1023/A:1022176402357
- Latimer et al. (2019). Cost Effectiveness of Housing First Intervention With Intensive Case Management Compared with Treatment as Usual for Homeless Adults With Mental Illness. *JAMA Network Open.*
- Latimer et al. (2020). Cost Effectiveness of Housing First With Assertive Community Treatment: Results From the Canadian At Home/Chez Soi Trial. *Psychiatric Services.*
- Latimer, E. A., Rabouin, D., Cao, Z., Ly, A., Powell, G., Aubry, T., . . . Goering, P. N. (2017). Costs of services for homeless people with mental illness. *CMAJ*, 5(3), E576-E585. doi:10.9778/cmajo.20170018
- Lemoine et al. (2021). *Cost-effectiveness analysis of housing first intervention with an independent housing and team support for homeless people with severe mental illness: A Markov model informed by a randomized controlled trial.*
- Ly, A., Powell, G., & Latimer, E. (2017). Appendix 1 : Updated unit costs used for At Home/Chez soi economic analyses (in 2016 Canadian dollars). *CMAJ.*
- Mackie, P. (2023). Preventing homelessness and housing exclusion: a focus on early intervention. *European Journal of Homelessness*, 17(1), 13-31. Récupéré sur <https://orca.cardiff.ac.uk/id/eprint/154851>
- Mackie, P., Thomas, I., & Bibbings, J. (2017). Homelessness Prevention: Reflecting on a Year of Pioneering Welsh Legislation in Practice. *European Journal of Homelessness*, 11(1), 81-107. Récupéré sur <https://orca.cardiff.ac.uk/id/eprint/99568/>
- Manitoba. (2015). *Aide à l'emploi et au revenu - Allocation pour le loyer.* Récupéré sur https://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent_assist.fr.html
- McKinsey Global Institute. (2014). *A blueprint for addressing the global affordable housing challenge.*
- MSSS. (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir - Politique nationale de lutte à l'itinérance.* Québec.

- MSSS. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Gouvernement du Québec. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré sur <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292/>
- MSSS. (2021). *S'allier devant l'itinérance - Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*. Québec.
- MSSS. (2022). *L'itinérance au Québec - Deuxième portrait*. Gouvernement du Québec. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré sur <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4576052>
- O'Donnell, J. (2019). Does social housing reduce homelessness? A multistate analysis of housing and homelessness pathways. *Housing Studies*. doi:10.1080/02673037.2018.1549318
- O'Sullivan, E. (2022). *Key Elements in Homelessness Strategies to End Homelessness by 2030: A Discussion Paper*. European Platform on Combatting Homelessness. European Commission. Récupéré sur https://housingfirsteurope.eu/wp-content/uploads/2022/10/mlc-homelessness-discussion-paper_final_2022.pdf
- OCDE. (2020). *Better data and policies to fight homelessness in the OECD*. OCDE. Récupéré sur <https://www.oecd.org/housing/data/affordable-housing-database/homelessness-policy-brief-2020.pdf>
- OCDE. (2020). *Le logement social : un élément essentiel des politiques de logement d'hier et de demain*. Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales. Paris: OCDE. Récupéré sur <https://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable/logement-social-synthese-2020.pdf>
- OECD. (2003). *Business Tendency Surveys - A Handbook*.
- ONU. (2020). *Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale*. Conseil économique et social, Commission du développement social. Récupéré sur <https://digitallibrary.un.org/record/3850738?ln=en>
- Peressini, T. (2009). Pathways into Homelessness: Testing the Heterogeneity Hypothesis. Dans D. J. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, & E. Paradis (Éd.), *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada (e-book)*. Toronto: Cities Centre, University of Toronto. Récupéré sur www.homelesshub.ca/FindingHome
- Rochon, H. (2020). *Long-Term Cost Effectiveness of Housing First for Homeless People with Mental Illness*. Montréal: Department of Epidemiology, Biostatistics, and Occupational Health McGill University.

- Ruff Institute of Global Homelessness. (2019). *State of Homelessness in Countries with Developed Economies*. Récupéré sur <https://ighhub.org/resource/state-homelessness-countries-developed-economies>
- SCHL. (2019). *Aider les locataires : Suppléments au logement au Manitoba*. Récupéré sur Société canadienne d'hypothèques et de logement: <https://www.cmhc-schl.gc.ca/strategie-nationale-sur-le-logement/profils-de-projets-de-la-strategie-nationale-sur-le-logement/2019-nhs-projects/aider-les-locataires--supplements-au-logement-au-manitoba>
- Shapcott, M. (2006). *The blueprint to end homelessness in Toronto 1998-2006*. Toronto: The Wellesley Institute.
- Stergiopoulos et al. (2019). *Long-term effects of rent supplements and mental health support services on housing and health outcomes of homeless adults with mental illness: extension study of the At Home/Chez soi randomised controlled trial*. *The Lancet Psychiatry*.
- Thistle, J. (2017). *Indigenous Definition of Homelessness in Canada*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press. Récupéré sur <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHIndigenousHomelessnessDefinition.pdf>
- Woetzel, J., Ram, S., Mischke, J., Garemo, N., & Sankhe, S. (2014). *A blueprint for addressing the global affordable housing challenge*. McKinsey Global Institute.
- Zhang, L., Norena, M., Gadermann, A., Hubley, A., Russell, L., Aubry, T., . . . Palepu, A. (2018). Concurrent Disorders and Health Care Utilization Among Homeless and Vulnerably Housed Persons in Canada. *Journal of Dual Diagnosis*, 14(1), 21-31. doi:10.1080/15504263.2017.1392055

Annexe 1 : Tableau des responsabilités, des programmes et coûts associés à la prévention et la lutte à l'itinérance

Fédéral			
Organisme	Plans et programmes notables	Responsabilité	Sommes
SCHL SCHL		Logement - construction et entretien Programme d'allocation logement	
Infrastructure Canada	Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : Vers un chez soi	Entente avec le gouvernement du Québec pour que ce dernier administre les sommes du gouvernement fédéral avec l'aide des CISSS/CIUSSS	4 G\$ sur 9 ans dont 172 M\$ sur 5 ans à compter de 2019 pour le Québec
Québec			
Organisme	Plans et programmes notables	Moyen d'action en itinérance	Sommes
SHQ	PHAQ et AccèsLogis	Construction de logements abordables	
	Programme de soutien au loyer (PSL), PSL d'urgence, PSL Québec, Programme d'allocation logement (PAL)	Supplément aux loyers pour les personnes consacrant 25% de leur revenu au loyer	Ajout de 12,15 M\$ sur 5 ans en 2021-2022
Ministère des affaires municipales et de l'habitation	PAII (mesure sectorielle)	Jeunes en difficulté d'adaptation CRJDA	7,4 M\$ sur 5 ans
	Pacte fiscal avec les municipalités	Transferts aux municipalités pour leurs missions	7,2 G\$ sur 5 ans en transferts aux municipalités
Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale	Programme de soutien au paiement des		À déterminer
	Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2022-2027	Financement à la mission des organismes communautaires, mobilisation, cohérence des actions et connaissances des enjeux	1,1 G\$ sur 5 ans jusqu'en 2027
	Plan action - Inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2024	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale notamment par des mesures de soutien du revenu disponible, le logement et l'intégration au marché du travail	42,1 M\$ pour extension 2023-2024
	PAII (mesure sectorielle)	Mieux accompagner les personnes très éloignées du milieu du travail dans leur intégration sociale et socioprofessionnelle, incluant les PSI ou à haut risque de le devenir.	5 M\$ sur 5 ans
	PAII (mesure sectorielle)	Soutenir la formation et la requalification, ramener sur le marché du travail des personnes inactives	

Québec (suite)			
Organisme	Plans et programmes notables	Moyen d'action en itinérance	Sommes
Ministère de la santé et des services sociaux	Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026	Coordination du plan d'action	280 M\$ sur 5 ans
	Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	Aide financière aux organismes qui contribue à les soutenir dans la réalisation de leur mission globale, c'est-à-dire, leur infrastructure de base (local, secrétariat, communications, etc.) et l'accomplissement de leur mission (salaires, organisation des services ou des activités, représentations, etc.). La plupart des mesures associées à la santé mentale des PSI sont déployées comme mesure sectorielle du PAII	Financement de 1G\$ en 2023-2024 Incluant 325 M\$ supplémentaire sur 5 ans lors du budget 2023-2024
	Plan d'action en santé mentale	Plusieurs mesures pour documenter, orienter et traiter les dépendances des diverses personnes à risques	N/A afin d'éviter la duplication des sommes
	Plan action interministériel en dépendance 2018-2028	Apprendre aux jeunes à réaliser différentes activités de la vie quotidienne et domestique, de les soutenir pour poursuivre leurs études ou tout autre programme d'intégration socioprofessionnelle, de leur permettre de développer des habiletés sociales	Mesures entièrement financées à même les budgets du MSSS
	Programme de qualification des jeunes (PAII -mesure sectorielle)	Mettre en place des services d'hébergement d'urgence en itinérance destinés aux personnes qui ont des comportements à risques	34 M\$ sur 5 ans
	Programme d'hébergement pour PSI avec dépendances (PAII -mesure sectorielle)		40 M\$ sur 5 ans
	Campagne de sensibilisation sur la réalité de l'itinérance (PAII -mesure sectorielle)		0,9 M\$ sur 5 ans
	Programme de stabilisation résidentielle (PAII -mesure sectorielle)	Maintien de plus de 1 700 personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir soient accompagnées pour se maintenir en logement.	57,5 M\$
Programme de soutien d'hébergement d'urgence et transitoire (PAII -mesure sectorielle)	Soutien aux régions pour l'accompagnement des PSI	43,125 M\$ sur 5 ans	

Québec (suite)			
Organisme	Plans et programmes notables	Moyen d'action en itinérance	Sommes
Ministère de la santé et des services sociaux (suite)	Services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance (PAII -mesure sectorielle)	Soutien aux organismes communautaires qui travaillent auprès des femmes en situation d'itinérance pour les accueillir en toute sécurité i) Déploiement de services de proximité en démarchage	10 M\$ sur 5 ans
	Consolidation des services de proximité (PAII -mesure sectorielle)	ii) Développement de la fonction Professionnel répondant en itinérance iii) Adaptation des pratiques de services de proximité	30 M\$ sur 5 ans
	Programme de fiducie volontaire (PAII -mesure sectorielle)	Offerts par les organismes communautaires, ils permettent à la PSI de profiter de la gestion des biens pour assurer le comblement des besoins Instauration de communautés de pratiques intersectorielles favorisera les échanges et le partage d'expertise entre les équipes, mais aussi entre les régions	2,5 M\$ sur 5 ans
	Soutien clinique et organisationnel en itinérance (PAII -mesure sectorielle)		9 M\$ sur 5 ans
	Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants (PAII -mesure sectorielle) Troisième portrait de l'itinérance (PAII -mesure sectorielle)	Intégration d'une veille des déterminants de l'itinérance qui contribuera au prochain dénombrement Consultations particulières des PSI	3 M\$ sur 5 ans 4,3 M\$
CISSS/CIUSSS		Financement et coordination régionale de la lutte à l'itinérance	Intégré aux budgets opérationnels
Ministère de l'Éducation	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PAII -mesure sectorielle)	L'accompagnement permet aux personnes de poursuivre gratuitement leurs études secondaires dans un contexte d'apprentissage adapté à leurs besoins, ce qui favorise leur réaffiliation et leur (ré)intégration sociocommunautaire.	0,9 M\$ sur 5 ans

Québec (suite)			
Organisme	Plans et programmes notables	Moyen d'action en itinérance	Sommes
Ministère de la Sécurité publique	Plan d'action - Exploitation sexuelle des mineurs 2021-2026	Le plan d'action comporte 37 mesures regroupées autour des cinq principaux axes d'intervention : - la recherche; - la communication et la sensibilisation; - la prévention et la formation; - la répression; - la reconstruction et la réhabilitation. Les principales mesures visent: - Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la construction de logements - Offrir aux personnes incarcérées des Premières Nations et inuites des programmes ou des services de réinsertion sociale	124,8 M\$ sur 5 ans
	Plan action - Occupation et vitalité des territoires 2018-2024	Maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi que prévention et répression du crime. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté.	À déterminer
Sureté du Québec		Agit comme service de police pour de nombreuses municipalités du Québec Coordination de la lutte contre la violence conjugale	Financement intégré aux opérations régulières
Secrétariat à la condition féminine	Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023	Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027	> 600 M\$ sur 5 ans
	Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022 2027		462,4 M\$

Québec (suite)			
Organisme	Plans et programmes notables	Moyen d'action en itinérance	Sommes
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des premières nations et des Inuit (2022-2027) PAII -mesure sectorielle	Chantier de la santé et du mieux-être des Autochtones	141 M\$ (PAGDSCPNI) + 13,975 M\$ (PAII) sur 5 ans
	Programme accompagnement justice et intervention communautaire (PAII -mesure sectorielle)	Le système de justice offre aux personnes en situation d'itinérance une alternative à la poursuite, au paiement des sommes dues ou à l'exécution de travaux compensatoires afin qu'elles entreprennent une démarche d'éducation, de sensibilisation, de prévention, d'intervention, de réparation ou de réhabilitation.	0,29 M\$ sur 5 ans
Ministère de la justice	Programme adaptabilité des règles relatives à la poursuite		À déterminer
	Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAII -mesure sectorielle)	Traitement judiciaire adapté pour personnes avec un problème de santé mentale. Avec des suivis réguliers et de thérapies personnalisées (RSSS), le contrevenant peut obtenir le retrait des accusations ou une peine adaptée. En cas d'échec, le processus judiciaire continue.	À déterminer
DPCP	Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	Service d'aide aux victimes d'actes criminels	
	PAII -mesure sectorielle	Procéder à un examen de ce qui devrait être fait pour adapter le traitement judiciaire des personnes en situation d'itinérance aux stades de l'autorisation d'une poursuite.	

Municipalités

Champ d'intervention	Exemple de municipalités
Coordination des différentes stratégies sur son territoire	Montréal, Québec
Prévention de la criminalité	MRC Matapédia, MRC Témiscouata, Val-d'Or, Ville de Varennes
Service de police	Municipalités et MRC ayant un service de police municipal
Équipe interdisciplinaire pour l'intervention en situation d'itinérance ou psychosociale	Montréal, Québec, Longueuil
Service de travail de rue pour PSI	Ville de St-Jean-sur-Richelieu, Trois-Rivières, Bécancour
Plan d'action en matière de sécurité et de soutien violence, violence conjugale, dépendances, santé mentale	Ville de Boisbriand, Gatineau, Val-d'Or
Prévention et réduction des situations Sensibilisation de la population	Québec, Gatineau, Drummondville, Montréal Val-d'Or, Montréal
Amélioration des services communautaires	Drummondville, Longueuil
Justice et défense des droits	Longueuil, Montréal, Roberval
Service alimentaire	Longueuil, Sherbrooke
Réduction des inégalités sociales et la Soutien aux organismes oeuvrant en santé et services sociaux	Gatineau, Québec, Montréal Joliette, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke, Val-d'Or, Montréal, Roberval
Education, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle	Joliette, Longueuil, Roberval Sherbrooke, Montréal
Accompagnement au niveau du logement	Joliette, Drummondville, Sherbrooke, Roberval, Montréal
Soutien des organismes d'hébergement d'urgence	Saint-Jean sur Richelieu, Saint-Jérôme Granby, Sherbrooke
Emploi et soutien au revenu	Longueuil, Montréal

Organismes communautaires

Type d'organisme et missions	Exemples	Responsabilités
Offices d'habitation, Coopératives d'habitation, OSBL et autres	OHM, OHLaval, OHLongueuil, OHD, etc.	Construction de logement abordables par accès logis
Offices d'habitation, Coopératives d'habitation, OSBL et autres		Coordonnent les demandes de soutien au paiement des loyers
Offices d'habitation, Coopératives d'habitation, OSBL et autres	FRAPRU, FOHM, MMFIM, Mission Old Brewery	Soutien pour accéder à des logements sains, de qualité à un coût abordable
Refuges, logement d'urgence ou de courte durée	Accueil Bonneau, La HUTTE, Maison du Père, Mission Old Brewery	Hébergement d'urgence et de transition
Refuges, logement d'urgence ou de courte durée	Chez Doris	Support aux femmes victimes de violence conjugale
Refuges, logement d'urgence ou de courte durée	Centre d'amitié autochtone	Support aux autochtones
Soutien alimentaire	Multi-Caf Open Door Mission Bon Accueil Mission Toit Rouge (St-Michael)	Aide alimentaire, créer un lien social et rechercher des ressources pour les personnes à faibles revenus
Base de faits et indicateurs sur le logement	Centraide du Grand Montréal	Analyse de la pénurie de logements et de la précarité des personnes
Centre d'amitié autochtone	Centraide du Grand Montréal	Favoriser, développer, et augmenter la qualité de la vie des autochtones dans la communauté urbaine de Montréal.
Rue des femmes	Centraide du Grand Montréal	Soutien et soins aux femmes, sensibilisation de la population sur le sujet de l'itinérance
Comité social Centre-Sud	Centraide du Grand Montréal	Promouvoir et de développer, la prise en charge et l'entraide des résidentes et résidents du
Réinsertion et emploi	Chic Resto Pop, Sac-à-dos, La Piaule	Insertion socioprofessionnelle et aide à la réinsertion
Prévention, soutien et services d'urgence	Mission Old Brewery	Propose un éventail de services répondant aux besoins des personnes en situation d'itinérance à Montréal et à celles à risque de
Service en travail de rue	La Piaule, Mission old Brewery	
RACOR	Centraide du Grand Montréal	Regrouper, soutenir, outiller et représenter les organismes communautaires et alternatifs de l'Île de Montréal œuvrant en santé mentale.
RAPSIM RSIQ RIOCM	Centraide du Grand Montréal	Sensibiliser et défendre les droits des personnes en situation d'itinérance

Annexe 2 : Liste des consultations

- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Ville de Gatineau
- Ville de Val d'Or
- Ville de Roberval
- Ville de Saint-Jérôme
- Ville de Granby
- Centraide Montréal
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
- Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance
- La Hutte
- Réseau solidarité itinérance du Québec
- Professeur Eric Latimer PhD
- Professeure Laurence Roy, PhD
- Professeure Carolina Bottari, PhD

Annexe 3 : Notes techniques sur les matrices de transition

Cette annexe présente des aspects techniques de la modélisation. Il est principalement question d'expliquer les choix méthodologiques concernant la matrice de transition utilisée dans ce rapport.

Dans la plupart des modèles multi-états, les chercheurs ont directement accès à des données longitudinales permettant de suivre une cohorte d'individus sur une période de plusieurs années. À chaque cycle, dont la durée varie d'une étude à l'autre, des questionnaires ou des entrevues sont réalisés afin de collecter des informations sur les PSI. C'est avec ces données que les chercheurs sont en mesure d'estimer la probabilité qu'un individu passe d'un état à l'autre et ainsi d'obtenir des matrices de transition.

Pour notre part, n'ayant pas accès directement aux données brutes, nous avons opté pour recenser et agréger les matrices dans la littérature qui étaient en ligne avec notre méthodologie. Notre choix s'est finalement arrêté sur trois d'entre elles, à savoir, celles basées sur les travaux de Lemoine et al. (2021), Alexander-Eitzman et al. (2018) et Kaltsidis et al. (2020) en plus de considérer l'information présente dans Rochon (2020), O'Donnell (2019) et l'enquête complémentaire de Je compte MTL (2016) pour informer nos choix.

Matrices de transition dans la littérature :

Matrice de Alexander-Eitzman et al. (2018), cycle de 12 mois

De \ Vers	Rue	Refuge	Logement
Rue	40,0%	30,0%	30,0%
Refuge	9,0%	44,0%	47,0%
Logement	6,0%	24,0%	70,0%

Matrice de Lemoine et al. (2021), cycle de 6 mois

De \ Vers	Stable	Instable	Décès
Stable	50,3%	49,3%	0,4%
Instable	7,3%	92,4%	0,3%
Décès	0,0%	0,0%	100,0%

Matrice de Kaltsidis et al. (2020), cycle de 12 mois

De \ Vers	Refuge	Temporaire	Permanent
Refuge	64,7%	11,8%	23,5%
Temporaire	6,0%	40,3%	53,7%
Permanent	2,5%	16,8%	80,7%

Des ajustements ont été faits pour les matrices dont la durée du cycle était différente de la nôtre (6 mois) en utilisant la méthode de conversion habituellement utilisée dans le cadre des modèles multi-états (Chhatwal et al., 2016). Nous avons également dû adapter la

matrice de Lemoine et al. (2021)¹⁴ étant donné que les auteurs utilisent 3 états. La probabilité de décès provient également de l'information des matrices précitées, mais elle est légèrement ajustée afin de tenir compte que la somme des probabilités de chaque ligne doit être de 100 %. De plus, étant donné le manque de données et d'études spécifiquement sur les probabilités de décès selon chaque état, nous avons choisi d'appliquer pratiquement la même probabilité indifféremment de l'état. Nous sommes conscients des limites associées au fait d'agréger plusieurs matrices étant donné qu'elles reposent sur une méthodologie qui peut varier d'une étude à l'autre, mais nous considérons qu'un ensemble de matrices permet d'offrir un portrait plus global. Finalement, la matrice de transition au cœur de notre modèle est la suivante :

De \ Vers	Rue	Temporaire	Stable	Décès
Rue	83.4%	9.1%	7.2%	0.3%
Temporaire	3.1%	80.6%	16.1%	0.3%
Stable	2.6%	20.0%	77.1%	0.3%
Décès	0%	0%	0%	100%

Pour la matrice du scénario de lutte, nous nous sommes servis de l'information contenue dans les études de Rochon (2020) et de Lemoine (2021). En effet, puisque ces deux études fournissaient à la fois la matrice de transition des personnes bénéficiant d'un programme de logement d'abord et la matrice de transition de ceux n'ayant pas accès au programme, nous avons été en mesure d'isoler l'impact marginal du logement d'abord. Nous avons ainsi appliqué ce résultat à chaque état de notre matrice du statu quo. Nous avons fait le choix de laisser la probabilité de décès inchangée par rapport à la matrice initiale étant donné l'absence d'études dans la littérature s'intéressant directement à ce sujet. La matrice ainsi obtenue pour le scénario de lutte, c'est-à-dire celui mettant de l'avant un programme de type logement d'abord, est la suivante :

De \ Vers	Rue	Temporaire	Permanent	Décès
Rue	38,0%	32,8%	28,9%	0,3%
Temporaire	3,0%	64,5%	32,2%	0,3%
Permanent	2,6%	22,0%	75,1%	0,3%
Décès	0%	0%	0%	100%

¹⁴ Concrètement, nous avons appliqué à la matrice de Lemoine et al. (2021) les proportions moyennes observées dans les matrices ayant 4 états.

Annexe 4 : Tableaux détaillés des résultats de chaque scénario

Tableau A.4. 1. Résultats détaillés du scénario de statu quo

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans
Nombre de PSI (n)	7 663	7 957	8 283	8 644	9 045	9 045
Rue	1 119	1 161	1 206	1 256	1 311	1 311
Temporaire	3 969	4 080	4 237	4 424	4 635	4 635
Permanent	2 575	2 717	2 839	2 964	3 099	3 099
Coûts totaux (M\$)	521,1	540,6	562,3	586,4	613,2	2 823,6
Logement	108,4	112,7	117,4	122,4	128,0	589,0
Santé	204,8	212,2	220,7	230,1	240,6	1 108,5
Sécurité et juridique	87,9	91,1	94,8	98,8	103,3	475,9
Sociaux et autres	120,0	124,5	129,5	135,0	141,2	650,2
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	82,5	85,7	89,1	93,0	97,2	447,5
Mesures d'efficacité						
Nombre de nuits en logement stable par PSI	110,9	112,7	113,1	113,2	113,1	
Coûts totaux moyen par PSI	68 004 \$	67 938 \$	67 885 \$	67 838 \$	67 795 \$	

Source : AppEco. La part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3.

Tableau A.4. 2 Résultats détaillés du scénario de lutte

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
							(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 613	7 663	7 701	7 778	7 901	7 901	-1 144	-13%
Rue	609	373	344	344	349	349	-962	-73%
Temporaire	3 592	3 309	3 263	3 290	3 347	3 347	-1 288	-28%
Permanent	3 412	3 980	4 094	4 144	4 204	4 204	1 106	36%
							(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	527,6	531,5	533,6	538,2	545,9	2 676,8	-146,8	-5%
Logement	100,6	105,5	106,5	107,4	109,0	528,9	-60,0	-10%
Santé	225,8	229,3	230,6	232,6	235,9	1 154,2	45,6	4%
Sécurité et juridique	83,7	80,0	79,7	80,2	81,4	405,0	-71,0	-15%
Sociaux et autres	117,5	116,7	116,9	117,9	119,6	588,7	-61,5	-9%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	70,8	68,2	67,9	68,4	69,4	344,8	-102,7	-23%
Coût du programme (M\$)								
Programme de lutte	45,1	59,6	62,4	63,2	64,1	294,5		
Mesures d'efficacité								
Nombre de nuits en logement stable par PSI	147,9	171,4	175,4	175,8	175,6			
Coûts moyen par PSI	69 302 \$	69 359 \$	69 291 \$	69 193 \$	69 093 \$			

Source : AppEco. Note : * Les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. D'ailleurs, la part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de lutte, les coûts d'intervention sont séparés pratiquement en parts égales dans les catégories logement et santé.

Tableau A.4. 3. Résultats détaillés du scénario de prévention

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
							(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 453	7 304	7 157	7 019	6 888	6 888	-2 156	-24%
Rue	1 104	1 106	1 098	1 086	1 072	1 072	-239	-18%
Temporaire	3 807	3 632	3 523	3 440	3 372	3 372	-1 263	-27%
Permanent	2 542	2 565	2 536	2 492	2 445	2 445	-654	-21%
							(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	1 150,3	1 095,9	1 045,0	997,3	952,9	5 241,4	2 417,8	86%
Logement	743,3	697,7	654,8	614,8	577,5	3 288,2	2 699,2	458%
Santé	201,9	197,4	193,2	189,4	185,9	967,9	-140,6	-13%
Sécurité et juridique	86,7	85,0	83,3	81,7	80,3	417,0	-58,9	-12%
Sociaux et autres	118,3	115,9	113,5	111,3	109,2	568,3	-81,8	-13%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	81,4	79,9	78,3	76,8	75,3	391,6	-55,8	-12%
Coût du programme (M\$)								
Programme de prévention	636,4	592,6	551,9	513,9	478,6	2 773,4		
Mesures d'efficacité								
Nombre de nuits en logement stable par PSI	112,6	115,9	116,9	117,2	117,1			
Coûts moyen par PSI**	68 946 \$	68 910 \$	68 892 \$	68 878 \$	68 865 \$			

Source : AppEco. Notes : * les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. D'ailleurs, la part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de prévention, les coûts d'intervention sont uniquement dans la catégorie logement. **Les coûts moyens par PSI excluent les coûts de prévention puisqu'il s'agit de dépenses s'appliquant à des personnes qui ne sont pas itinérantes, mais plutôt à risque de le devenir.

Tableau A.4. 4. Résultats détaillés du scénario de prévention & lutte

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans	Écart relatif au Statu quo	
							(n)	(%)
Nombre de PSI (n)	7 403	7 019	6 614	6 234	5 887	5 887	-3 157	-35%
Rue	599	343	295	274	259	259	-1 052	-80%
Temporaire	3 460	2 967	2 729	2 560	2 418	2 418	-2 217	-48%
Permanent	3 344	3 708	3 590	3 399	3 211	3 211	112	4%
							(M\$)	(%)
Coûts totaux (M\$)*	1 156,7	1 087,0	1 017,7	952,9	892,9	5 107,1	2 283,5	81%
Logement	735,5	690,7	644,9	601,6	561,4	3 234,1	2 645,1	449%
Santé	222,7	213,4	201,5	189,9	179,3	1 006,8	-101,7	-9%
Sécurité et juridique	82,6	74,3	69,4	65,3	61,6	353,2	-122,8	-26%
Sociaux et autres	115,9	108,5	102,0	96,0	90,6	513,1	-137,1	-21%
Coûts assumés par les municipalités (M\$)	69,8	63,3	59,1	55,6	52,4	300,1	-147,4	-33%
Coût du programme (M\$)								
Programme de lutte	44,6	56,3	55,6	52,8	49,9	259,1		
Programme de prévention	636,4	592,6	551,9	513,9	478,6	2 773,4		
Mesures d'efficacité								
Nombre de nuits en logement stable par PSI	149,1	174,4	179,1	179,9	180,0			
Coûts moyen par PSI**	70 282 \$	70 426 \$	70 437 \$	70 411 \$	70 375 \$			

Source : AppEco. Notes : * les coûts totaux comprennent les coûts du programme et ceux-ci ne sont pas assumés par les municipalités. D'ailleurs, la part des coûts assumés par les municipalités découle de la méthodologie décrite dans la section 3. Dans le scénario de prévention, les coûts d'intervention sont uniquement dans la catégorie logement, alors dans le programme de lutte ils sont séparés pratiquement en parts égales dans les catégories logement et santé. **Les coûts moyens par PSI excluent les coûts de prévention puisqu'il s'agit de charges s'appliquant à des personnes qui ne sont pas itinérantes, mais plutôt à risque de le devenir.



AppEco est un cabinet de conseil spécialisé en analyse économique et stratégique. Notre approche consiste à appliquer les principes et les méthodes de l'économie et de l'analyse stratégique à une variété de contextes d'affaires et de types de mandats nous procurant une perspective générale et variée qui enrichit l'ensemble de nos services-conseils. AppEco est reconnu pour son travail de première qualité, son emphase sur la communication, son respect des clients et des normes établies, ses valeurs environnementales, sa collaboration fréquente avec d'autres experts et ses justes prix.

Pierre Emmanuel Paradis

Président & Économiste
(peparadis@appeco.ca)
C : 514 742-6348

Richard Fahey

Vice-président & Avocat
(rfahey@appeco.ca)
C : 514 910-7030

Philippe Gougeon

Directeur & Économiste
(pgougeon@appeco.ca)
C : 418 454-8969

Julien Mc Donald-Guimond

Directeur & Économiste
(jmcdonaldguimond@appeco.ca)
C : 514 618-0061

Cristina Ruscio

Économiste
(cruscio@appeco.ca)
C : 514 607-5617

Jean-Charles Denis

Économiste
(jcdenis@appeco.ca)
C : 438 495-9787

Guyllaume Faucher

Économiste
(gfaucher@appeco.ca)
C : 514 714-0626

Ornella Waji

Économiste
(owaji@appeco.ca)
C : 438 509-7451